PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Tome 1

PLAN PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE

DIAGNOSTIC PAYSAGER

2019

Cittànova

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

PLAN PAYSAGE
DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Région Nouvelle-Aquitaine

Cittànova

SOMMAIRE

INTRODUCTION **P.6**

PARTIE I // DES LIEUX ET DES HOMMES : UN PAYSAGE HABITÉ **P.13**

1.1/ Des paysages modelés par l'eau **p.14**
1.2.1/ Un socle géomorphologique complexe p.14
1.2.2/ L'omniprésence de l'eau p.20

1.2/ Première entrée dans le paysage **p.23**
1.2.1/ Les routes, traversées des paysages p.23
1.2.2/ Interprétation sensible des paysages p.36

1.3/ Des paysages sous influence **p.38**
1.3.1/ Des influences géographiques p.38
1.3.2/ Les ensembles de paysage p.40
1.3.3/ Les entités paysagères p.41
- Les Sources secrètes de la Diège p.42
- Les Belvédères du haut-plateau p.44
- Les Vallons bâtis de Sornac p.46
- Les Coteaux boisés p.48
- Les Villages clairières p.50
- L'Arrière pays d'Ussel p.52

1.4/ Des paysages urbains marqués par le caractère de ruralité **p.54**
1.4.1/ Des bourgs et villages secrets, qui se découvrent au détour des collines et clairières p.54
- Villages terrasses : Saint-Setiers et Saint-Sulpice-les-Bois p.56
- Villages belvédères : Chaveroche et Bellechassagne p.58
- Villages en fond de vallée : Sornac et Saint-Germain-Lavolps p.60
- Cas particulier : Saint-Pardoux-le-Vieux p.62

1.4.2/ Une morphologie urbaine en «village» disséminés dans la campagne p.63
1.4.3/ Trois typologies urbaines dans les bourgs p.65
- Les centres anciens p.65
- Les collectifs p.66
- Les lotissements p.68
- Des potentiels de densification p.70

1.4.4/ Des espaces publics vétustes et peu nombreux p.71
1.4.5/ Une vie de village fortement marquée par la saisonnalité p.72

PARTIE II // ACTIVITÉS ET TRANSFORMATIONS : UN PAYSAGE FAÇONNÉ PAR L'HOMME **P.75**

2.1/ L'inversion paysagère : du pré à la forêt **P.76**

2.2/ L'élevage et la sylviculture, deux activités fondatrices **P.82**
2.2.1/ Une activité agricole ancestrale inscrite dans les paysages p.82
2.2.2/ Exploitations agricole et forestière et les milieux fragiles p.86
2.2.3/ Une activité forestière en évolution p.87

2.3/ Une terre de migrations **P.91**

2.4/ Un territoire à découvrir **P.92**

PARTIE III // LES ENJEUX IDENTIFIÉS POUR DEMAIN **P.95**

3.1/ Les attentes exprimées **P.96**

3.2/ Le contexte des defis du territoire **P.99**

3.1/ Synthèse des enjeux identifiés **P.100**

Entendu lors des échanges sur le terrain

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un plan paysage?

« Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.
[…]
Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire – collectivités locales, associations, agriculteurs, aménageurs, artisans, habitants, ... - le Plan de paysage correspond donc à la mise en œuvre d'une démarche de projet, qui doit permettre de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage. Il constitue ainsi le document de mise en cohérence des politiques sectorielles au regard des objectifs de qualité paysagère définis pour le paysage considéré.»

(Définition du Ministère de la Transition écologique et solidaire)

Quel contexte?

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin fait partie des 27 lauréats de l'appel à projets «plan de paysage»retenus en 2017 par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire afin de réaliser le Plan Paysage de la Vallée de la Diège qui concerne les communes de Saint-Germain-Lavolps, Sornac, Saint-Sulpice-les-Bois, Saint-Setiers, Bellechassagne, Saint-Pardoux-le-Vieux et Chaveroche.
Ce programme vise à encourager les territoires dans l'élaboration d'un projet de territoire reposant sur la définition d'objectifs de qualité paysagère partagés et d'actions opérationnelles adaptées.

La participation du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine via le Contrat de Parc permet également de mettre en place un observatoire photographique participatif du paysage en parallèle.

Pourquoi un Plan Paysage?

L'élaboration du Plan Paysage de la Vallée de Diège arrive à une période charnière où l'évolution des modes de vie et des pratiques a largement modifié les paysages et leur perception. Ainsi, l'étalement urbain, la déprise agricole des fonds de vallée, l'enfrichement ou le reboisement du territoire sont autant de thématiques à appréhender par une approche paysagère complète. Le site de la vallée de Diège correspond à une unité paysagère du PNR de Millevaches encore peu analysée et non couverte par une charte paysagère. La démarche de Plan Paysage permettra d'établir une analyse paysagère précise de ce périmètre en proposant des outils méthodologiques à reproduire à l'échelle du périmètre du Parc.
Le Plan paysage de la Vallée de la Diège répond ainsi à 8 grands objectifs :

1. Expérimenter une méthode pour l'approfondissement de la connaissance des paysages et de leur évolution.

2. Mettre en place des actions opérationnelles en lien avec les activités en faveur de la qualité paysagère du cadre de vie, du paysage et de sa gestion.

3. Faire prendre en compte le paysage dans l'action publique et privée.

4. Expérimenter un dispositif d'observatoire photographique participatif du paysage.

5. Sensibiliser et impliquer les publics et acteurs au paysage.

6. Conforter l'intérêt paysager du territoire (singularité, attractivité,etc.)

7. Participer à l'évaluation de l'évolution du paysage et de la Charte du PNR.

8. Tester des démarches mutualisées et concertées à décliner sur tout le territoire du PNR de Millevaches.

UN DIAGNOSTIC PAYSAGER «TRANSVERSAL»

Le présent diagnostic constitue le premier volet de ce plan de paysage. Il a vocation à faire émerger une analyse critique partagée des paysages de la vallée de la Diège: De quoi sont-ils composés? Quelles évolutions sont observées? Quels sont les enjeux principaux ?
Les enjeux déduits lors de cette première phase seront ensuite traités et hiérarchisés dans le second volet que constitue les Objectifs de Qualité Paysagère. Le troisième volet, constituera la traduction opérationnelle de ces objectifs sous forme de Plan d'actions afin de proposer des méthodes concrètes pour agir sur l'évolution des paysages à court et moyen terme.

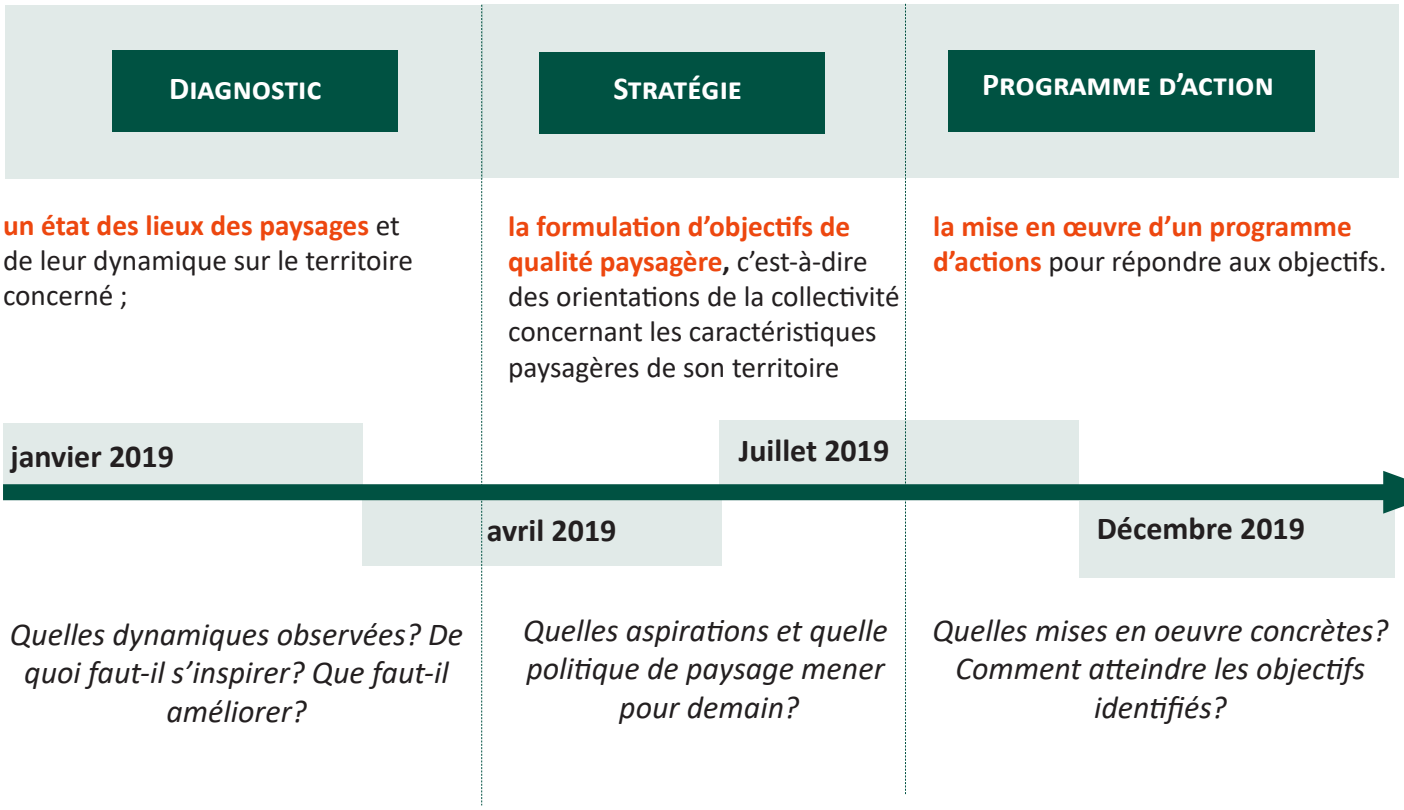

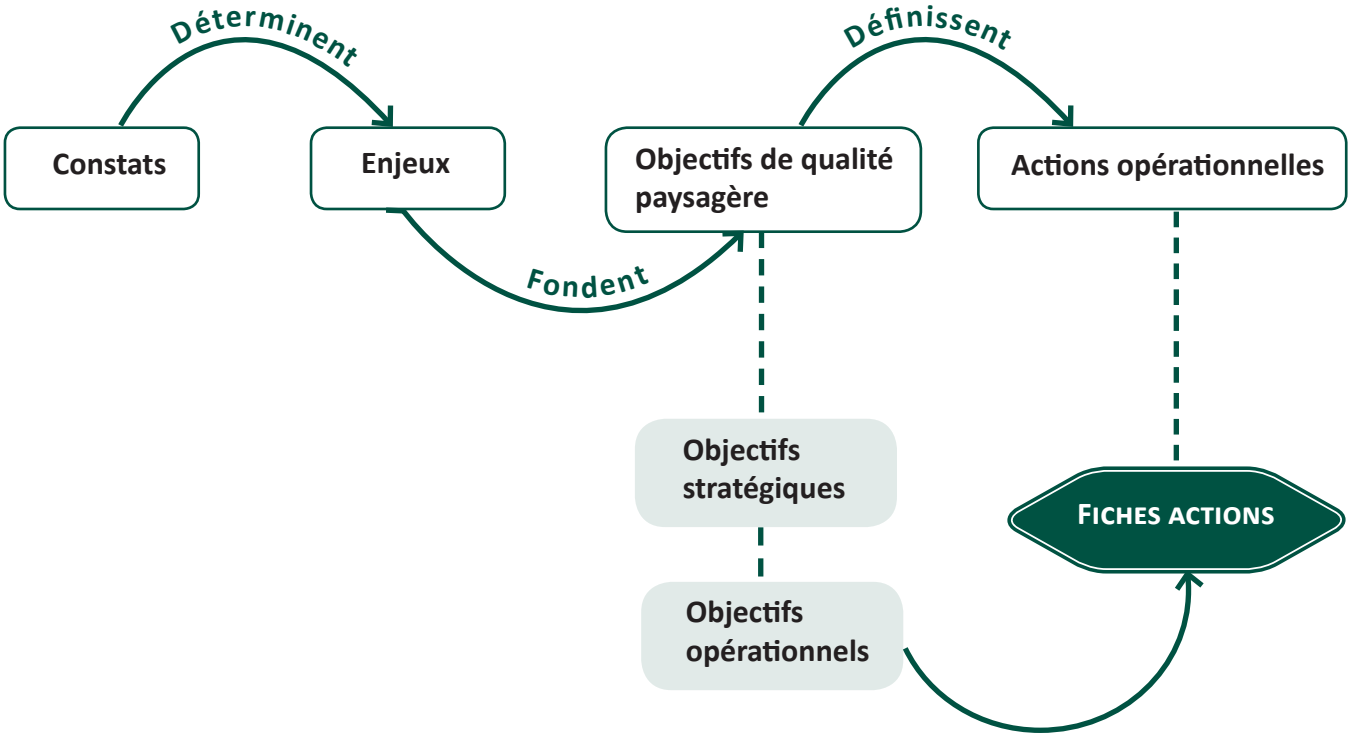

INTRODUCTION

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé «Parc naturel régional», un territoire dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable s'appuyant sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Les missions d'un PNR sont :

- La promotion et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), créé en 2004, est un syndicat mixte regroupant 124 communes situées sur trois départements (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne), soit une superficie de plus de 3 350 km² pour une population de 40 215 habitants en 2015.

Le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches est

Carte du PNR ML en Limousin

régi par une charte de Parc pour la période 2018-2033. Cette charte, divisée en trois grands axes stratégiques et 8 orientations, vise à promouvoir un développement durable du territoire fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel :

Axe 1 Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales.
-Milieux et espèces
-Paysages
-Eau
-Patrimoine culturel

Axe 2 Valoriser les ressources en accompagnant la mutation de la société et de son environnement.
-Valorisation des ressources locales
-Territoire à énergie positive

Axe 3 Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant.
-Transmettre les savoirs.
-Assurer la cohésion des habitants et des acteurs.

carte 1 Source : Parc Naturel Régional de Millevaches

Le Plan Paysage vise ainsi à répondre aux enjeux de la Charte, notamment l'orientation 2 fixant 4 grands objectifs :

-Approfondir et partager la connaissance du paysage.
-Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages
-Préserver et valoriser les grands paysages emblématiques.
-Développer un urbanisme au service de la qualité de vie.

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LA VALLÉE DE LA DIÈGE?

Le Parc Naturel Régional du Plateau de Millevaches, commanditaire de ce présent Plan Paysage, est couvert par différentes chartes paysagères (cf. carte 1), dont les objectifs s'axent sur la conservation et la valorisation de la qualité des paysages, l'accompagnement de la mutation du paysage et enfin sur la construction et le partage d'une culture commune contemporaine du paysage dans l'action publique et privée.

Le territoire de la vallée de la Diège, localisé entre le plateau de Millevaches et le plateau de la Courtine, à l'Est du PNR, et composé des communes de Saint-Setiers, Sornac, Saint-Sulpice-les-Bois, Saint-Germain-Lavolps, Saint-Pardoux-le-Vieux, Chaveroche et Bellechassagne, n'est pas couvert par une charte paysagère.
Le Plan Paysage de la vallée de la Diège vient alors comme un document venant compléter la connaissance et les orientations de la thématique paysagère sur ce secteur selon une approche participative c'est-à-dire, en associant un maximum de personnes à la démarche.

L'unité paysagère de la vallée de la Diège au sein du PNR ML

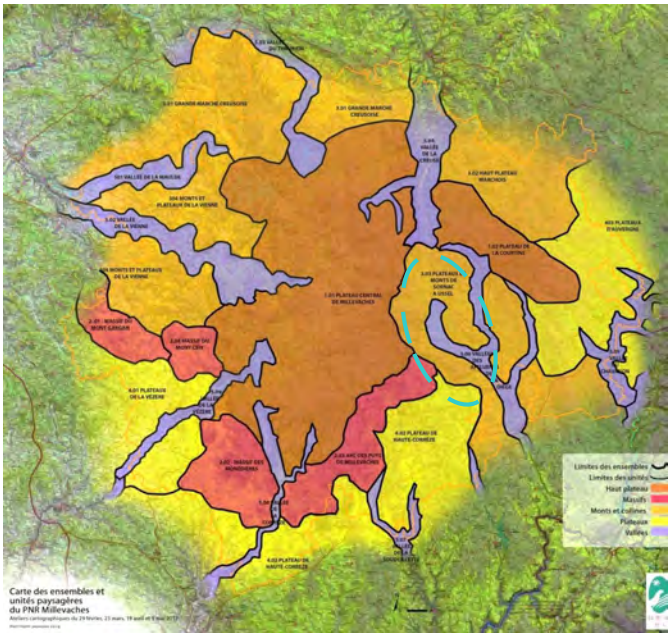

Carte 2 : Carte des entités paysagères du PNR
Source : PNR ML

Les sept communes du Plan Paysage se rattachent aux deux ensembles de paysage de la Vallée de la Diège et des monts et collines autour de Sornac et d'Ussel, définis dans la charte du PNR ML (cf. carte 2).

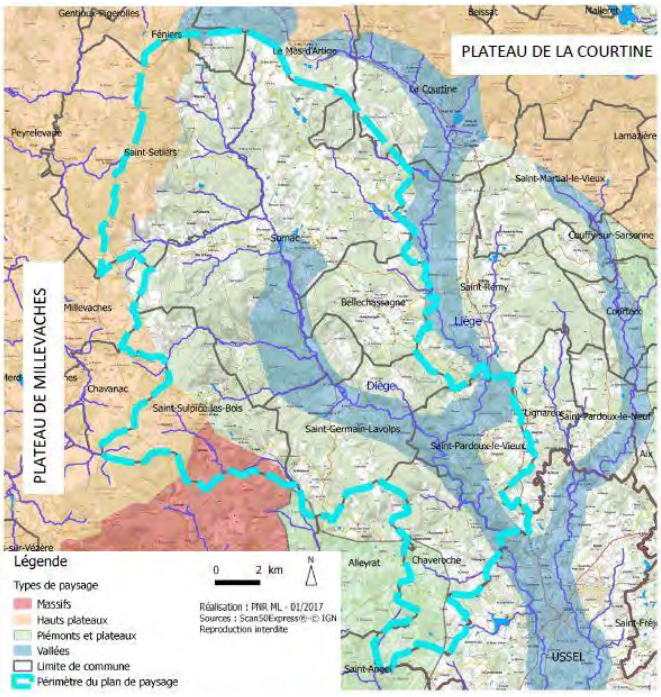

Source : Parc Naturel Régional de Millevaches

Cela représente à peu près une superficie de 26 500 ha pour 1 884 habitants, soit une densité de l'ordre de 7 habitants au km². Ce territoire, sous influence de la ville d'Ussel, est compris dans la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté (72 communes, créée en janvier 2017) (cf. carte 3). Le territoire étant concerné par un SCoT en vigueur, le Plan Paysage a aussi pour objectif d'alimenter prochainement le volet paysage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

Carte 3, source : Parc Naturel Régional de Millevaches

INTRODUCTION

UNE ÉTUDE CONCERTÉE

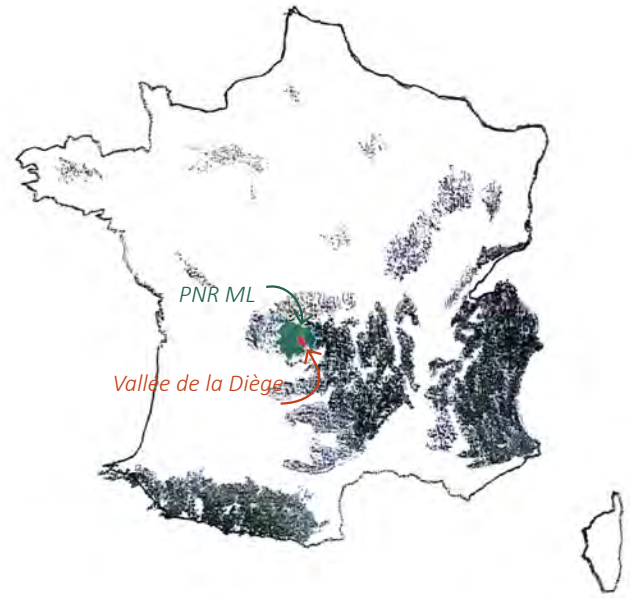

Localisation du PNR ML à l'échelle nationale

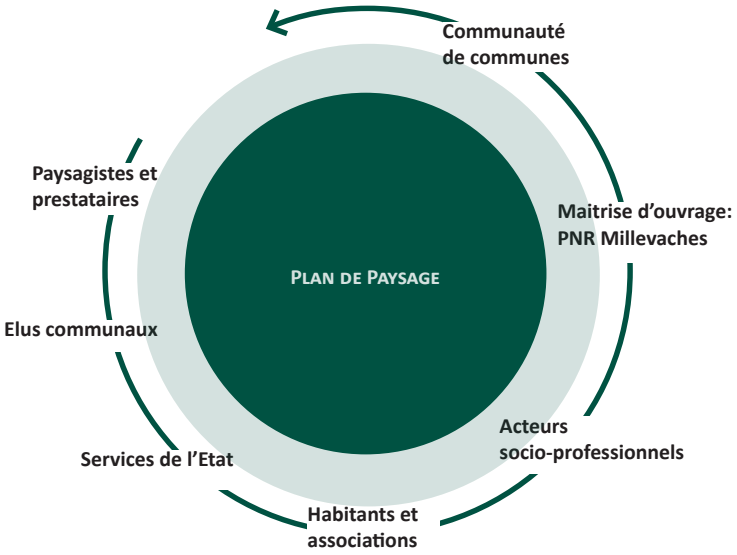

Le plan de paysage est un travail co-construit entre habitants, acteurs et techniciens du territoire. Cette co-réalisation se caractérise par une concertation permanente :

• Un comité de suivi comprenant un maximum de personnes désirant s'impliquer dans le projet, en complément du comité de pilotage (qui valide les étapes et documents du Plan Paysage)

• Deux ateliers participatifs sous forme de «balades paysagères», (février et mars 2019) permettant aux élus, habitants et techniciens d'échanger sur les composantes paysagères du territoire d'étude.

• Deux ateliers thématiques Objectifs de Qualité Paysagère (avril 2019) en salle afin d'identifier les secteurs à enjeux et des pistes d'actions potentielles.

• Trois ateliers participatifs élus et partenaires pour élaborer un programme d'actions opérationnelles (à prévoir à l'automne 2019)

• Un exposition de restitution du travail collaboratif du Plan Paysage en fin de procédure. (novembre 2019)

CALENDRIER DES GRANDES PHASES DU PLAN PAYSAGE:

- Temps 1 / Diagnostic Paysager : avril 2019
-Temps 2 / Objectifs de Qualité Paysagère : juillet 2019
-Temps 3/ Plan d'Action : novembre 2019

Des temps de concertation pour révéler les forces et faiblesses du territoire d'étude.

PARTIE I
DES LIEUX ET DES HOMMES : UN PAYSAGE HABITÉ

Un socle géomorphologique complexe

L'histoire géologique du territoire de la vallée de la Diège est, tout comme celle du plateau de Millevaches, intimement liée au Massif Central. Située sur un des massifs cristallins granitiques les plus anciens du massif central, au relief longuement érodé où l'altitude varie entre 600 et 940 m, la vallée de la Diège est caractérisée par un socle «en alvéoles» où les rivières et sources ont creusé de larges cuvettes. Ces cuvettes au fond plat traversées par de multiples ruisseaux sont des sites favorables au développement de tourbières.

Ce socle géologique est à l'origine de la formation de deux types de sols acides:

-Les sols podzoliques non hydromorphes formés en milieu acide avec une activité biologique très faible. (pâtures)

-Les sols hydromorphes caractérisés par un déficit prolongé en oxygène.(tourbières)

Ces sols acides et pauvres (histosols dans les tourbières) rendent les terrains difficilement cultivables, et peu propices à l'agriculture. Ce qui explique en partie le développement de l'activité ancestrale de pâturage, et plus récemment les plantations de conifères.

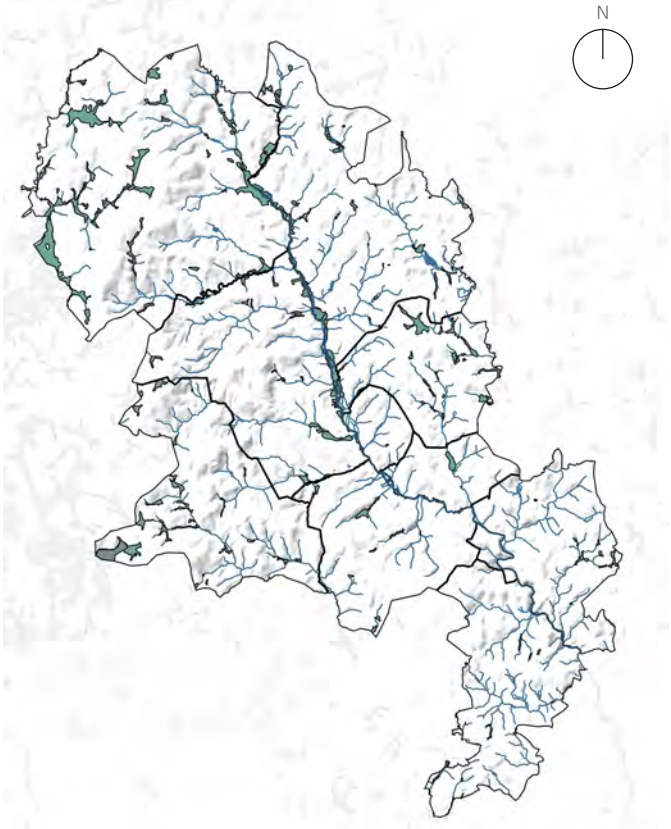

Un relief valonné composé de nombreux milieux humides.

Des sols pauvres difficilement cultivables, Saint-Germain-Lavolps

Présence de roches granitiques affleurant dans le lit de la Diège, St Pardoux-le-Vieux

Extrait de la carte géologique. Source BRGM

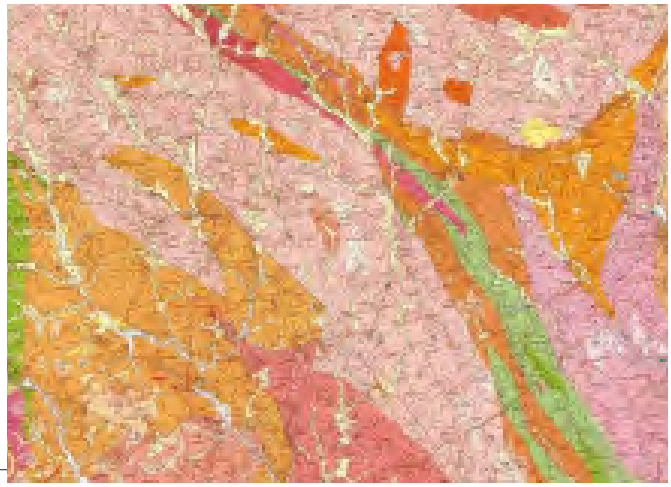

Un socle géomorphologique complexe

La richesse géologique du site se retrouve dans l'utilisation des matériaux de construction anciens. En effet, la roche granitique, principale ressource pour la construction, témoigne de sa diversité dans la multitude d'usages pour ériger les édifices religieux, les fermes et les habitations, murets de clôture... Ainsi on retrouve l'omniprésence du granit dans les constructions. On remarque également la présence de toits en ardoises d'Allassac et de Travassac, exploitées depuis le 16ème siècle dans le département et qui ont remplacé la chaume initiale.

Si les constructions anciennes restent des témoins de la richesse du sous-sol, les nouvelles constructions tendent à banaliser l'architecture locale en utilisant des matériaux moins coûteux et plus faciles à transporter comme les parpaings et les briques. L'utilisation de nouveaux matériaux locaux comme le bois pourrait être l'occasion de créer une nouvelle architecture vernaculaire en dialogue avec les formes traditionnelles.

Nombreuses constructions anciennes en granite, Chaveroche

Des éléments de petit patrimoine composés de roches granitiques, Saint-Sulpice-les-Bois.

Disparition de l'utilisation du granite dans les constructions récentes.

Sornac.

Saint-Pardoux-le-Vieux

Carte des ensembles de paysage. Source : PNRML

Le territoire de la vallée de la Diège est un territoire d'entre-deux, inséré entre le plateau de Millevaches à l'Ouest, et le plateau de la Courtine au Nord-Est, il s'ouvre sur les plateaux de la Haute-Corrèze au Sud-Est du territoire.

La partie Ouest du territoire, accrochée au rebord du plateau de Millevaches est caractérisée par des altitudes plus hautes. Grâce à sa situation en promontoire, la vue s'ouvre alors sur plusieurs panoramas vers le lointain comme les Monts d'Auvergne qui dessinent la ligne d'horizon par temps clair.

Au cœur de la vallée, plusieurs points hauts offrent également ponctuellement des vues sur les alentours.

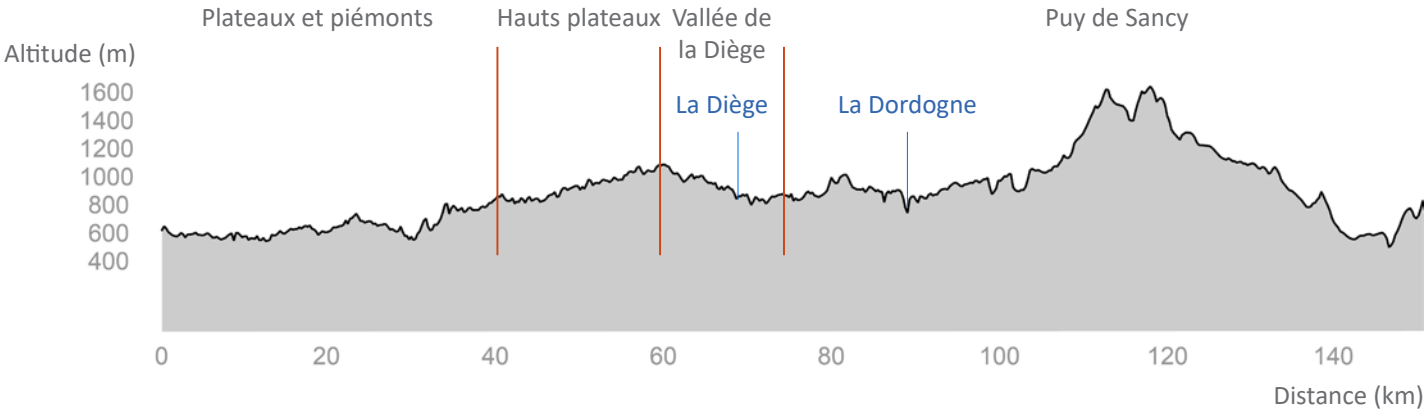

La vallée de la Diège, entre plateau de Millevaches et les monts d'Auvergne

Plus localement, la vallée de la Diège présente un profil à fond plat. La déclivité est plus forte sur le coteau Ouest puis devient plus régulière en fond de vallée.
Les points de vues majeurs du territoire se situent principalement à l'ouest , sur les rebords du plateau, où les altitudes sont les plus élevées.
A l'intérieur de la vallée, des points de vues plus intimistes se découvrent alors au détour d'une route, et à l'orée d'une clairière.

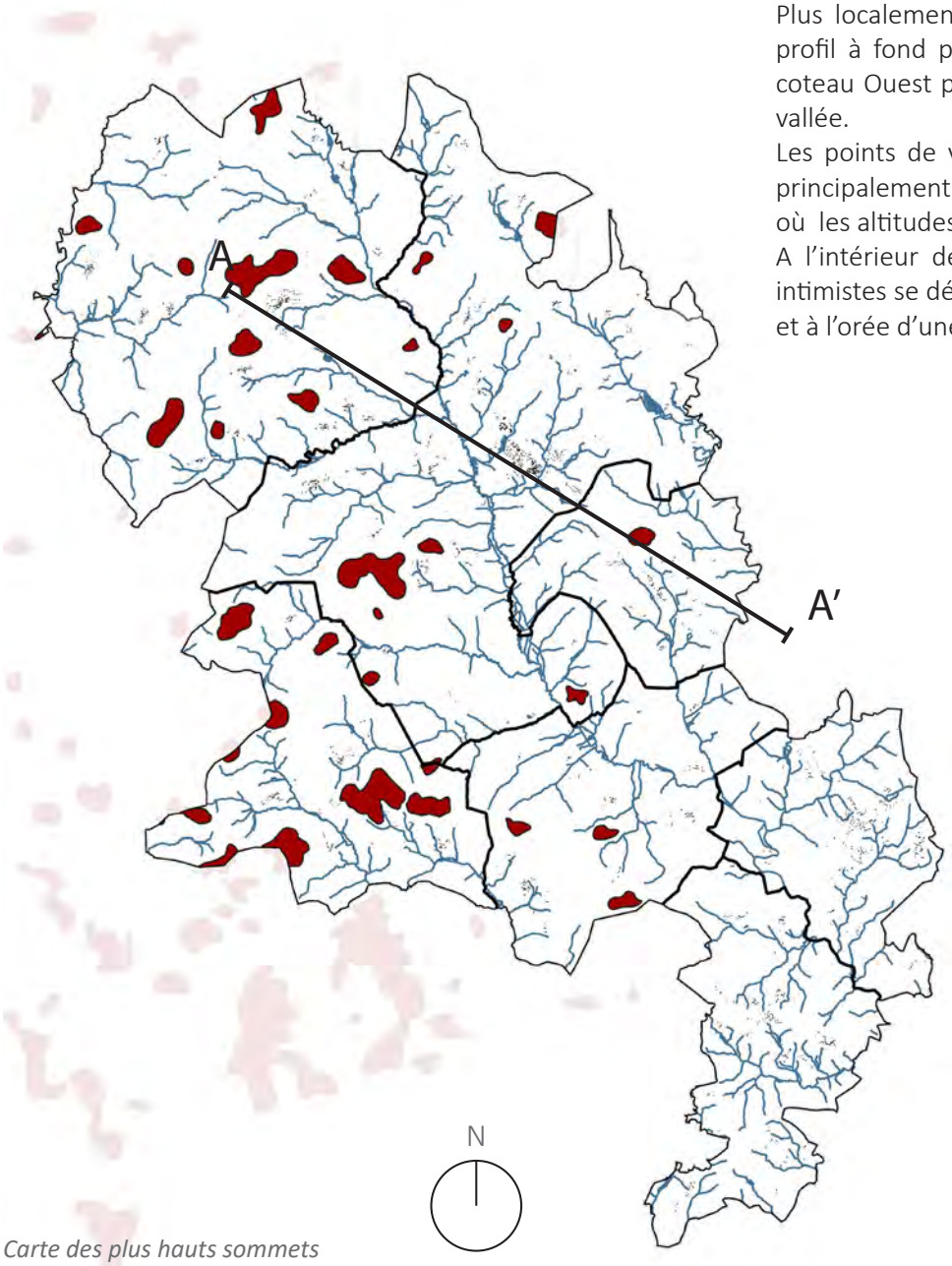

Carte des plus hauts sommets du territoire

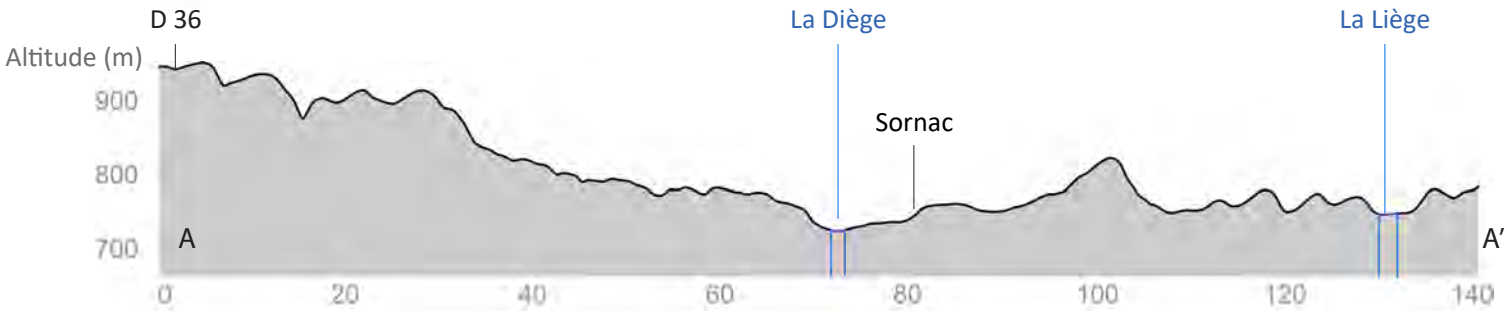

La vallée de la Diège, profil en travers

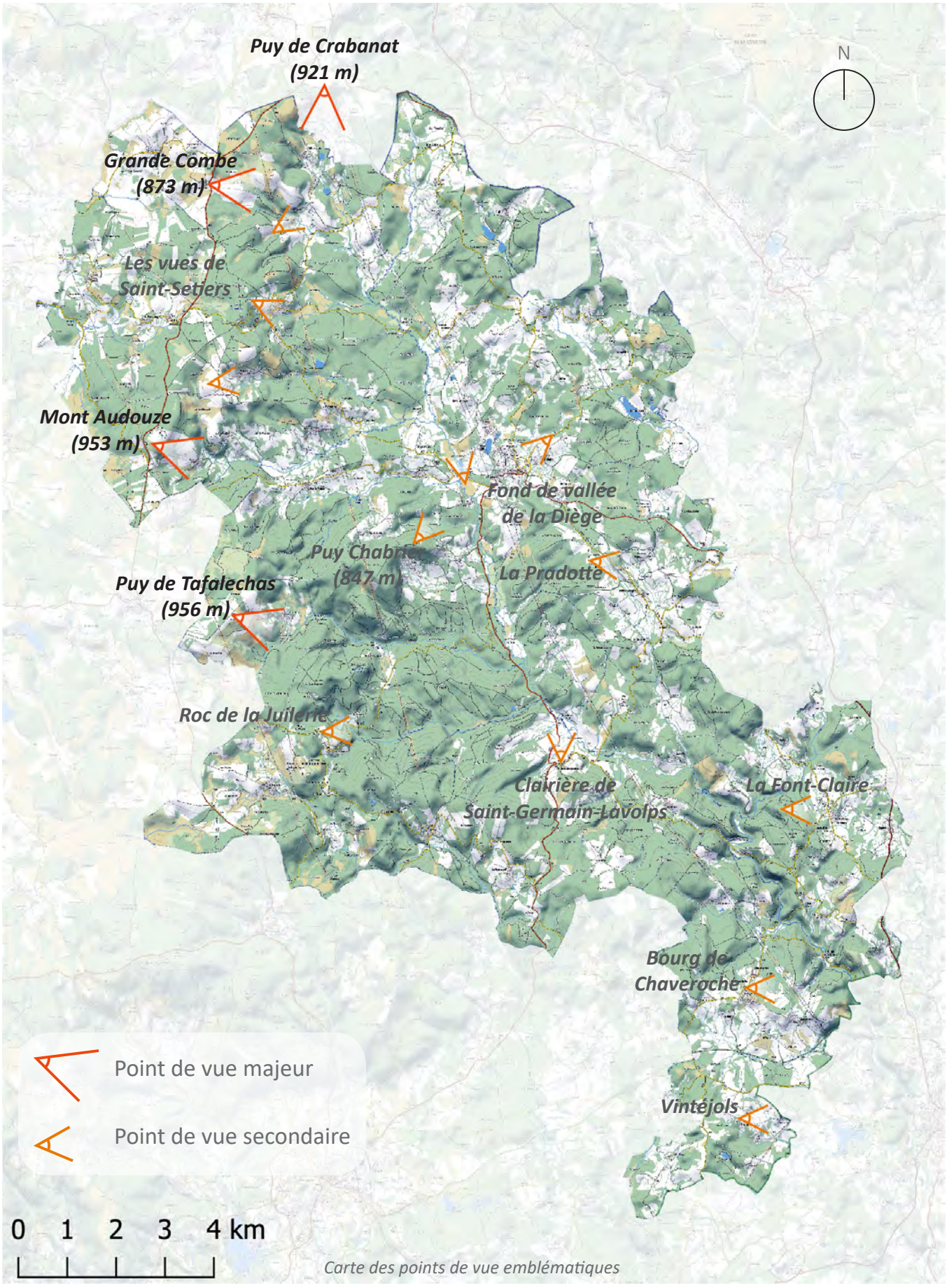

Carte des points de vue emblématiques

Vue sur les Monts d'Auvergne, route de Tafalechas, Saint-Sulpice-les-Bois

Vue panoramique depuis le belvédère du Mont Audouze, Saint-Setiers

Point de vue depuis le bourg de Chaveroche

Vue ouverte sur la vallée de la Diège, Sornac.

L'omniprésence de l'eau

De nombreuses rivières prennent leur source sur le plateau de Millevaches comme la Diège, la Vienne, la Creuse, la Corrèze ou la Vézère, qui se partagent entre le bassin versant de la Vienne et celui d'Adour-Garonne. Pays des «mille sources» , l'eau est un élément central des paysages sur le territoire.
La Diège et ses affluents s'inscrivent dans ce territoire, mais font partie du bassin hydrographique de la Dordogne et intègrent le périmètre d'action du SDAGE Audour-Garonne et du SAGE Dordogne Amont. La Diège prend sa source sur la commune de Saint-Setiers, traverse du Nord au Sud le territoire d'étude, la ville d'Ussel et vient se jeter dans la Dordogne à Roche-le-Peyroux.
Sur le territoire d'étude, la Diège est le cours d'eau principal, la Liège et la Triouzoune sont les deux autres affluents principaux que l'on retrouve. En plus de cette rivière centrale, on note la présence des secteurs des sources de la Creuse et de la Vienne à Saint-Setiers.

De manière générale, la Diège et ses affluents sont en bon état. La rivière semble faire partie des rivières les mieux conservées du bassin versant. Certains tronçons apparaissent particulièrement intéressants à préserver : entre le Puy des Amours et le Pré Bréal à Sornac et les ruisseaux de Malpouge, Rochefort et Madesclaire.

Seuls quelques dysfonctionnements ont été signalés ponctuellement notamment la présence de cyanobactéries dans les eaux de baignades de l'étang des Chaux (Sornac). Les recalibrages du cours d'eau à partir des années 1970 ont également généré quelques dégradations ponctuelles sur l'axe principal de la vallée de la Diège et beaucoup plus fréquemment sur des tronçons de cours d'eau d'axes secondaires plus fins et les zones humides. Ce recalibrage est désormais interdit. Les services de la communauté de communes interviennent sur la question de la qualité des cours d'eau.

Le régime hydraulique des cours d'eau du territoire est de type pluvial. Il est caractérisé par des basses eaux en été et hautes eaux en hiver . Cette grande différence saisonnière pose la question du maintien, en période d'étiage, d'une quantité d'eau suffisante pour les écosystèmes mais également pour l'approvisionnement en eau potable, puisque la rivière de la Diège alimente notamment la ville d'Ussel.
Une grande diversité de milieux humides est observée le long de la rivière de la Diège et de ses nombreux bras. La présence de prairies humides et pacages est maintenue grâce à l'activité d'élevage, et les fonds de vallées sont encore préservés d'un reboisement excessif.
Si la vallée de la Diège est un élément géographique central qui a déterminé le périmètre d'étude du Plan paysage, il est à noter qu'elle n'est pas la plus influente dans les esprits. La commune de Saint-Sulpice-les-Bois est davantage tournée sur la Triouzoune, alors que Saint-Pardoux-le-Vieux s'identifie d'avantage à la vallée de la Liège.

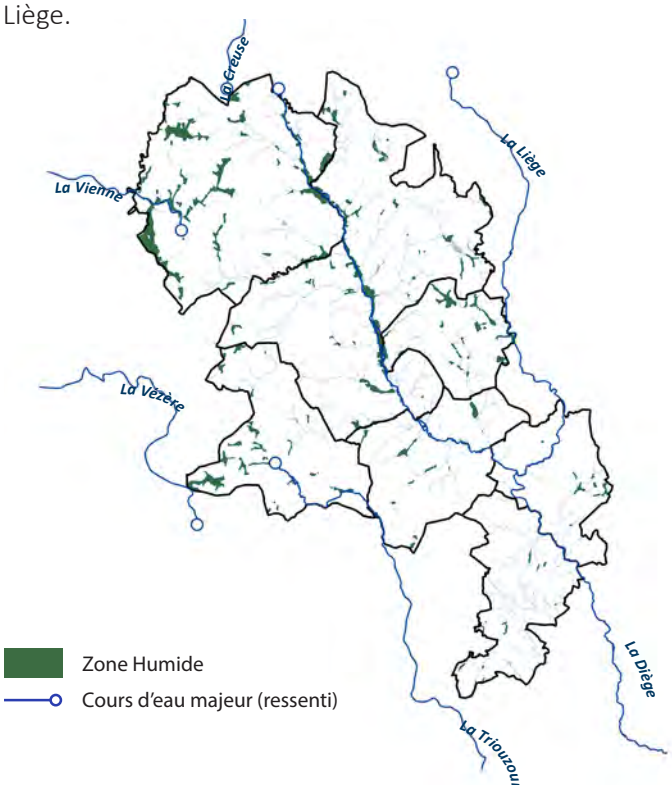

Carte du réseau hydrographique et des zones humides

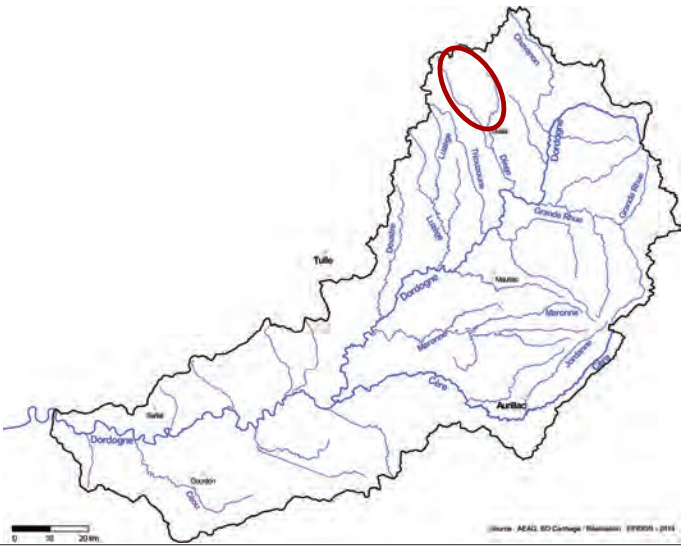

L'omniprésence de l'eau

L'eau se retrouve sous une multitude de formes sur le territoire. Elle forme les rivières et ruisseaux principaux qui ont creusé le socle granitique friable, mais aussi les sources et eaux affleurantes qui accompagnent les tourbières. Composante naturelle principale, elle a généré des usages et des pratiques qui perdurent aujourd'hui.

Les agriculteurs du plateau ont acquis au fil des ans une véritable science hydraulique afin d'irriguer ou drainer les sols en captant les eaux de source pour les diriger vers leurs herbages et ainsi optimiser leurs rendements.
Si on note des traces de ces pratiques datant du XVIIème siècle, ces usages ont connu leur apogée à la fin du XIXème et début du XXème siècle.
Par un réseau complexe de levades («levas») et de contre-levades («levadas»), les paysans irriguaient leurs prés secs en conduisant l'eau par des rigoles.
Ce système débute par la lève, une large rigole, parfois longue de plusieurs kilomètres, et qui prend l'eau dans un ruisseau, un étang ou une source. Cette lève, sorte de canal central, peut ensuite , par un réseau de rigoles secondaires, les contre-levades, alimenter successivement plusieurs propriétés. En plus d'irriguer, l'eau, chargée de matières minérales et organiques en suspension permet également de fertiliser les prairies. De même , en période hivernale, le ruissellement de l'eau protégeait l'herbe des dernières gelées. Grâce à cette protection thermique, la pousse de l'herbe démarrait dès le mois de mars.
Si les pratiques ont parfois évolué, et que le tracé des rigoles s'est mécanisé,on retrouve parfois aujourd'hui ces usages ancestraux, où un maillage de rigoles accompagne les prés secs. On voit également de nombreux prés humides drainés par un système de fossés. Ce drainage permet ainsi le pâturage des sites les plus humides.
Ce système ancestral de gestion de l'eau s'inscrit dans le sol et accompagne l'identité des paysages pastoraux du plateau. Élément paysager témoin de l'activité agricole, il est à ce titre, un élément patrimonial témoin de l'histoire passée et actuelle du territoire.

Rigoles

Entretien des rigoles, extrait de «Memoria de l'aiga, enquête ethnolinguistique sur l'eau en montagne limousine». Pascal Boudy, Jean-Marie Caunet et Jean-François Vignaud

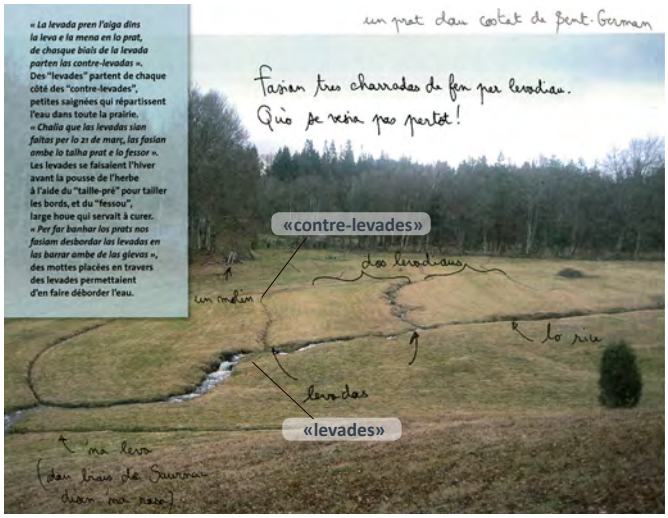

Extrait de «Memoria de l'aiga, enquête ethnolinguistique sur l'eau en montagne limousine». Pascal Boudy, Jean-Marie Caunet et Jean-François Vignaud

Si le débit de la Diège n'a pas permis le développement important d'activités hydrauliques, la Montagne limousine reste un pays de moulins. Certains recensements du milieu du XIX^{ème} siècle font apparaître plus de 800 moulins à eau sur le territoire de l'actuel plateau de Millevaches. Ces moulins ne sont pas de grandes structures industrielles, ils sont petits et leur mécanisme est simple :
« le rodet est une roue horizontale qui sous la poussée de l'eau entraînera la meule dite « tournante ». Grâce à son système de levier, la « banlève » embraye le mécanisme du moulin.»

Collectifs ou individuels, les moulins alimentés par un ruisseau ou un étang, permettaient aux paysans de moudre eux-mêmes leurs grains. Ces petites structures artisanales mettaient cependant beaucoup de temps à moudre un sac de grain, et la farine produite n'était pas triée.
La production de farine destinée à l'alimentation cessa à l'entre-deux guerre mais continua pour fabriquer la «boira», alimentation pour le bétail, jusque dans les années cinquante. Actuellement abandonnés, on retrouve le témoignage de leur présence dans la toponymie des hameaux. Bien souvent détruits ou oubliés, on retrouve cependant quelques moulins ou vestiges le long des ruisseaux principaux.

Ancien moulin de Chassagnac (Chaveroche)

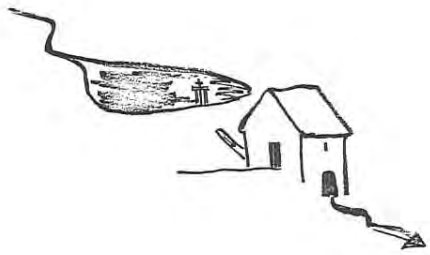

Moulin alimenté par un étang

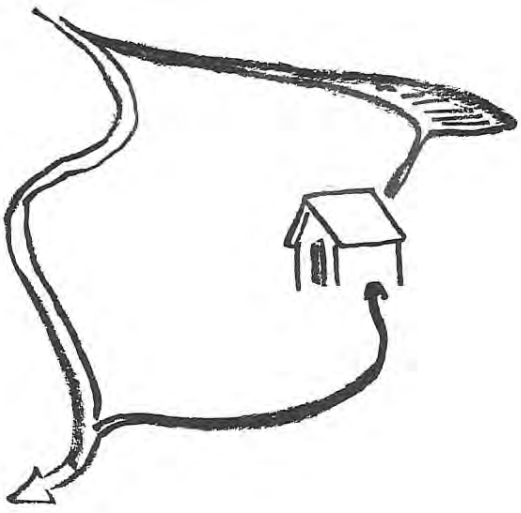

Moulin alimenté par une dérivation

Moulin alimenté par un ruisseau

Les enjeux...

> Gestion de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

> Valorisation de la ressource en eau comme patrimoine naturel identitaire vis à vis du cadre de vie et support d'activités touristiques.

> Le maintien de la qualité de l'eau et de ses milieux écologiques en conciliant tous les usages associés à la rivière.

> Amélioration de la qualité des eaux de baignade.

> L'accessibilité et l'entretien des berges des cours d'eau principaux (Diège/Triouzoune/ Liège).

> Valorisation du petit patrimoine lié à l'eau.

Les routes, traversées des paysages

Sur le territoire de la vallée de la Diège, le paysage peut se découvrir au premier abord par le parcours des routes. Ces routes en lacets, négociant avec le relief, offrent un très bon moyen pour parler du paysage. Celles-ci serpentent autour des monts et des collines et traversent les fonds de vallées.
De bas en haut, le long de la rive droite ou de la rive gauche, les routes jouent sans cesse avec la rivière. La lecture de la Diège est alors fragmentée et plus ou moins évidente d'amont en aval de la vallée.

Tour à tour, le paysage s'ouvre sur des larges horizons depuis les sommets, se resserre aux niveaux des clairières en fond de vallée, ou se referme pendant la traversée de vastes futaies de résineux.
Ainsi, les perceptions visuelles et les rapports au lointain et à la proximité changent continuellement. Les plans sur les alentours passent des plans d'ensemble aux plans parfois très rapprochés. Tout comme le rapport au couvert et au découvert qui délivre une alternance entre sentiment d'ampleur grâce aux grandes ouvertures sur le ciel depuis les sommets, et sentiment de confinement par les couvertures boisées et les resserrements d'espace en fond de vallée étroit.

Les grands horizons permettent de distinguer des paysages bien au-delà du territoire de la vallée de la Diège.
Découvrir le paysage par le dense maillage routier du territoire, s'est aussi ressentir l'ancrage des paysages sur leur socle ondulé et courbé par l'eau.

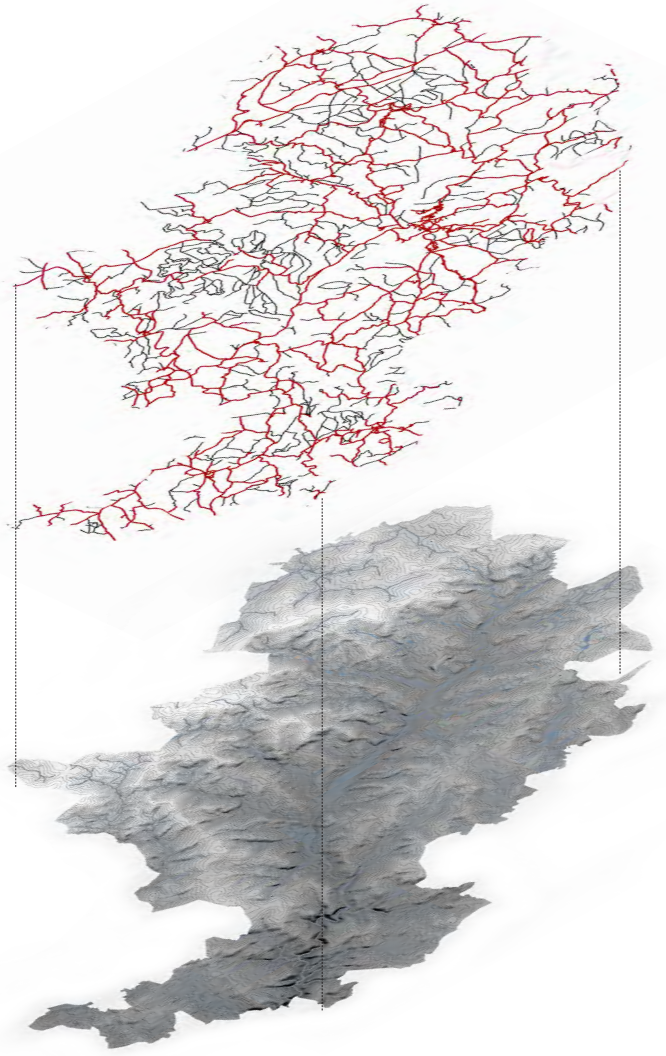

Un maillage routier imbriqué sur un relief vallonné.

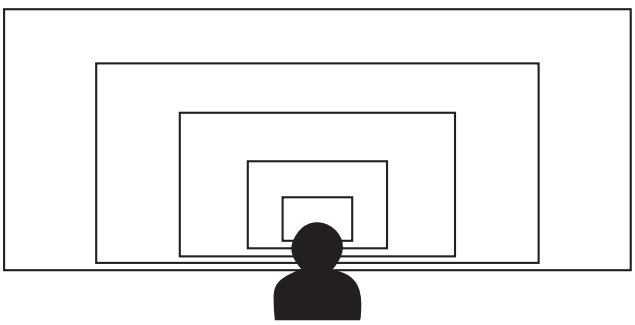

Les routes, traversées des paysages

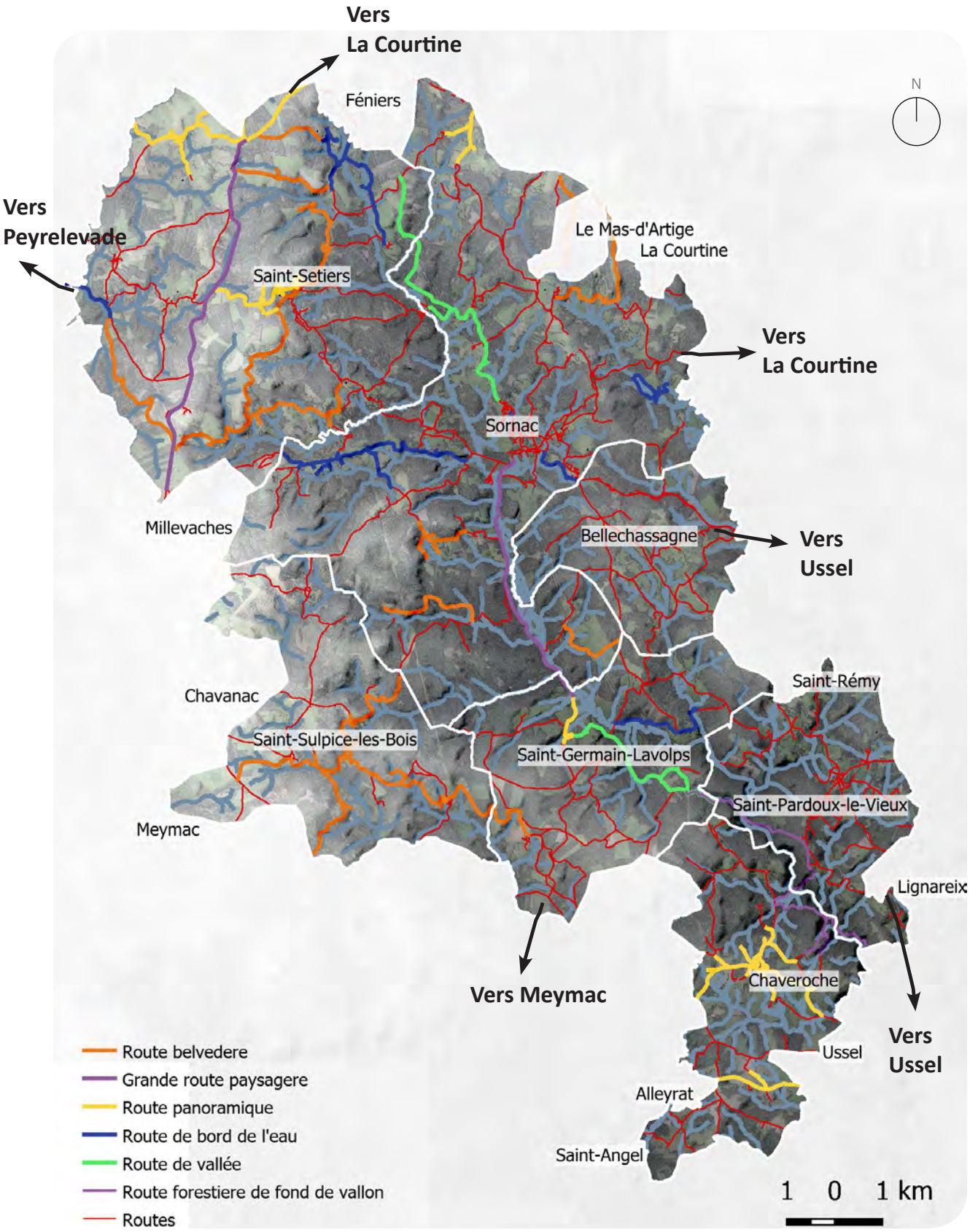

Carte du maillage routier du territoire de la Vallée de la Diège

Le maillage routier, premier contact avec le territoire, est composé de diverses typologies de routes tantôt ancrées dans la pente d'un versant offrant des vues lointaines sur les paysages, tantôt insérées dans les fonds sombres et humides des vallons boisés. Cette diversité d'implantation permet de découvrir, traverser et observer une grande diversité de paysages, tantôt vastes tantôt intimes.

On différencie ainsi deux grands groupes de routes :
- Les **routes de montagne,** caractérisées par une implantation en promontoire et accrochées à un relief chahuté. Dans ce groupe, on identifie les grandes routes panoramiques de plateau qui, dégagées de tout obstacle, donnent à voir des horizons lointains. Et les routes belvédères qui, par intermittence, offrent un balcon sur les grands et petits paysages.

- Les **routes bucoliques**, les plus nombreuses, petites et sinueuses, qui se faufilent dans les interstices des vallons , suivent les micro-courbures du sol et viennent s'immiscer dans une végétation dense.

Trois types de routes bucoliques sont ainsi identifiables:
- Les routes de vallées, qui offrent des points de vue montant et descendant entre boisements et rivière.

-Les routes forestières de fond de vallon, qui tracent un tunnel étroit et fermé par une végétation monumentale.

- Les routes de bord de l'eau qui suivent et traversent les cours d'eau.

Les routes de montagne

La route panoramique

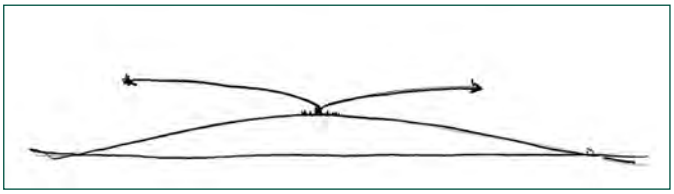

La route belvédère

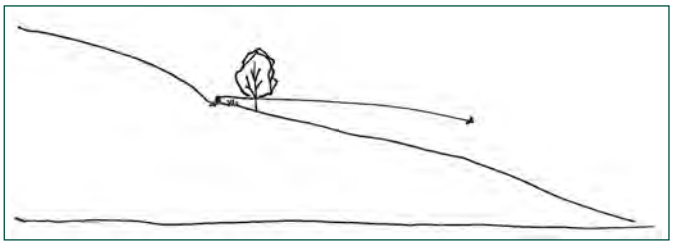

Les routes bucoliques

Les routes de vallée

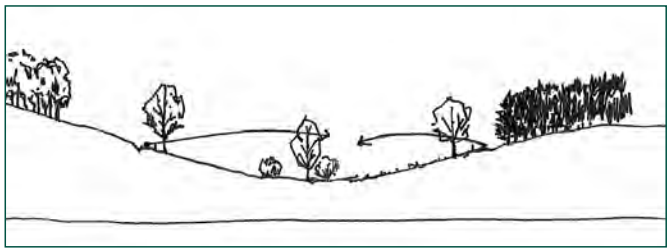

La route forestière de fond de vallon

La route de bord de l'eau

Les routes, traversées des paysages

Les routes de montagne

La route panoramique

Inscrites sur les hauts plateaux de Saint-Setiers et Sornac, les routes panoramiques sont caractérisées par une implantations en altitude offrant des vues à 360° sur les paysages marbrés de boisements et pâtures et ponctuellement sur les paysages lointains dessinés par les silhouettes enneigées des monts d'Auvergne.
Situées en promontoire, les grandes vues depuis ces routes sont ponctuellement refermées par de larges boisements de conifères venus peupler les hauts plateaux jusqu'en bordure de route.

Les routes départementales comme la D36 offrent l'avantage d'avoir des vues lointaines ponctuellement grâce au recul de la forêt de part et d'autre de l'axe routier.

Ces axes majeurs offrent l'avantage de se déplacer rapidement d'un point à un autre, mais parfois leur tracé se fait au détriment des paysages lorsque interviennent d'importants travaux de terrassement, faisant fi du respect du relief.

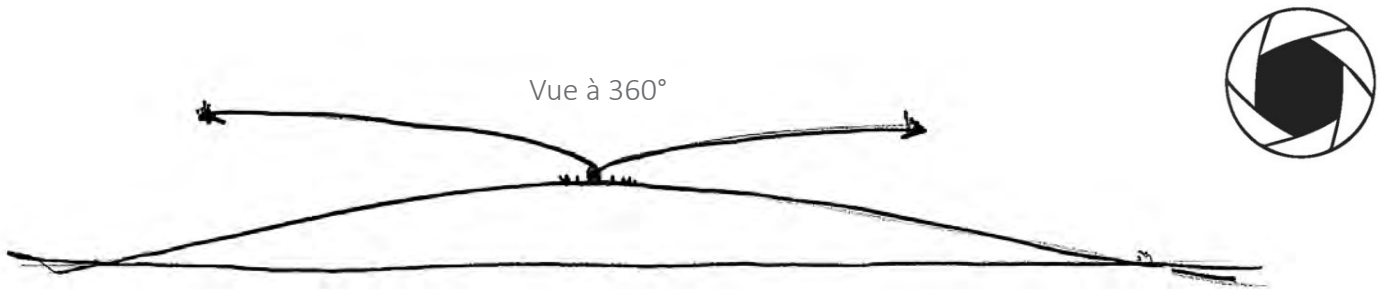

La route panoramique

Le long des crêtes, comme sur la D36 qui suit la ligne de partage des eaux entre le bassin Loire-Bretagne au Nord-Ouest et le bassin Adour-Garonne au Sud-Est, le champ de vision s'ouvre sur de grands horizons de part et d'autre de la route où de nombreux plans se succèdent.

Saint-Setiers, D174, hameau de la Jasse

Saint-Setiers, D36, source de la Vienne

Les routes de montagne

La route bèlvédère

En contrebas des sommets, de nombreuses routes accrochées à la pente offrent également des panoramas sur les grands paysages. Ces petites routes en lacets, négociant avec le relief, se distinguent des routes départementales rectilignes en sillonnant le territoire au rythme des lignes topographiques. Offrant ponctuellement de véritables balcons sur les vallons et grandes étendues pâturées, cette typologie de route est la plus fréquente sur le territoire.

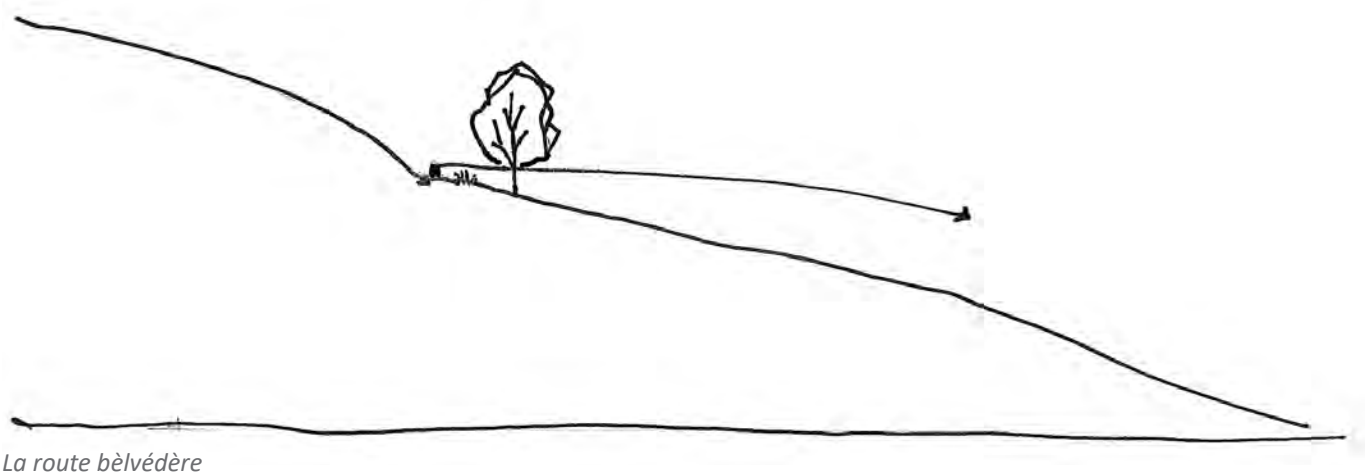

La route bèlvédère

Les routes belvédères, donnant à voir les vues aux lointains sur les villages et clairières, sont souvent accompagnées d'alignements d'arbres bordant les linéaires routiers sur de petits tronçons de 5 à 15 arbres.
Les essences les plus représentées sont les hêtres et les chênes.

Vue sur le vallon de la Triouzoune depuis la RD49, Saint-Sulpice-les-Bois.

Alignement de hêtres, Sornac.

Les routes, traversées des paysages

Parmi les routes paysagères dites «de montagne», les plus emblématiques offrent, par temps clair, des vues panoramiques ou cadrées sur les grands horizons lointains. Les monts d'Auvergne tracent ainsi l'horizon montagnard du territoire et viennent rappeler la géomorphologie en plateau du site.

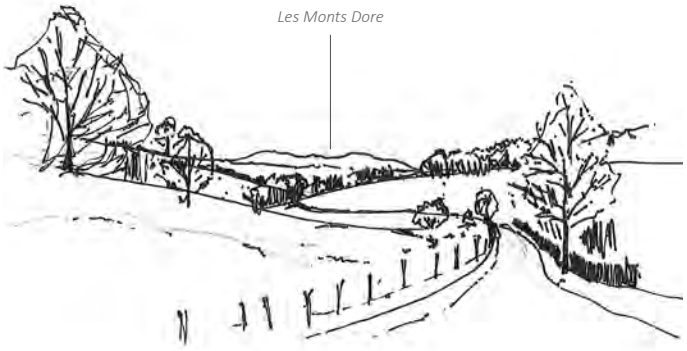

Fond de vallon, ouverture vers l'horizon (Saint-Setiers)

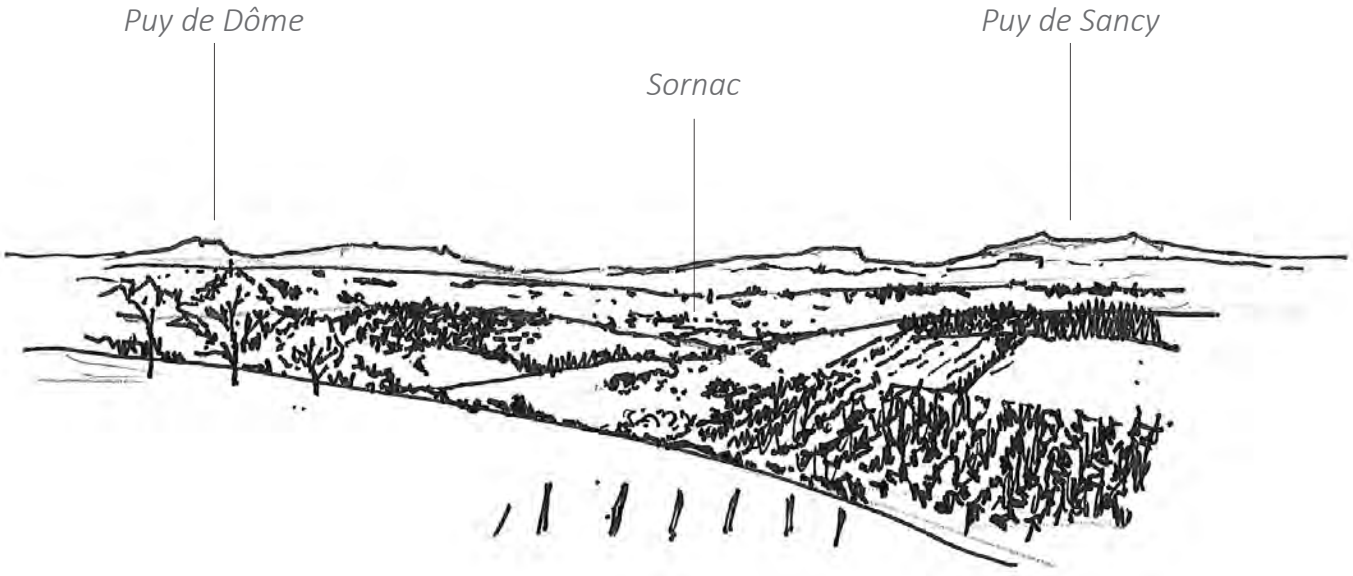

Vue panoramique sur les Monts d'Auvergne depuis le Mont Audouze culminant à 953 mètres d'altitude (Saint-Setiers).

Vue sur le grand paysage depuis la route de Feyssaguet (Saint-Setiers)

Vue sur le grand paysage, Chaveroche

Les routes bucoliques

Les routes de vallée

De bas en haut, le long de la rive droite ou de la rive gauche, les routes jouent sans cesse avec les multiples cours d'eau. Inscrites en fond de vallée, on y découvre des paysages plus creux et sombres laissant apparaître ça et là quelques rayons de soleil venus illuminer une pâture aux herbes dorées par le froid.
Le tracé de ces routes jouant avec le relief, crée des surprises pour l'observateur qui ne découvre le paysage qu'au fur et à mesure de son parcours. Ce mode de découverte du territoire par «fenêtres paysagères» fait le charme de ces routes qui dialoguent entre les deux rives.

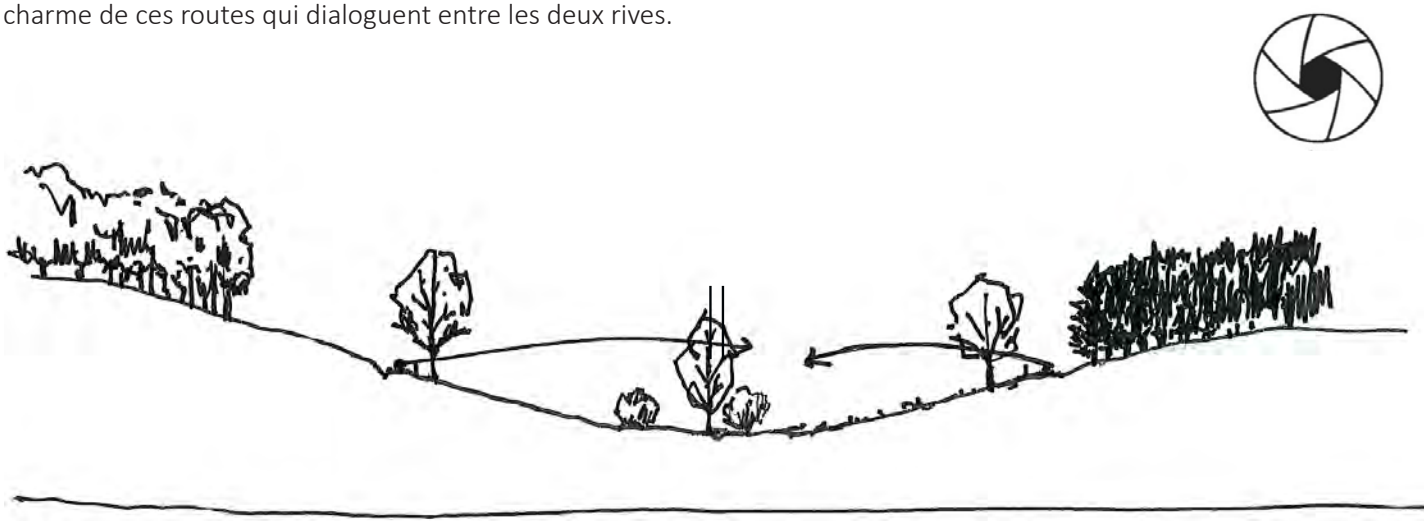

Les routes en fond de vallons

Au cœur de la vallée de la Diège, de nombreux vallons modèlent le relief. Les routes sont en léger surplomb et les fronts boisés alentours qui ceinturent ces clairières de fond de vallée, arrêtent le regard. L'œil de l'observateur est plus proche du sol, les paysages plus resserrés.

D49, Saint-Pardoux le Vieux

D49, Saint-Pardoux le Vieux

« Par moments, je suis contente lorsqu'il y a des coupes rases car on retrouve des vues »

Les routes, traversées des paysages

La route forestière de fond de vallon et la route du bord de l'eau

Le territoire est aussi traversé de petites routes sombres et sinueuses qui viennent suivre un cours d'eau au plus près et s'enfoncer dans les hauts boisements de conifères. Le champ de vision se resserre encore à la faveur de traversées dans les futaies de résineux ou bien en fond de vallée encaissée au bord de la Diège.
La vue s'offre alors sur les rayons lumineux qui parviennent à percer les masses sombres des forêts, ou sur le fil de l'eau qui court aux détours des îles de la rivière. A la rencontre de ces séquences, l'observateur peut ressentir un vrai sentiment d'immersion au sein de ces milieux traversés.

Passage au milieu de futaies de résineux

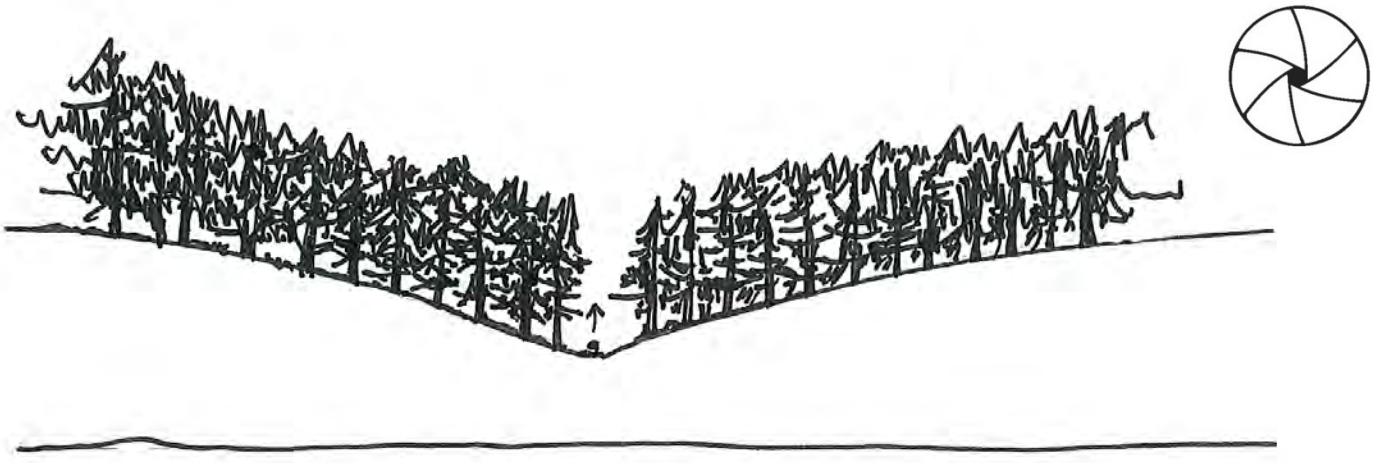

Les routes forestières

Percées lumineuses dans un boisement de conifères, Bellechassagne

Vue cadrée par des boisements denses de conifères, Saint-Germain-Lavolps

La route forestière de fond de vallon et la route du bord de l'eau

Ces séquences routières possèdent le charme d'immerger l'observateur dans ces milieux traversés. Les futaies peuvent apparaître alors enveloppantes ou étouffantes en fonction des moments et des durées de leur traversée. La vision au bord de l'eau offre un spectacle réjouissant qui vient apporter une vision privilégiée sur la Diège et ses affluents.
Localisées à proximité directe des cours d'eau, ces routes longent et offrent des traversées ponctuelles amenant les visiteurs au plus proche de l'eau.

La route de bord de l'eau

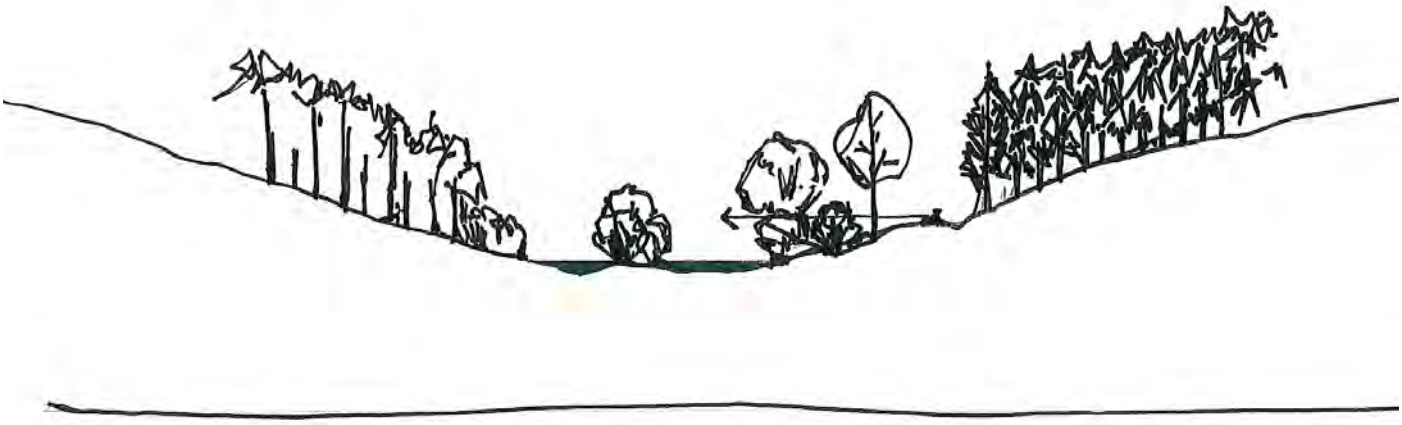

Les routes au bord de l'eau

Un réseau de petits ponts en pierre accompagne les routes du bord de l'eau. Véritables éléments de patrimoine vernaculaire, ils participent à la découverte des motifs paysagers du territoire.

Passage au bord de la Diège le long de la D172 (Sornac)

Traversée de la Diège, Moulin de Chassagnac, Saint-Pardoux-le-Vieux

Les routes, traversées des paysages

La RD172/RD30, route majeure longeant la vallée de la Diège fait également partie des routes paysagères emblématiques du territoire. Moins pratiquée que la RD36, elle offre une variété de vues et de traversées sur la vallée de la Diège en suivant la rivière au plus près de Sornac à Saint-Germain-Lavolps.

Les vues sur les fonds de vallée oscillent entre ouverture et resserrement, sur des milieux humides variés allant de la prairie humide à la ripisylve.
Peu d'arrêts sont aménagés le long de cette route. L'aménagement de points d'arrêt permettrait de faire découvrir la richesse biologique et paysagère d'une vallée encore peu connue en proposant une «pause paysagère» agréable tant pour les automobilistes que pour les pêcheurs et randonneurs.

Le maintien des ouvertures sur le fond de vallée est primordial tant d'un point de vue paysager (vues rythmées sur la vallée) qu'environnemental (diversité de milieux ouverts et fermés.)

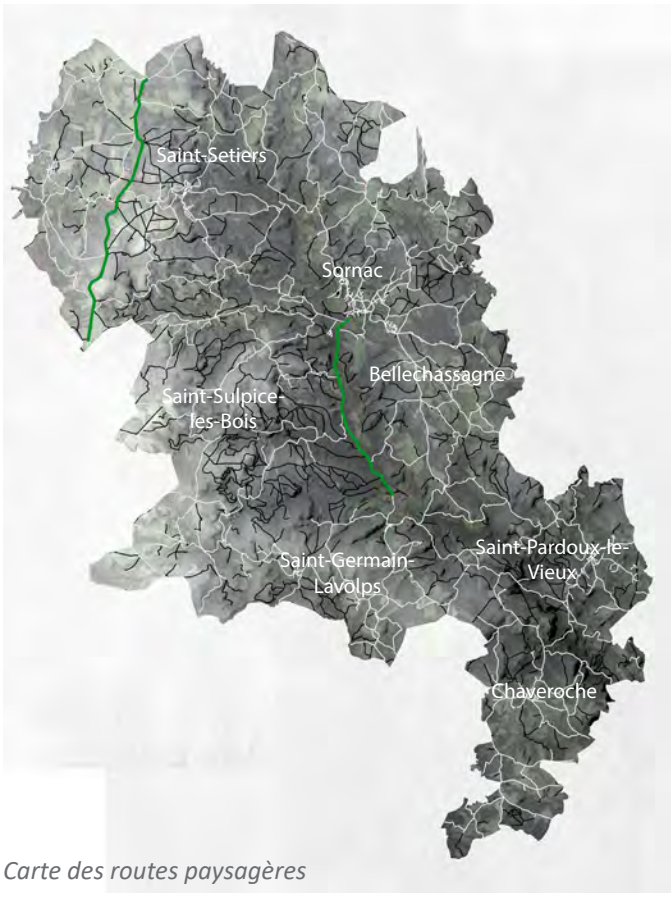

Carte des routes paysagères

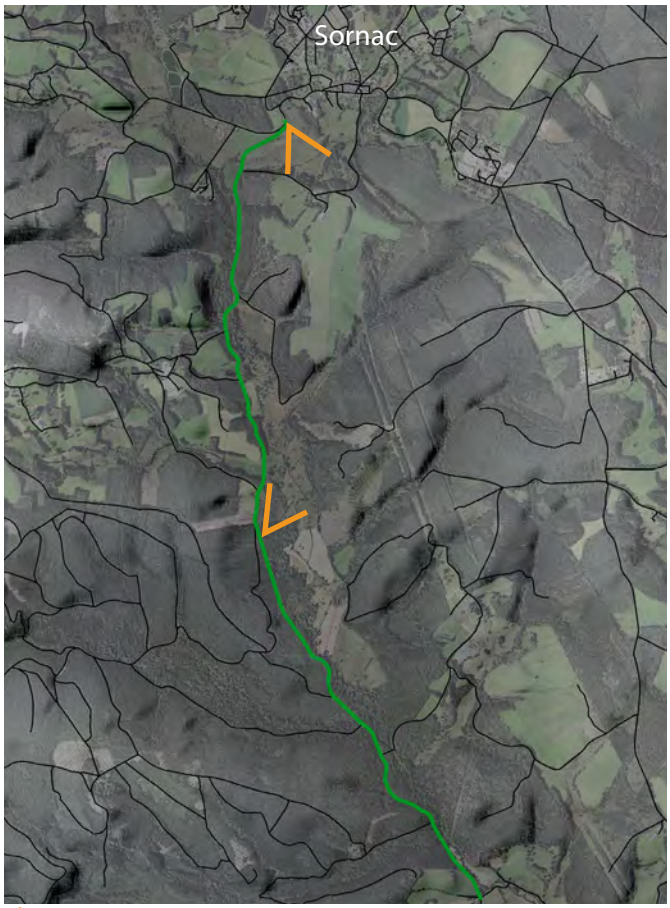

Ouvertures à valoriser

Vue sur les pacages humides de la vallée de la Diège.

Traversée du lit de la rivière Diège.

Parmi les routes paysagères les plus emblématiques, il y a la RD36, véritable porte d'entrée du territoire reliant Saint-Setiers à Meymac.

Située sur les hauteurs du plateau, elle fait office de point culminant traversant le territoire du Nord au Sud de manière rectiligne et offrant ponctuellement de grands panoramas sur les monts d'Auvergne.

Considérée comme une des principales artères du territoire, la RD36 est une grosse infrastructure routière peu mise en scène vis à vis du paysage. Elle est ponctuellement traversée par les circuits de randonnée et VTT et dispose de quelques arrêts routiers aux aménagements vétustes et peu lisibles comme c'est le cas au Mont Audouze.
Le réaménagement des sites existants et la création de nouveaux arrêts et percées visuelles permettraient une revalorisation de cet axe routier comme véritable «artère paysagère»

Vue dégagée sur la vallée de la Vienne

Belvédère du Mont Audouze.

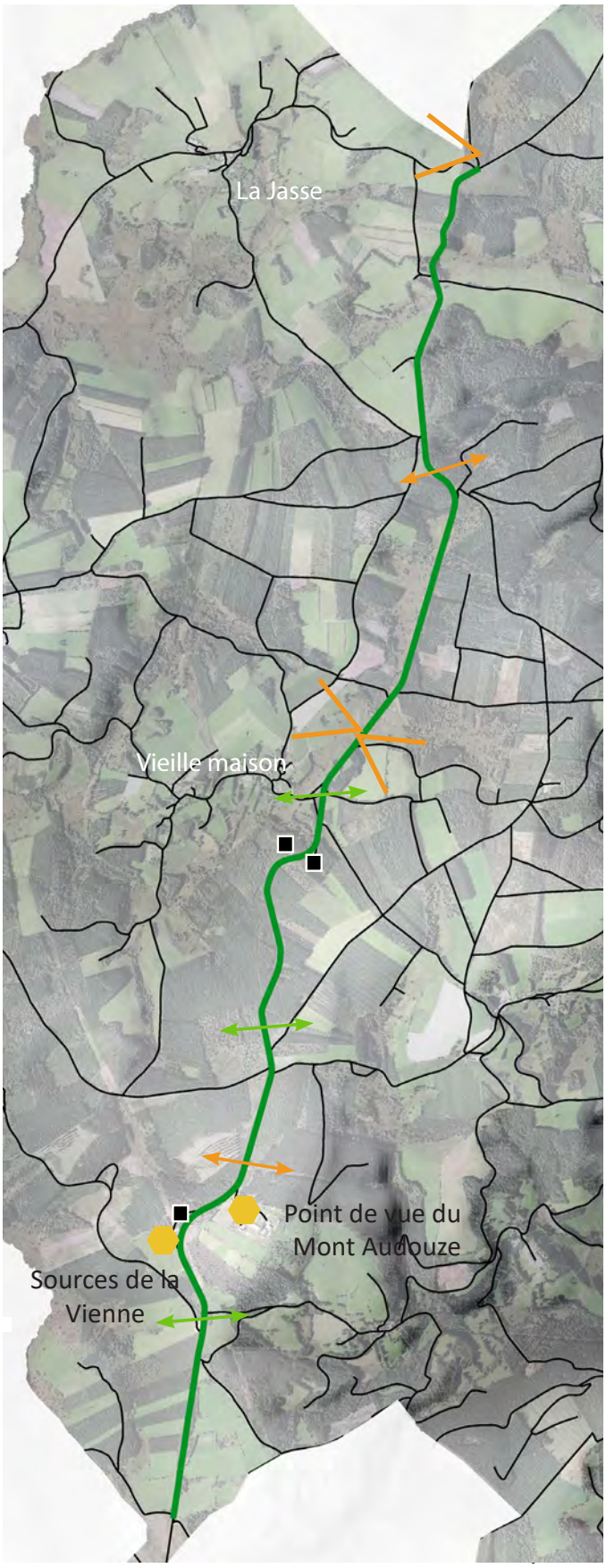

Aménagement vétuste de l'aire d'accueil du Mont Audouze (traversée dangereuse de la D36 / absence de cheminements piétons)

Une signalétique peu visible depuis la route.

L'antenne relais du Mont Audouze, un élément «repère»

Les enjeux...

> Le maintien de fenêtres ouvertes sur des perspectives lointaines
> Le maintien d'une alternance entre différents champs de vision créant des phénomènes de surprises
> L'aménagements de points d'arrêt stratégiques (belvédère/aire de repos/...)
> La conservation du patrimoine végétal le long des routes (alignements d'arbres, haies,...)

PARTIE I

PREMIÈRE ENTRÉE DANS LE PAYSAGE

Interprétation sensible des paysages

Les paysages de la vallée de la Diège entretiennent de nombreuses relations ambivalentes. Cette vallée bosselée, entre espaces ouverts et forêts, offre un paysage relativement homogène grâce à l'équilibre des nombreux contrastes qui la composent.
La proportion d'espaces ouverts et d'espaces fermés est relativement équivalente.
Le relief collineux amène naturellement toute une série d'oppositions. Entre adret et ubac, les milieux et les ambiances sont d'un côté, plutôt secs et ensoleillés, de l'autre, plus sombres et plus humides.
La dualité entre les feuillus et les résineux est également marquante à toutes les saisons par les textures et les couleurs des masses boisées contrastées. (De même, les fonds de vallées couverts par des molinies offrent une texture douce, qui contraste avec les aiguilles des sapins.)

Le passage continuel entre le haut et le bas, le détour des collines et la similitude des configurations spatiales peuvent perturber la prise de repère sur ce territoire.
Le nombre de grands types de milieux écologiques est relativement restreint. En revanche, leur imbrication complexe au gré des reliefs, perturbe les repères de l'observateur au fil de la vallée.

Certains secteurs de la vallée sont déséquilibrés par des futaies de résineux qui prennent le pas sur les espaces ouverts. Les paysages deviennent alors monotones tant par la répétition d'une seule essence, que par le champ de vision qui se resserre radicalement.

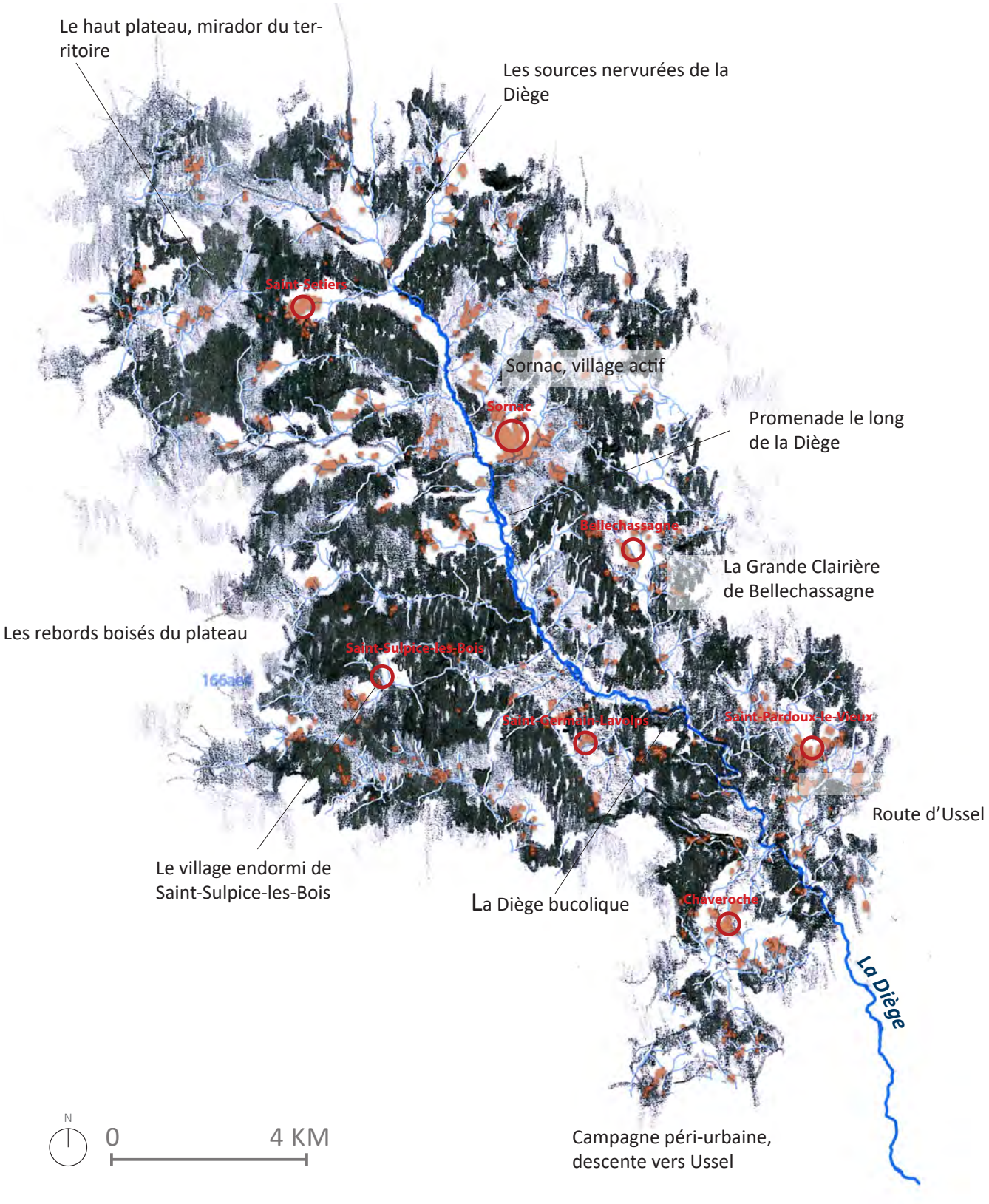

Carte sensible de la vallée de la Diège, entre forêts et prairies ouvertes

Des influences géographiques

Le périmètre du Plan de Paysage reprend l'entité paysagère de la Vallée de la Diège identifiée par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Grande composante géographique du territoire aux enjeux environnementaux forts, elle correspond à un territoire d'entre-deux au portes du plateau. Mais qu'en est-il sur le terrain? Quels ressentis expriment les habitants sur ce périmètre?
Historiquement implantés en plateau, les villages se sont toujours tenus à distance de cette vallée. Son faible débit n'a pas permis de développer des activités hydrauliques importantes.
Cette vallée, bien que géographiquement structurante ne semble pas forger l'identité commune de ces sept entités.
Certains villages comme Saint-Sulpice-les-Bois ne sont d'ailleurs pas concernés par la traversée de la Diège, mais s'orientent davantage sur la vallée de la Triouzoune. La commune de Bellechassagne est également davantage identifiée par la vallée de la Liège. De manière générale, la partie Nord-Ouest se sent davantage du plateau que la partie Sud-Est qui se sent plutôt de la région d'Ussel.

En effet, en parcourant le territoire, on ressent trois grandes identités géographiques :

-Le plateau inférieur, représenté par les communes de Chaveroche et Saint-Pardoux-le-Vieux. De plus basse altitude, ses grands paysages ouverts sont largement influencés par le bassin d'Ussel.

-Le plateau supérieur central de Millevaches, inscrit sur les rebords du plateau. Les paysages traversés par la Diège et ses affluents sont davantage tournés sur ce réseau de vallées. On identifie notamment les communes de Saint-Germain-Lavolps, Bellechassagne et Sornac.

-Le plateau supérieur haut, qui comprend les communes de Saint-Setiers et Saint-Sulpice-les-Bois, s'inscrit en hauteur sur le plateau. A l'Est de la D36, la vue sur les Monts d'Auvergne domine tandis qu'à l'Ouest de cet axe, la vue s'ouvre sur le relief alvéolaire du plateau de Millevaches.

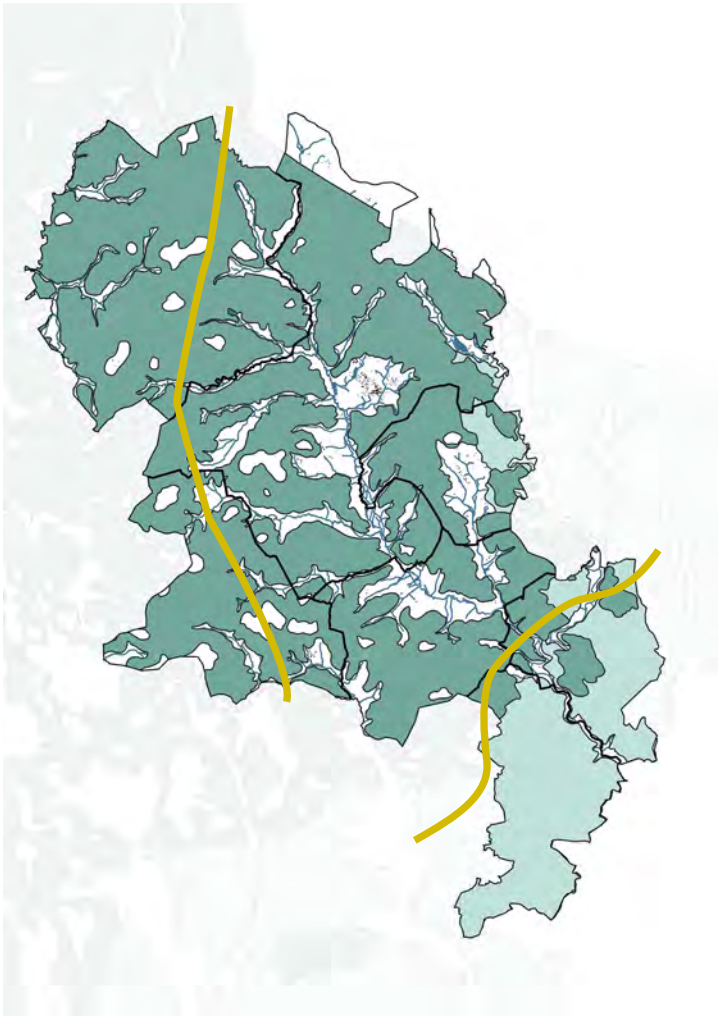

Représentation des sentiments d'appartenance

Des influences par les pôles urbains voisins.

En plus des ensembles géographiques différents, le sentiment d'appartenance au territoire de «la vallée de la Diège» est également mis à mal par des aires d'influence différentes. La desserte routière, les bassins d'emplois et les secteurs de services et commerces sont les principaux facteurs de ces influences.
Ainsi , quatre grandes zones d'influence se dessinent :

-La polarité intérieure de Sornac, qui regroupe la commune de Sornac et les communes limitrophes.

- L'influence d'Ussel, ville voisine principale qui forme le principal bassin d'emplois et secteur commercial et de services environnant, et qui par la RD982 relie rapidement les communes de Chaveroche et Saint-Pardoux-le-Vieux.

-L'influence de Meymac, qui polarise les communes du Sud Ouest du territoire.

-L'influence de Peyrelevade, qui attire les habitants de Saint-Setiers, situés à l'ouest de la RD36

La vallée de la Diège proposée comme périmètre pour le Plan Paysage , en dehors de l'approche géomorphologique liée à la rivière, ne ressort finalement pas comme une unité cohérente sur tous les plans mais se partage plutôt en plusieurs entités qui répondent à d'autre logiques territoriales.

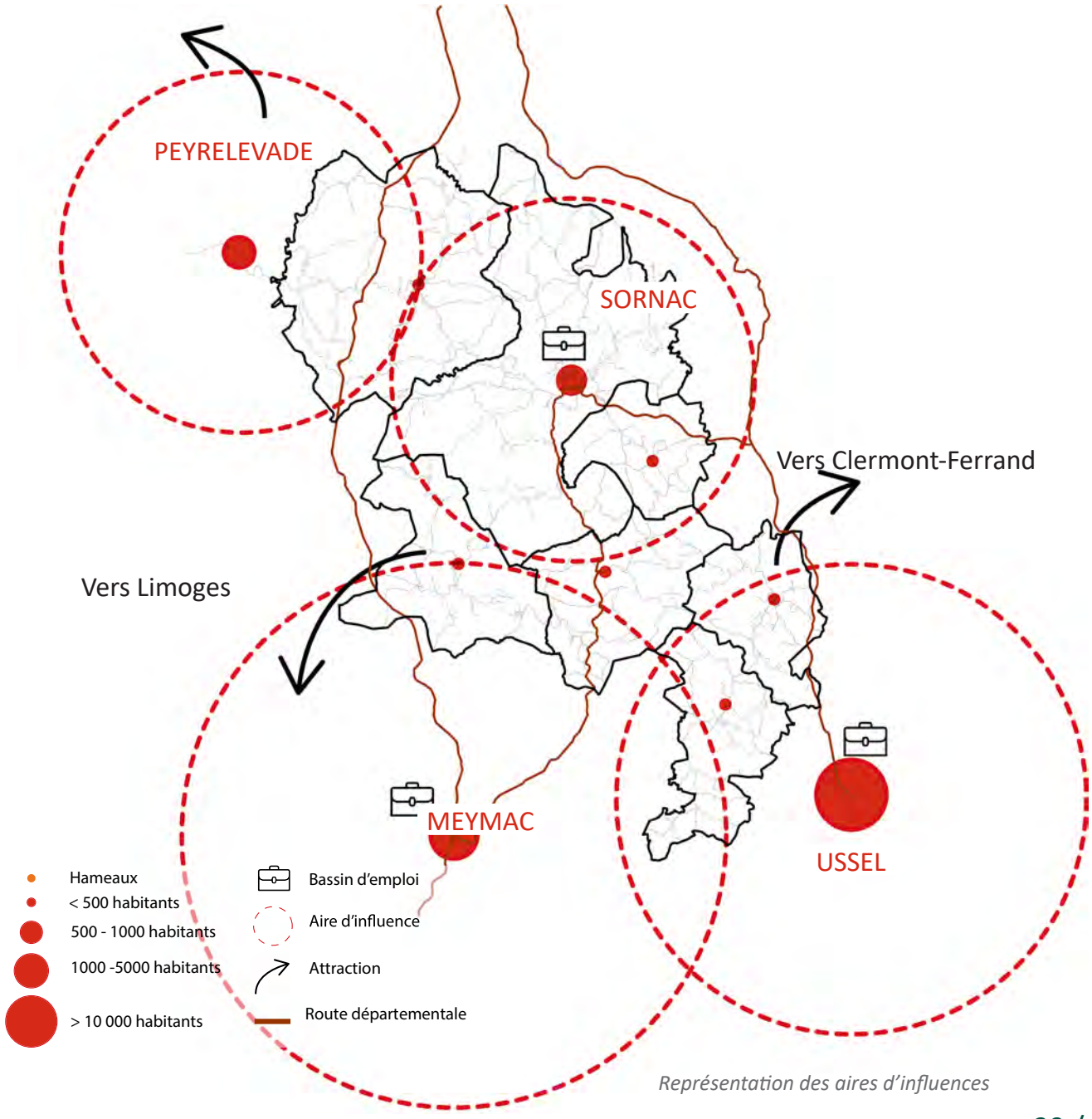

Représentation des aires d'influences

Les ensembles de paysage

Les ensembles paysagers

Les unités de paysage

Au cours de l'élaboration de la charte du Parc, des entités paysagères ont été définies à plusieurs échelles.
Le périmètre de notre étude sur la vallée de la Diège est couvert par différents ensembles paysagers dont les principaux sont les Monts et collines autour de Sornac et Ussel et la vallée Sud-Est des affluents de la Dordogne. L'aire ayant été redécoupée selon les limites des communes, l'extrémité Ouest du territoire se rattache à l'ensemble du haut plateau central de Millevaches. De petites parties du territoire se rattachent à d'autres ensembles comme l'arc des puys de Millevaches et les piémonts et plateaux de Haute-Corrèze au Sud. A l'extrême Nord du secteur du Plan Paysage, débute la vallée de la Creuse.

A une échelle plus fine, ces ensembles se redécoupent en plusieurs unités paysagères.
Si ces grandes unités s'inscrivent à l'échelle du territoire du plateau de Millevaches, ce découpage identifie davantage les grands éléments géographiques.

Afin de débuter le découpage des entités paysagères du Plan de Paysage, nous nous sommes appuyés sur cette première analyse effectuée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin dans un objectif d'enrichir ce tracé et la connaissance des paysages de la Vallée de la Diège.

Les entités paysagères

Si certains éléments comme le plateau de Sornac, le Bassin d'Ussel ou le Haut Plateau central de Millevaches se retrouvent dans ce nouveau découpage, l'entité de la Vallée de Diège, a cependant disparu. Bien qu'élément géographique central, cette entité ne semble pas faire partie du quotidien et du ressenti des habitants mais s'inscrit davantage dans un séquençage d'entités aux paysages variés. En effet, la vallée de Diège ne peut être résumée à une seule entité car sa richesse tient à la diversité des paysages qu'elle dessine et traverse. En parcourant ces unités paysagères, la Diège traverse différentes séquences, alternant entre paysages ouverts et fermés, inaccessibles et accessibles.

Une entité paysagère spécifique aux sources de la Diège a cependant été ajoutée afin de renforcer l'importance de ce site, considéré dans les ensembles paysagers et unités comme un espace interstitiel.

Ainsi 6 entités paysagères sont identifiées :

- **Les Sources Secrètes de la Diège**, nouvelle entité, elle met en lumière la richesse paysagère et biologique d'un site encore méconnu au patrimoine abondant

- **Les Belvédères du Haut Plateau**, s'inscrit dans l'ensemble paysager du haut Plateau de Millevaches. Grand belvédère du territoire, l'entité témoigne de la complexité géologique d'un site en rebord de plateau.

- **Les Vallons bâtis de Sornac**, reprenant une partie du périmètre de l'unité du Plateau de la Croix des Martines, cette entité redonne un rôle central à la commune de Sornac qui s'inscrit dans un développement «rurbain»

- Les Grands Coteaux Boisés, englobe les unités paysagères de la Forêt de Valettes et Bellechassagne ainsi que la Forêt de Mirambel. Elle se caractérise par une identité paysagère boisée.

- Les Villages Clairières, vient découper l'unité paysagère de la Forêt de Valettes et Bellechassagne afin de mettre en exergue le motif paysager et agricole de prairie, venant créer de larges ouvertures au sein d'un vaste tissu boisé.

- L'Arrière Pays d'Ussel, vient regrouper les unités paysagères de la forêt de Mirambel, le Bassin d'Ussel et du Plateau de Meymac afin de mettre en lumière les grands paysages ouverts et périphériques du bassin d'Ussel.

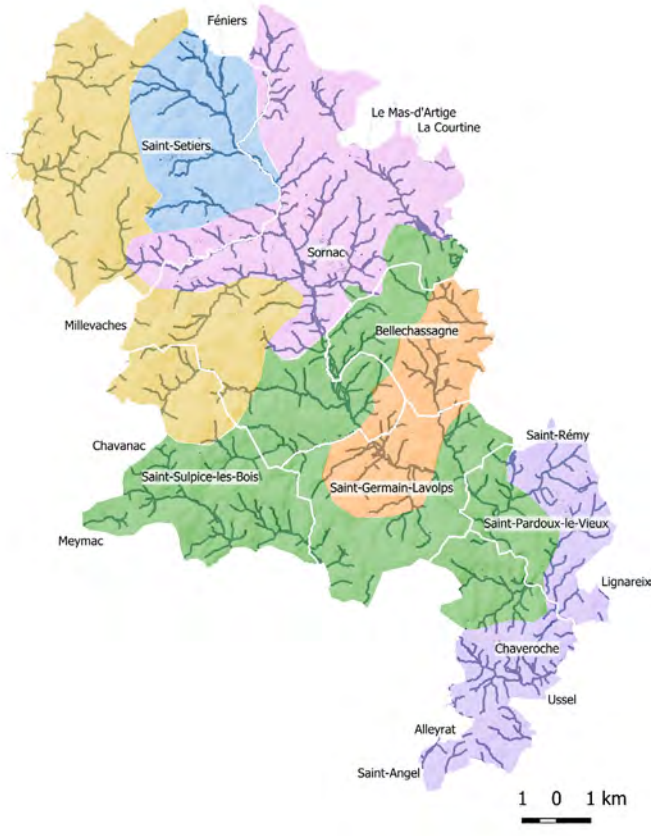

Carte des unités paysagères

- *Les sources secrètes de la Diège*
- *Les grands belvédères du haut plateau*
- *Les vallons bâtis de Sornac*
- *Les grands coteaux boisés*
- *Les villages clairières*
- *Arrière pays d'Ussel*

Les entités paysagères

Les sources secrètes de la Diège

L'entité paysagère des sources secrètes de la Diège raconte l'histoire de la vallée. Située au Nord du territoire d'étude et se prolongeant légèrement sur le département de la Creuse, ce site forme une large cuvette d'altitude où une multitude de petits ruisseaux et prés humides se rejoignent pour former plus au Sud la rivière de la Diège.
L'histoire du site est complexe, il est d'ailleurs difficile de localiser «LA» source de la Diège noyée au sein d'un chevelu hydrologique complexe. Paysages et architecture préservés, cette entité se caractérise par une richesse environnementale sans conteste.
Au Nord du bourg de Saint-Setiers, plusieurs ruisseaux convergent vers les hameaux de Villemonteix et de Villevaleix.
Le modelé alvéolaire met en scène des versants doux, offrant une bonne visibilité sur le cours d'eau en fond de vallée. Ces versants pâturés sont délimités par des alignements de feuillus. Quelques parcelles de forêts mixtes couvrent par moments les versants, s'avançant pratiquement jusqu'au fond de vallée.
Cette petite entité reserrée, engloble au milieu des prés, des petits hameaux perchés en léger promontoire sur le fond de vallée, à la faveur d'un replat.
Le talweg accueille une zone humide à joncs et à molinies, où le ruisseau de Villevaleix, qui devient plus bas le ruisseau de Langlade, est souligné par un alignement de ligneux.
En appui contre le haut plateau de Millevaches, le hameau de Villemonteix, s'ouvre vers l'horizon où les monts d'Auvergne se détachent en arrière-plan. De ce point haut, on ressent alors la déclivité et l'ouverture vers le Sud.

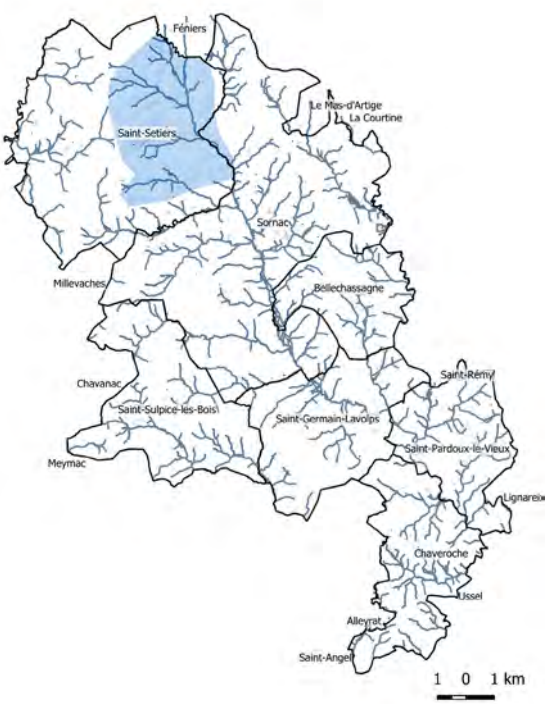

Futaie de résineux

Ruisseau

Les enjeux...

> La découverte des sources de la Diège
> Le maintien des alignements de feuillus
> La conservation des milieux humides (prairies/ pacage/tourbières)
> La préservation de la morphologie urbaine resserrée des hameaux
> Le maintien d'ouvertures sur des perspectives lointaines

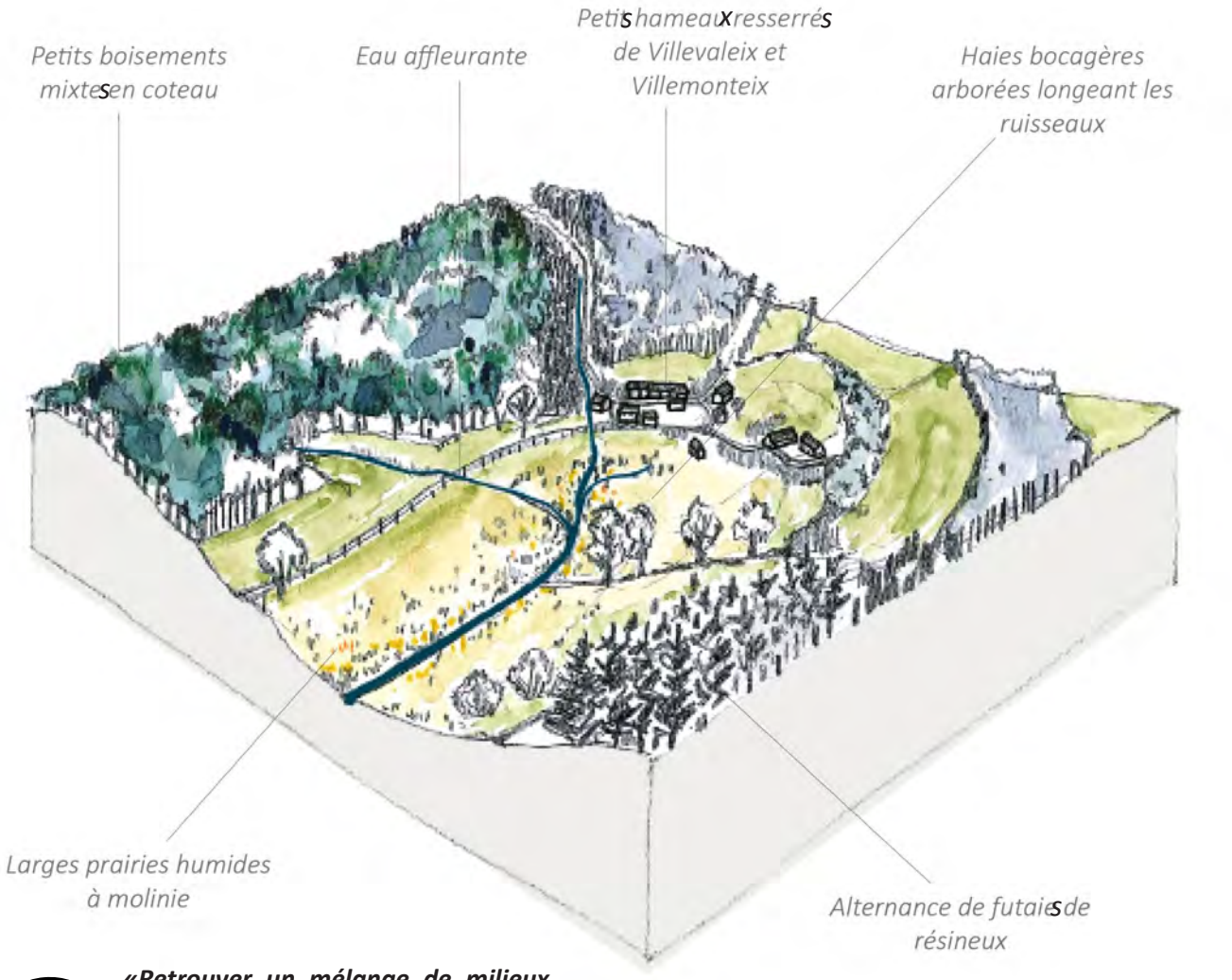

«Retrouver un mélange de milieux entre prairies, forêts et landes serait bien»

Zone humide à molinie

Les entités paysagères

Les belvédères du Haut Plateau

L'entité paysagère des belvédères du Haut Plateau englobe les communes de Saint-Setiers et Saint-Sulpice-les-Bois. Située au nord ouest du territoire, sur le rebord sud est du plateau de Millevaches, cette entité est caractérisée par des paysages d'altitude surplombant la vallée de la Diège et ses alentours. Ainsi, de larges vues panoramiques sur les monts d'Auvergne sont offertes le long des axes routiers, depuis les villages ou chemins de randonnée. L'un des plus connus est le belvédère du Mont Audouze.
D'apparence ouverts, ces paysages d'altitude se retrouvent peu à peu reboisés, refermant les vues depuis le plateau et sur les coteaux.

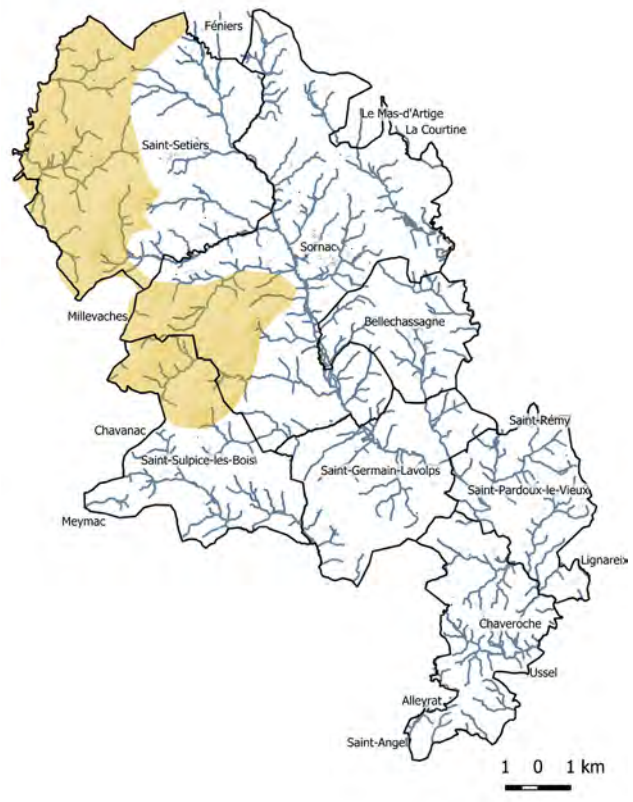

Boisement à proximité des espaces bâtis, Saint-Setiers

Les enjeux...

-La valorisation des routes belvédères inscrites en coteau.
-L'ouverture et le maintien de vues paysagères panoramiques
-Le maintien de paysages agricoles ouverts en haut de plateau.

Route avec vue sur le bas plateau, Saint-Setiers

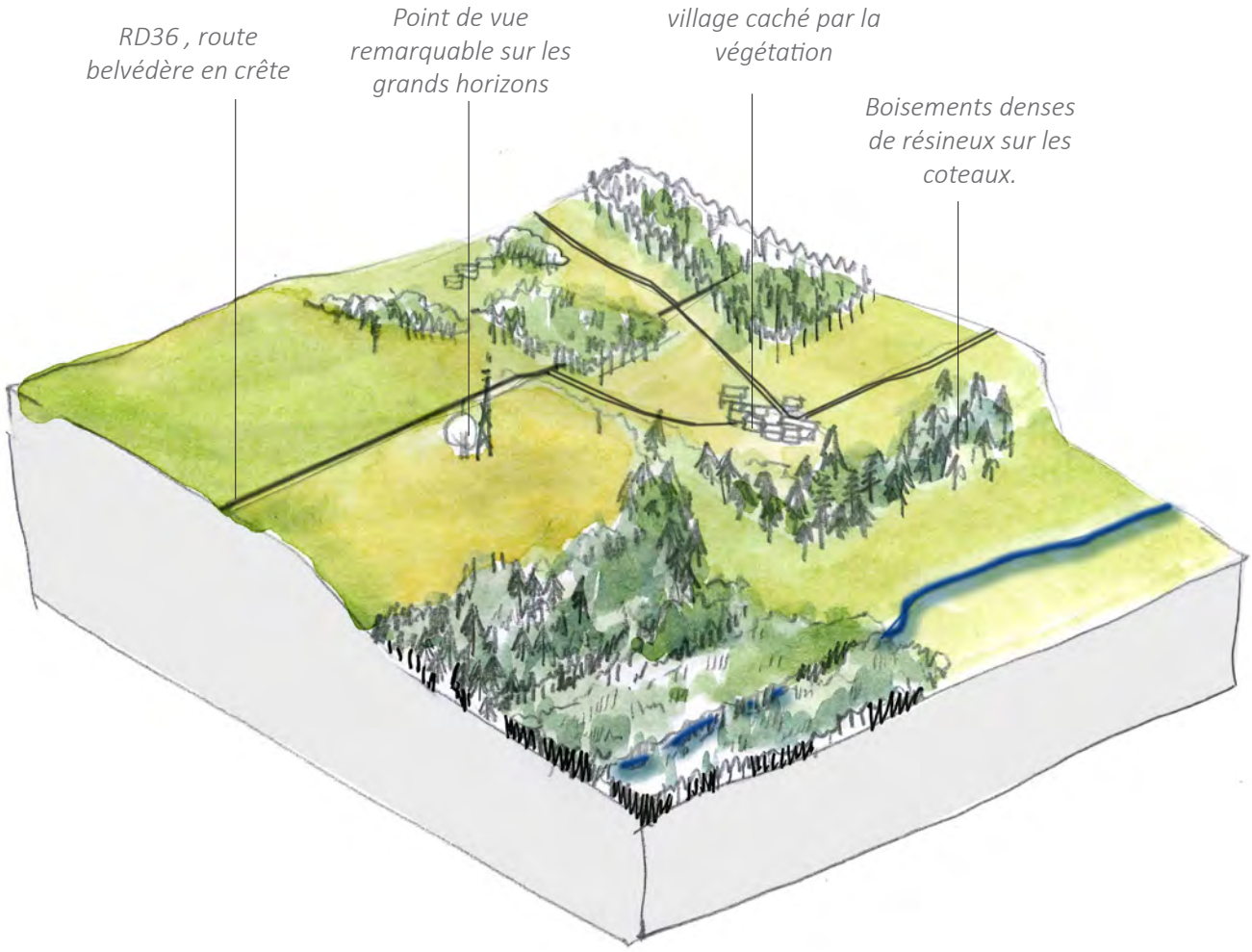

Bloc diagramme de l'entité des grands belvédères du Haut Plateau.

Vue depuis le mont Audouze sur les paysages boisés de la vallée de la Diège.

Les entités paysagères

Les Vallons bâtis de Sornac

L'entité des Vallons bâtis de Sornac se situe en aval des sources de la Diège. Elle est caractérisée sur sa partie est, par une large ouverture de la vallée de la Diège sur des paysages prairiaux vallonnés faisant face aux rebords du plateau sur sa limite ouest.
Cette entité est la plus «urbaine» du territoire, avec en son centre, l'implantation du bourg de Sornac, polarité principale du territoire. Le bourg de Sornac est situé sur la rive gauche de la Diège, en léger promontoire. En contrebas de celui-ci, au niveau de la station d'épuration, des fronts bâtis récents se détachent de l'arrière-plan boisé, bien visibles en hiver.

Composée d'un bourg présentant un étalement urbain conséquent sur sa partie nord, la commune de Sornac est également ponctuée de nombreux villages et hameaux qui peuplent sa campagne.

Coté rivière, en aval du moulin de Beaune, le fond de vallée de la Diège est globalement bien ouvert, présentant une vue dégagée sur les prairies humides depuis la RD172. Cette ouverture est cependant fragile, car on constate ça et là, un enfrichement progressif des berges par des peuplements de bouleaux menaçant le maintien de l'ouverture de cet espace et la particularité de ses milieux.

Les routes parallèles à la Diège s'éloignent de la rivière au niveau du hameau de Beaune jusqu'au bourg de Sornac, rendant alors sa lecture impossible.
Cette route en retrait fait traverser plusieurs hameaux isolés par des vallons et alterne les passages entre points hauts et points bas en suivant les ondulations du relief.

Les enjeux...

> Développement d'activités liées à l'eau à proximité directe des villages
> Qualité de l'eau et des milieux en contexte «urbain» et «campagnard»
> Définition d'une limite à l'urbanisation et traitement des lisières urbaines pour réduire l'impact visuel des extensions
> Valorisation et pédagogie autour de la richesse des milieux humides
>Maintien des ouvertures paysagères (pâturage)

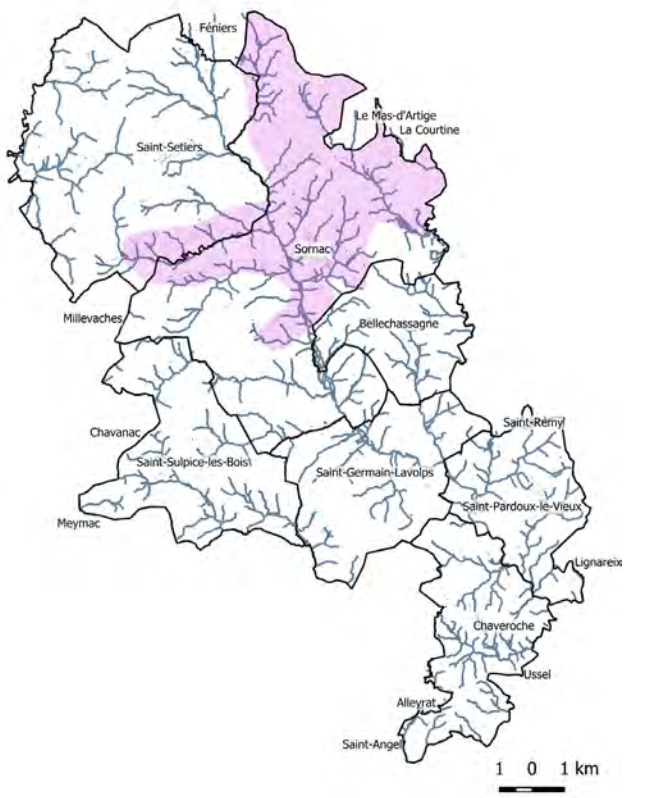

Fondation J. Chirac, entrée de ville de Sornac.

Bourg de Sornac situé en promontoire.

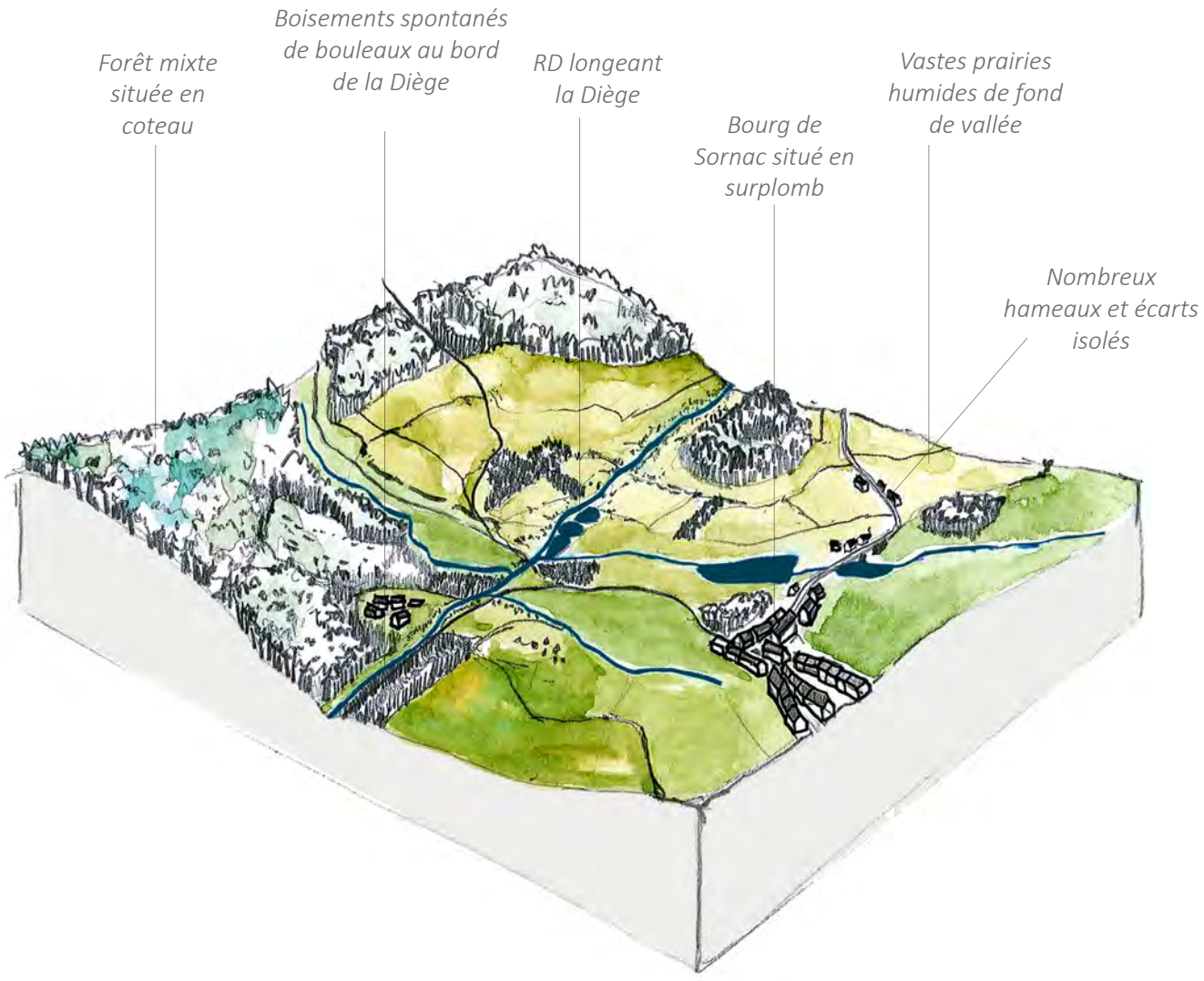

Bloc diagramme de l'entité des Vallons bâtis de Sornac.

Prairie humide de la vallée de la Diège

Boisements spontanés le long de la Diège

Forêt mixte en coteau

Les entités paysagères

Les Coteaux Boisés

L'entité paysagère des Coteaux Boisés, englobe un vaste territoire de part et d'autre de la Diège. Composée de grands boisements comme la forêt de Bellechassagne, cette entité est également constituée de vastes plantations de résineux. Presque entièrement boisés, les paysages sont caractérisés par un sentiment général de fermeture.

Le fond de la vallée se resserre et les versants boisés et plus pentus offrent un cadrage plus rapproché mais aussi plus sombre qu'en aval.
Par moments, la rivière de la Diège est dissimulée sous une ripisylve buissonnante ; à d'autres moments, des fenêtres se créent et laissent alors apparaître les méandres d'une rivière plus large.

Passant du coteau est au coteau ouest, les routes sinueuses sont marquées par un relief changeant et une végétation globalement homogène dessinant des paysages monotones.

La topographie chahutée, a rendu difficile l'implantation de villages sur ces coteaux. De manière générale, on retrouve les groupements bâtis davantage sur les plateaux, ou perchés à un coteau comme le bourg de Saint-Sulpice-les-Bois.
Les groupements bâtis y sont rares et peu visibles, camouflés par un manteau boisé se rapprochant de plus en plus des villages.
Par endroit, l'activité sylvicole permet des ouvertures ponctuelles sur les grands paysages après la pratique de la coupe rase.

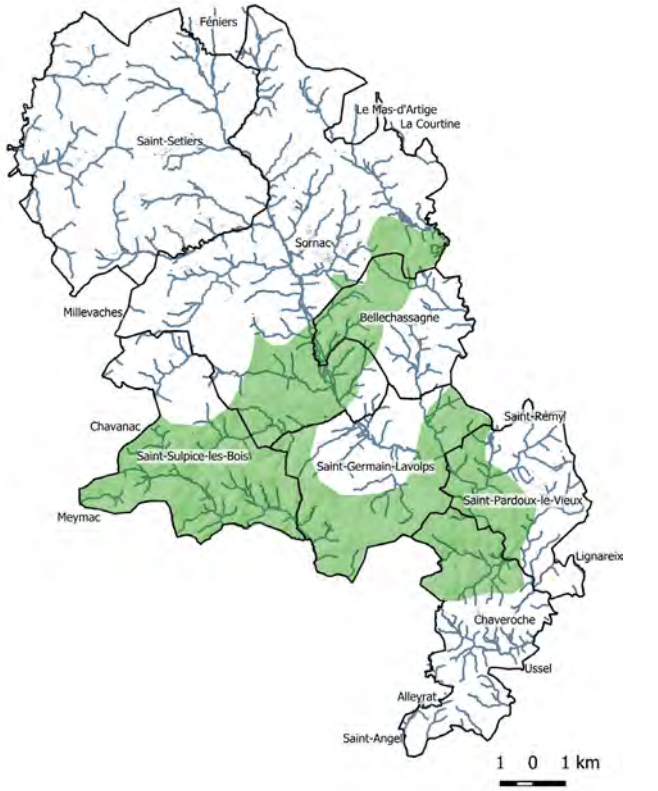

Des boisements spontanés qui bouchent les vues sur les fonds de vallon.

Grandes ouvertures paysagères après coupe rase.

Les enjeux...

> Maintenir et réouvrir des fenêtres sur la rivière.
> Maintenir les prairies de fond de vallée ouvertes et une gestion jardinée des bosquets et arbres isolés présents.

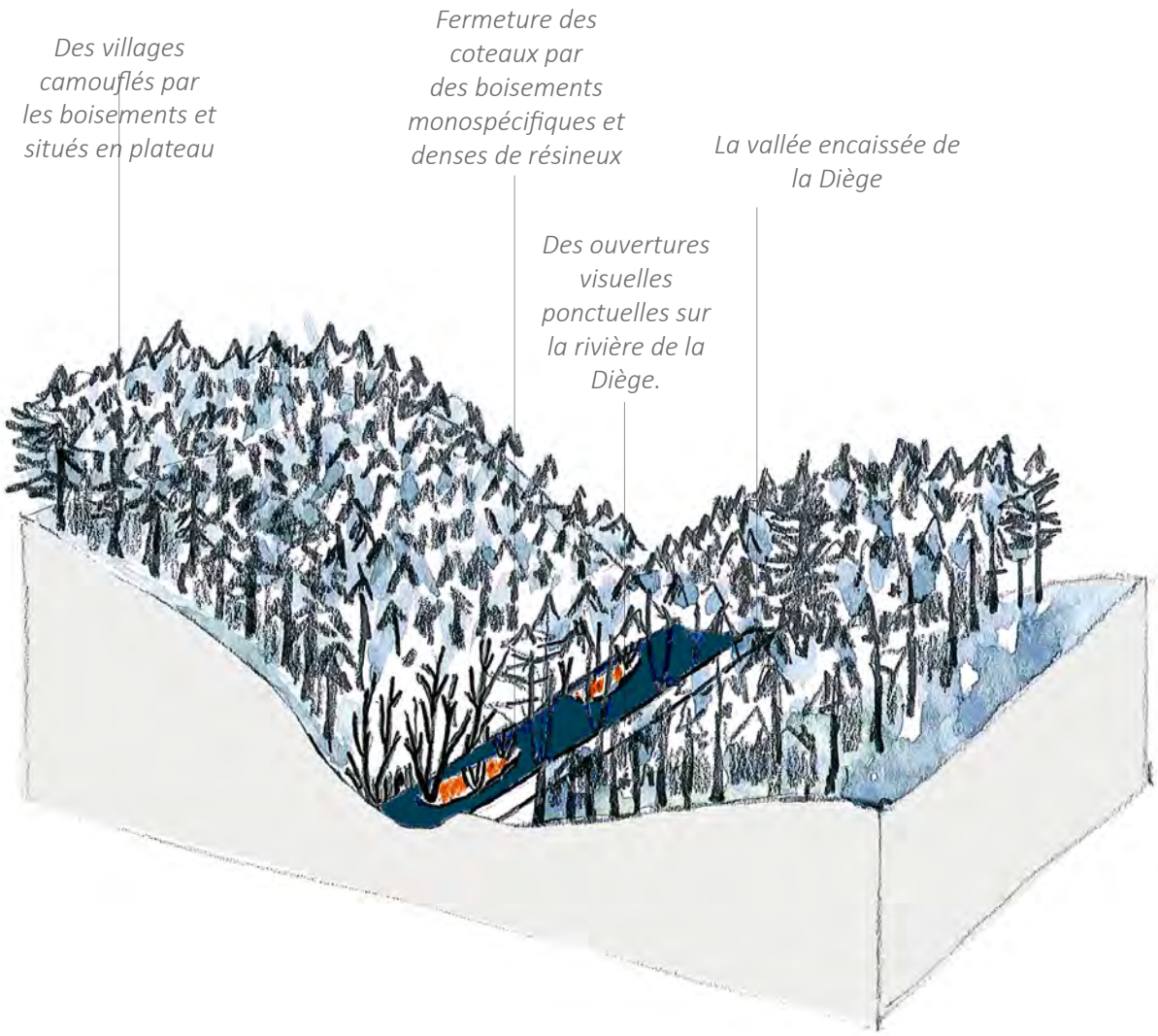

Bloc diagramme de l'entité des Côteaux boisés au lieu-dit des Cabanes (Saint-Germain-Lavolps)

Traversée de la Diège

Route encadrée par les boisements de résineux

Les entités paysagères

Les Villages clairières

En suivant le cours de la Diège, de vastes paysages ouverts se découvrent sur les communes de Saint-Germain-Lavolps et Bellechassagne.
A partir du lieu-dit des Cabanes, sur la commune de Saint-Germain-Lavolps, le paysage change totalement et s'ouvre sur une large clairière. Le fond de vallée plat et offrant une vue dégagée, met en scène des espaces de prairies. Les parcelles sont délimitées par des clôtures et par des alignements d'arbres. La trame verticale de ces clôtures rappelle à l'observateur l'activité de pâturage présente, même quand les cheptels ne sont pas visibles.
Des arbres isolés ou regroupés en petits bosquets magnifiés confèrent une impression de campagne jardinée.

L'écoulement de la Diège est détourné par une dérivation et sa lecture est aidée par les alignements rivulaires. Plusieurs ruisseaux affluents quadrillent le fond de vallée. L'espace central de la clairière est dénué d'habitation, préservant ainsi les espaces agricoles. Les habitations sont finement implantées sur les contours et en léger surplomb de la clairière.

La configuration de la clairière, isolée par des versants doux, fonctionne comme un amphithéâtre naturel.
De plus, le recul de la lisière autour du village offre une respiration au milieu d'un cadre boisé, et un écrin de tranquillité.

De petits groupements bâtis

Grande clairière de Bellechassagne

Les enjeux...

> Maintien de l'ouverture de la clairière et la gestion jardinée des haies, bosquets et arbres isolés présents

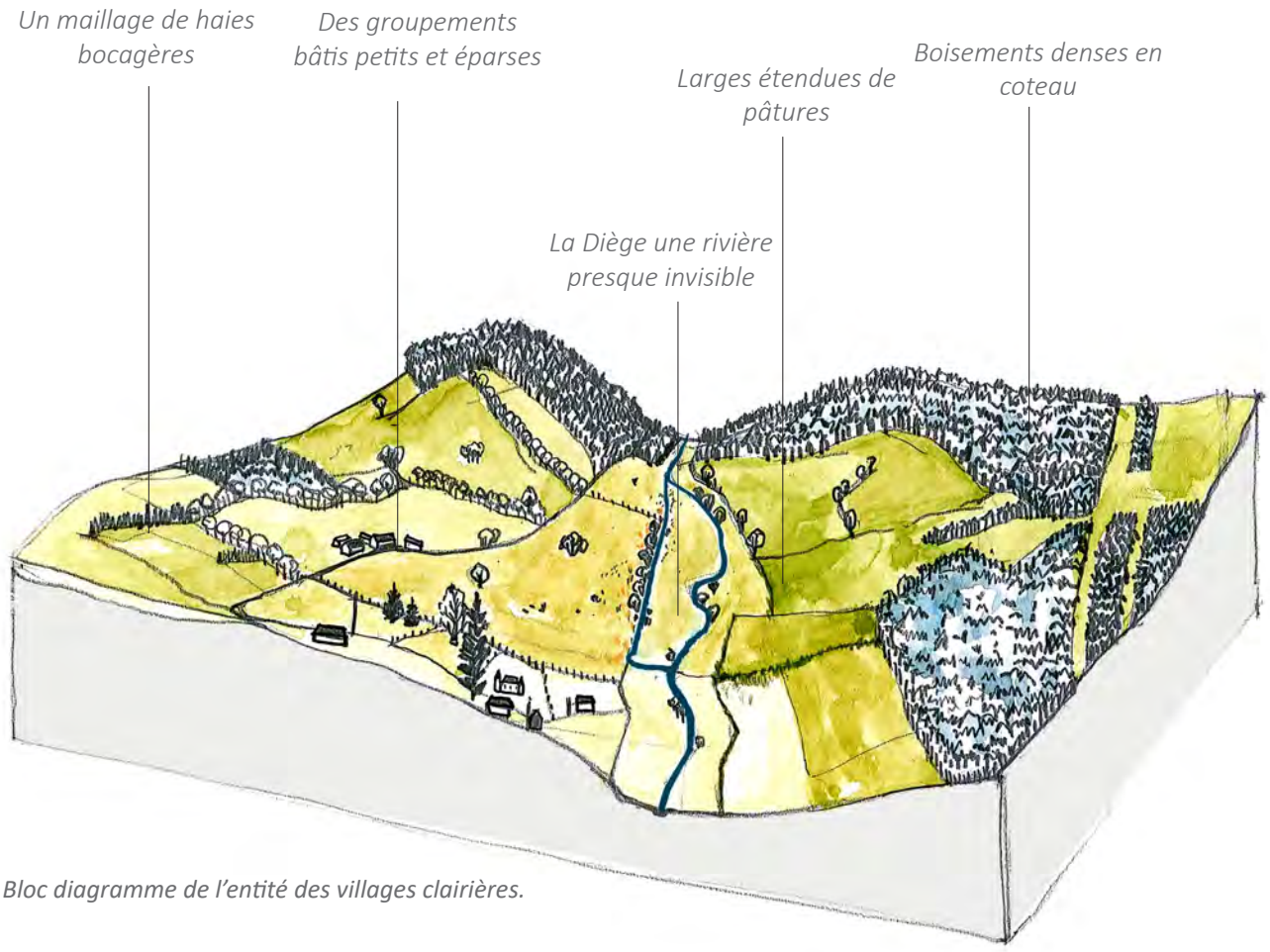

Bloc diagramme de l'entité des villages clairières.

Un maillage bocager arboré

Des coteaux densément boisés

Les entités paysagères

L'Arrière pays d'Ussel

L'entité paysagère de l'arrière pays d'Ussel est composée des communes de Chaveroche et Saint-Pardoux-le-Vieux, toute deux situées en périphérie directe d'Ussel. L'influence de la ville se ressent sur les paysages, très habités et ponctués de nombreux hameaux et villages anciens bordés de constructions nouvelles impactant les entrées de village. A ces paysages de campagne périphérique, viennent s'ajouter de larges étendues pâturées ouvertes sur les grands horizons dessinant la descente du plateau vers le bassin d'Ussel.

Ces grandes étendues ne sont pas plates pour autant, les nombreuses routes bordées de haies éparses et arborées, reliant les hameaux, nous font découvrir une multitude de petits paysages de vallons.
Entre Confolent et le moulin de Chassagnac, la Diège qui sépare les deux communes prend de vraies allures de rivière, épaisse et sinueuse et agrémentée de roches. Elle trace un sillon identifiable et boisé que l'on peut longer à pied.

Grandes étendues pâturées.

Ouverture sur les paysages lointains.

Les enjeux...

> Découverte et valorisation du tronçon paysager de la Diège.
> Amélioration de l'insertion paysagère de l'habitat isolé et en lotissement.
> Maintien des larges paysages ouverts.
> Préservation du motif paysager des haies en bordure de route et à proximité des espaces bâtis.

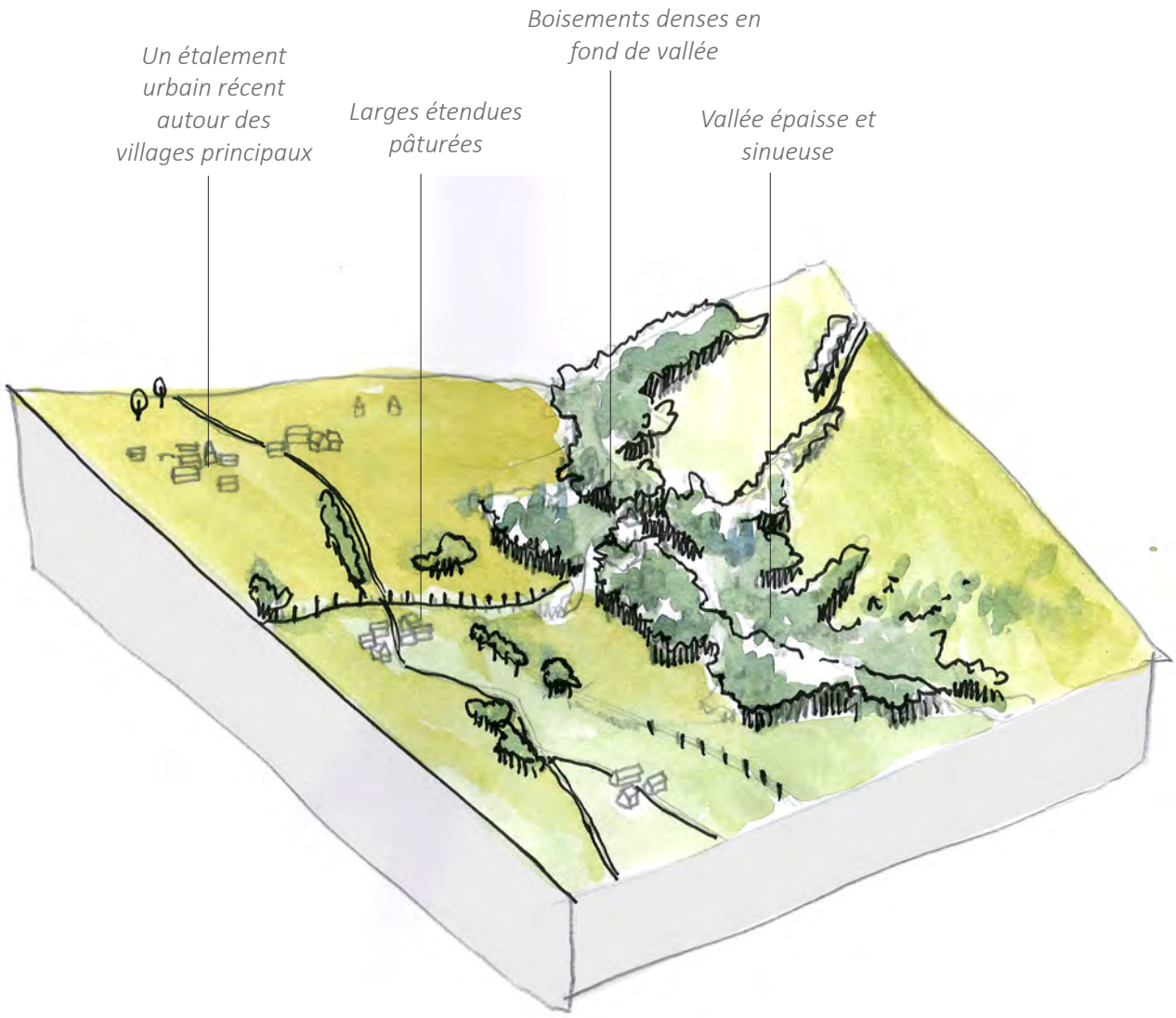

Bloc diagramme de l'entité paysagère de l'arrière pays d'Ussel.

Un tissu pavillonnaire qui ponctue les campagnes.

Des petites routes de campagne bordées de haies et alignements d'arbres.

Des bourgs et villages secrets, qui se découvrent au détour des collines et clairières

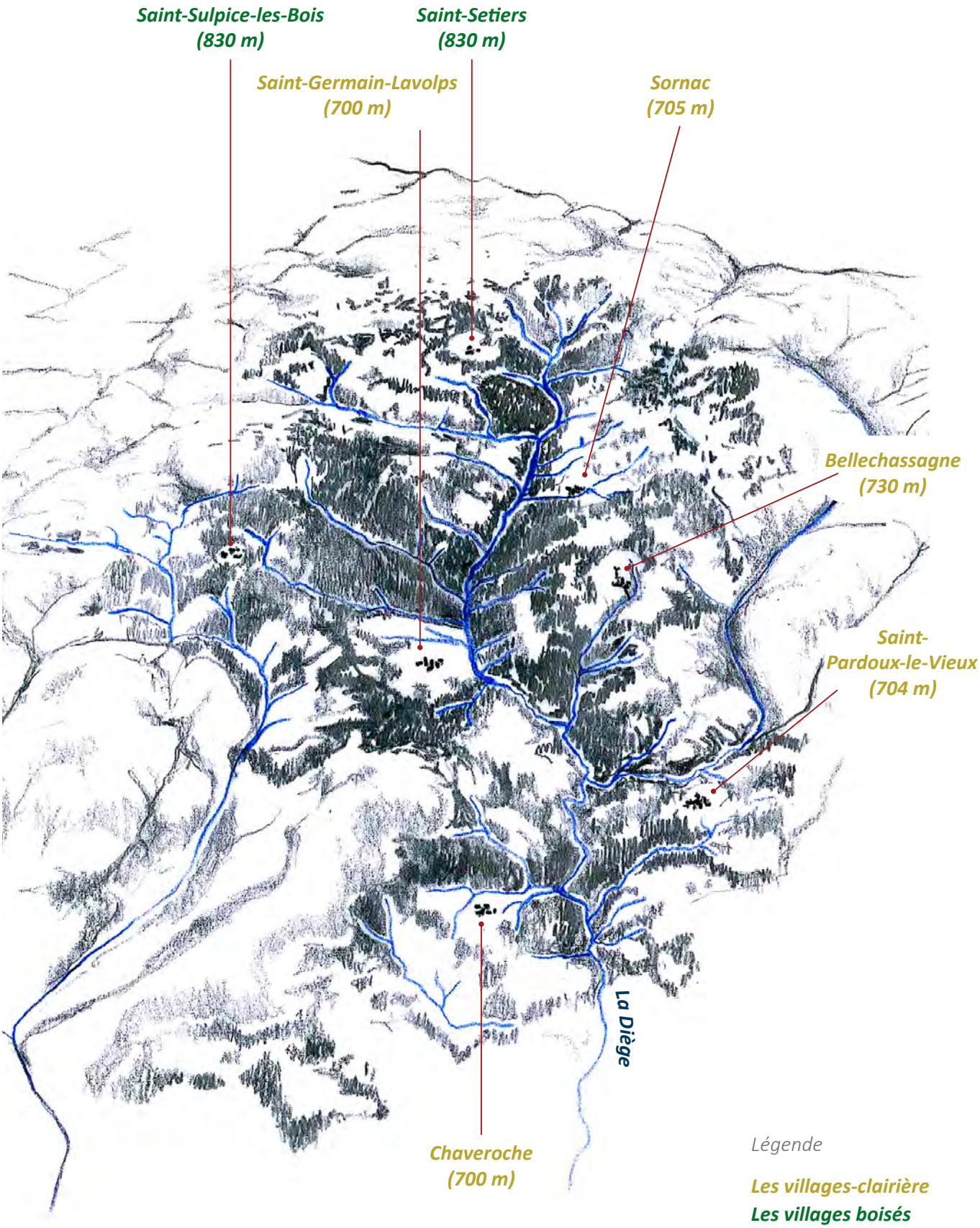

Les villages de la vallée de la Diège

Des bourgs et villages secrets, qui se découvrent aux détours des collines et des clairières

En sillonnant la vallée de la Diège, les bourgs et villages des sept communes du territoire se découvrent souvent au dernier moment. En effet, le relief collineux et la couverture boisée du territoire isolent les villages des alentours.

On peut distinguer deux situations :
- Les bourgs ou villages situés au milieu de clairières dans la vallée

- Les bourgs ou villages enveloppés d'un manteau boisé, accrochés aux contreforts du plateau de Millevaches (Saint-Setiers et Saint-Sulpice-les-Bois).

Historiquement implantés en rebord de plateau, les bourgs des sept communes sont situés quasiment à la même altitude. L'alternance de bois et pâtures, offre très peu de co-visibilité entre les villages, renforçant un peu plus le sentiment d'isolement.

Evolution des implantations urbaines le long de la vallée de la Diège.

Carte de l'Etat Major, Sornac, 1866. Source : IGN

Ortho-photo, Sornac, 2018. Source : IGN

Village boisé

Souvent implantés sur les hauts plateaux, les villages boisés sont caractérisés par l'omniprésence de boisements. Largement représentés par des plantations de conifères, ces boisements viennent peupler les fonds de vallons, les coteaux et les plateaux au plus proche des villages, générant une atmosphère sombre et secrète.

Village clairière

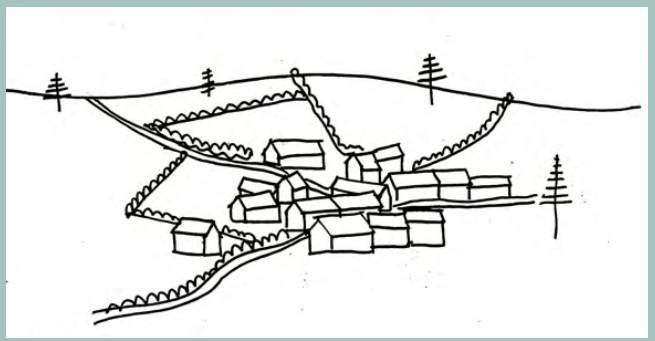

Les villages clairières sont caractérisés par une implantation variable en cuvette ou en léger surplomb au cœur de larges paysages agricoles. Ces villages viennent former un îlot ouvert au sein des plateaux boisés.

Des bourgs et villages secrets, qui se découvrent aux détours des collines et des clairières

En analysant plus finement l'implantation de ces villages, trois types d'implantation se distinguent : les villages en terrasses, les villages en belvédère et les villages en fond de vallée.

Villages-terrasses : Saint-Setiers et Saint-Sulpice-les-Bois

Ces villages ancrés dans la pente mettent en scène une vue à 180° sur l'horizon par des routes et jardins en terrasse.
Enveloppés d'un manteau boisé dense, ils se caractérisent par une identité architecturale forte et bien conservée.

Coupe schématique d'implantation de village en fonction du relief

Couvert boisé aux alentours du bourg de Saint-Setiers

Saint-Setiers

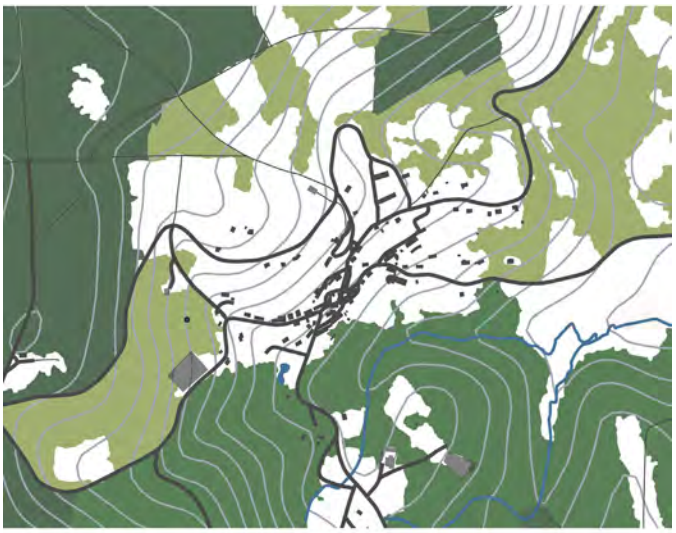

o Saint-Setiers

Les habitations ancrées dans la pente sont tournées vers l'Est. Les bâtisses sont étagées en plusieurs niveaux, maintenus par différents murs de soutènement.
Les jardins sont ouverts sur l'horizon, où les Monts d'Auvergne couronnent la ligne d'horizon.
L'implantation des maisons est parallèle à la pente et les façades sont alignées sur la rue. Au fil de la route, des cadrages sur le lointain sont offerts de la mer de résineux en premier plan jusqu'aux Monts d'Auvergne en arrière-plan.

Saint-Sulpice-les-Bois

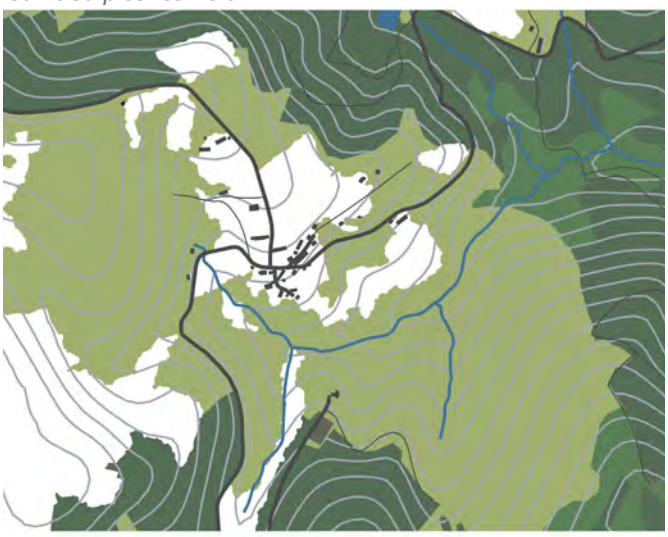

o Saint-Sulpice-les-Bois

Saint-Sulpice-les-Bois est lové dans une alcôve boisée, en surplomb d'un talweg. La vue vers l'horizon est plus resserrée qu'à Saint-Setiers à cause du relief au premier plan.

Les enjeux...

> Maintien des fenêtres ouvertes sur le lointain
> Maintien de la logique d'implantation groupée en terrasses de l'habitat
> Dynamisation des centres bourgs

Des bourgs et villages secrets, qui se découvrent aux détours des collines et des clairières

Villages-belvédères : Chaveroche et Bellechassagne

Ces villages belvédères implantés en léger surplomb, offrent une vue panoramique à 360° sur les paysages agricoles alentours.
Caractérisés par une urbanisation composée d'un petit bourg, leur développement récent prend la forme de nouveaux groupements bâtis formant une urbanisation bi-polaire.

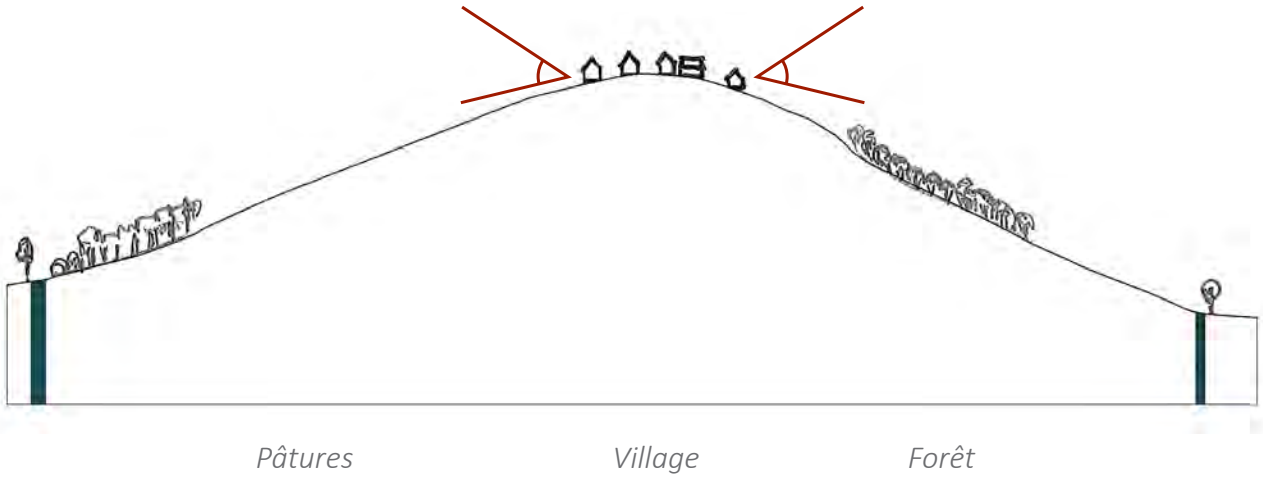

Coupe schématique d'implantation de village en fonction du relief

Chaveroche

Chaveroche

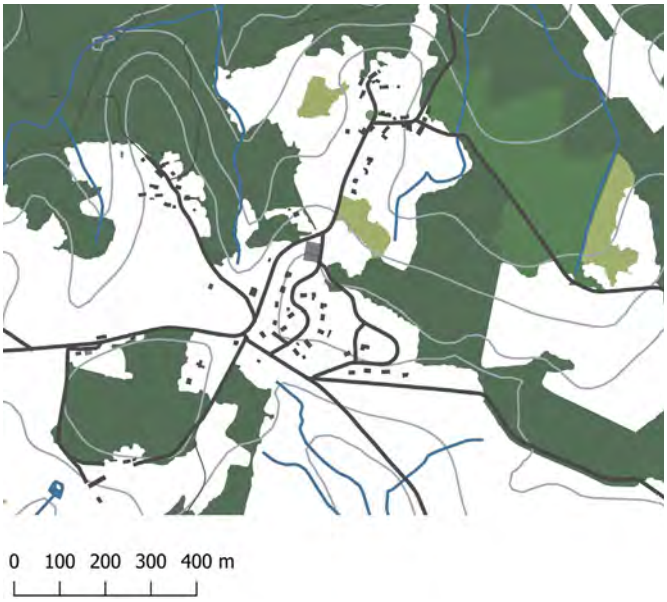

o Chaveroche

Le village de Chaveroche est situé au sommet d'une colline, à l'Est du plateau de Millevaches. Il surplombe le piémont entre Meymac et Ussel. Un sentiment d'ouverture sur le Sud est palpable depuis ce sommet. Les horizons se dégagent grâce à la déclinaison du relief vers le Sud.

Les maisons sont regroupées au sein d'un carrefour de voies de communication. Le cœur ancien est situé légèrement en deçà du point haut, moins exposé aux vents, tout comme les hameaux voisins de Chaverochette et Chassagnac, restés bien constitués. Les extensions récentes sont plus visibles, regroupées et situées en sommet au sud du bourg ancien.

Chaveroche

Bellechassagne

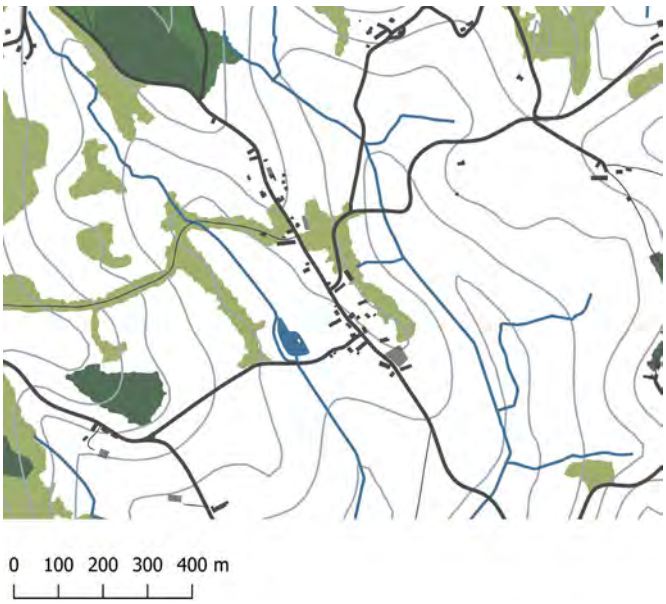

o Bellechasagne

La disposition du village s'est faite de manière linéaire, étalée sur une crête. Les maisons anciennes sont généralement perpendiculaires à la rue et on observe la poursuite de l'étalement urbain le long de la voie traversante

Bellechassagne

Les enjeux...

> Maintien des points de vues panoramiques
> Maintien de la logique d'implantation groupée sur les points hauts
> Maîtrise et intégration paysagère des extensions urbaines

Des bourgs et villages secrets, qui se découvrent aux détours des collines et des clairières

Villages en fond de vallée : Sornac et Saint-Germain-Lavolps

Implantés en léger promontoire, ces villages ont traditionnellement préservé leur fond de vallée des constructions (hormis quelques cabanes) et laissé place à l'activité agricole. On observe cependant une tendance récente à l'étalement urbain aléatoire à Sornac.

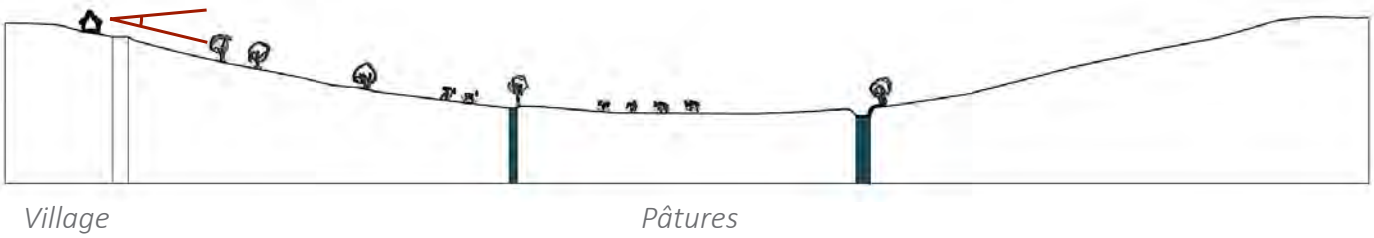

Coupe schématique d'implantation de village en fonction du relief

Saint-Germain-Lavolps

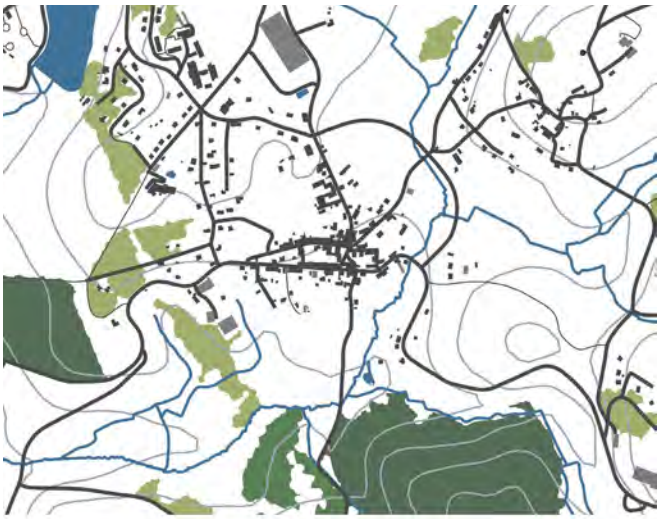

o Sornac

Le noyau ancien est implanté sur un carrefour de voies de communication. Les maisons anciennes sont alignées sur la rue. Les extensions récentes se sont constituées en étoile sur d'autres petits sommets voisins. En revanche, l'habitat s'est diffusé le long des versants, se rapprochant des fonds de vallée.

Sornac vu depuis le fond de vallée

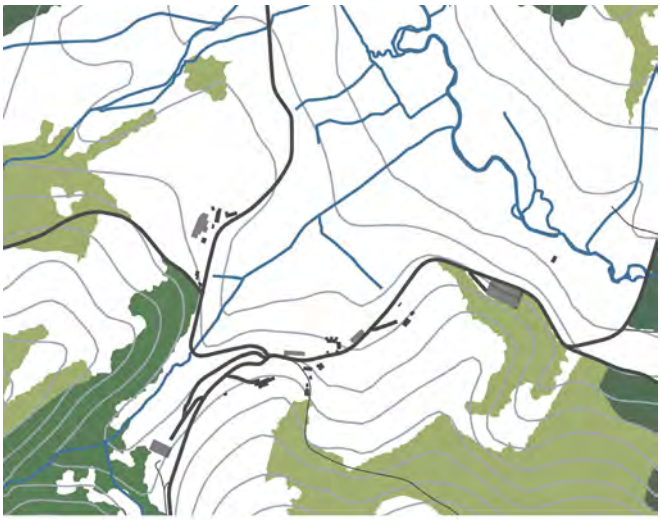

o Saint-Germain-Lavolps

Les petits groupements bâtis constituant le village de Saint-Germain-Lavolps se sont implantés en bordure de la grande cuvette agricole formée par la vallée de la Diège.

Saint-Germain Lavolps

Les enjeux...

> Maintien de l'implantation groupée des habitations
> Maintien des clairières en fond de vallons
> Maintien d'une vie de village associée encore fortement à l'activité agricole

Des bourgs et villages secrets, qui se découvrent aux détours des collines et des clairières

Cas particulier : Saint-Pardoux-le-Vieux

Saint-Pardoux-le-Vieux

o Saint-Pardoux-le-Vieux

Le village actuel de Saint-Pardoux-le-Vieux occupe une position particulière puisque historiquement situé sur le hameau de Daubech, à l'est du bourg actuel. Le bourg actuel était, quant à lui, composé de deux fermes isolées. Son développement «en noyau» a débuté à partir de la seconde moitié du XXème siècle.
Le bourg étant situé sur un point haut, la proximité des lisières limite la vue sur les alentours et offre quelques ouvertures clairsemées. Le village était historiquement implanté en balcon sur un talweg, les extensions récentes lui tournent le dos en s'implantant de manière diffuse sur la croupe d'une colline. Très éparpillée, l'urbanisation du bourg est peu lisible et composée de nombreux espaces vacants pouvant servir à la densification du tissu bâti ou à l'amélioration des espaces de nature en cœur de village, au même titre que l'arboretum municipal.

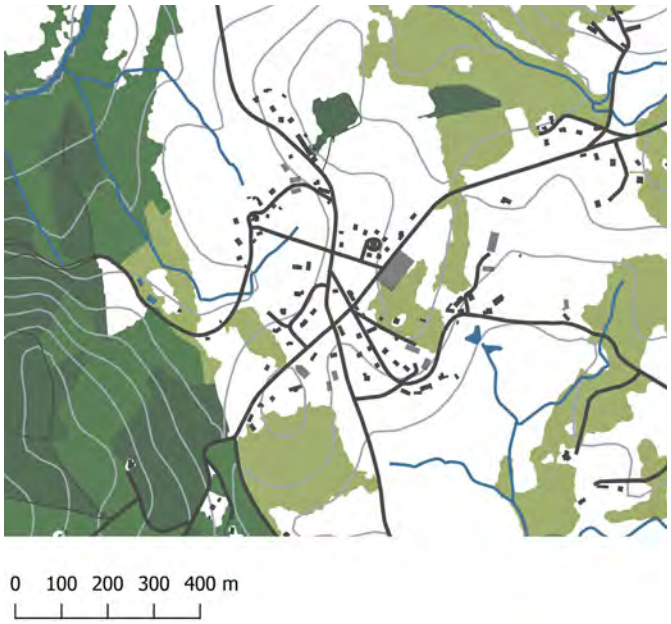

Les enjeux...

> Maintien de l'implantation groupée au sein du bourg et autour des hameaux

Une morphologie urbaine en «villages» disséminés dans la campagne

Le territoire historiquement agricole est caractérisé par une morphologie urbaine organisée « en villages».
Si certaines communes comme Sornac et Saint-Setiers ont su développer leur bourg, on remarque une forte proportion de petits groupements bâtis regroupant des habitations, bâtiments d'activités agricoles ou artisanales et parfois quelques bâtiments d'intérêt patrimonial (chapelle, grange ou autre bâti ancien caractéristique).
Parmi les 7 communes de l'étude, seules St Setiers, Sornac, Chaveroche et Saint-Pardoux-le-Vieux sont composées d'une polarité urbaine de plus de 50 logements.

On distingue ainsi 4 grandes typologies de groupements bâtis sur le territoire :

-Les bourgs (de plus de 50 constructions):
On en dénombre 4 principaux. Ils se caractérisent par un bâti historique dense et la présence de commerces et/ ou activités. Les bourgs plus petits des communes de Saint-Sulpice-les-Bois et Bellechassagne sont davantage assimilés à une typologie de village.

-Les villages principaux (de 15 à 50 constructions), ils forment des polarités intermédiaires parfois davantage habitées que les bourgs. Reprenant la morphologie des bourgs anciens ,on en dénombre 35 sur le territoire.

-Les hameaux (15 à 5 constructions), anciens ou récents on en dénombre 38 sur le territoire

-Les écarts (moins de 5 constructions) sont la typologie urbaine la plus présente sur le territoire avec plus de 100 unités. Les écarts, composés généralement d'une ferme, sont les témoins d'une activité agricole ancestrale encore omniprésente.

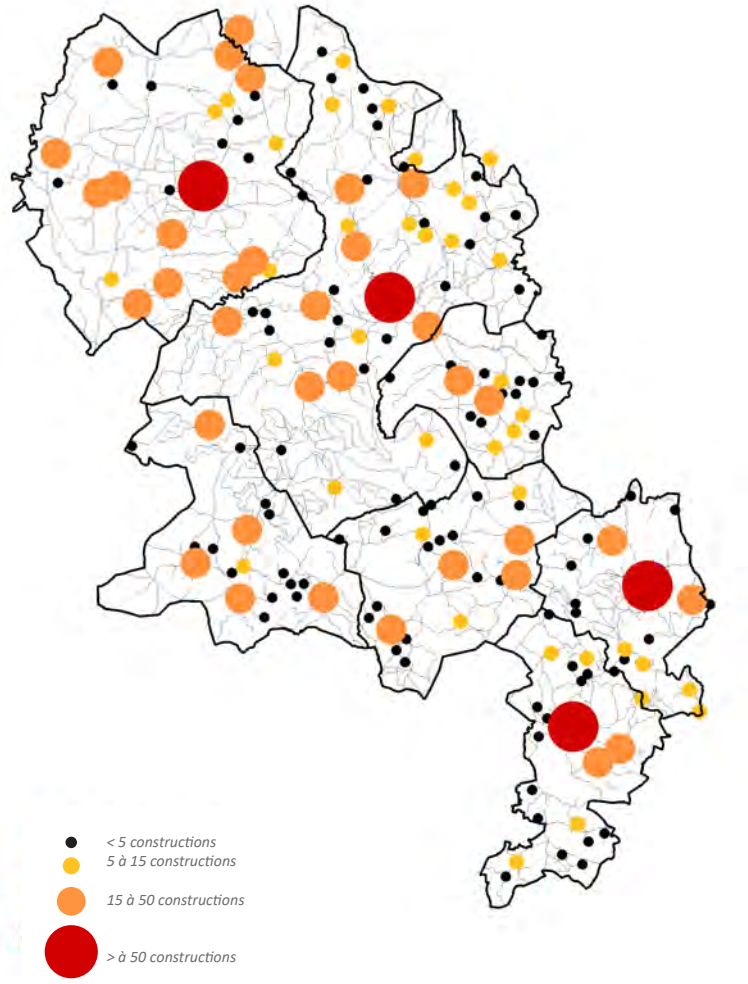

Carte de localisation des bourgs, des villages et des hameaux de la Vallée de la Diège

Chaveroche

PARTIE I

DES PAYSAGES URBAINS MARQUÉS PAR LE CARACTÈRE DE RURALITÉ

La Rigaudie, village, Saint-Sulpice-les-bois

Pras-Bas, écart agricole, Sornac

Vintéjols, hameau nouveau, Chaveroche

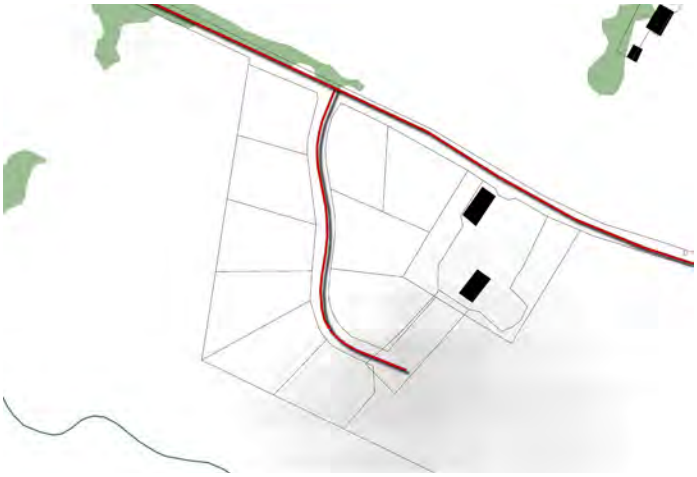

Trois typologies urbaines dans les bourgs

Les bourgs et principaux villages se sont construits au fil des années et se composent ainsi de différentes morphologies urbaines, témoins des époques qu'ils ont traversées.
Ainsi, on recense 4 grandes morphologies urbaines composant les principaux groupements bâtis :
-Les centres anciens denses
-les lotissements
-les petits collectifs

Les centres anciens

Ce tissu urbain forme le cœur historique des communes. Leur origine est ancienne, et leur implantation est liée à la topographie et à l'hydrologie du territoire. De par leur ancienneté, ils ont participé à l'organisation du territoire et sont à ce titre souvent positionnés sur les hauteurs des plateaux à proximité directe des sources et zones de pâturages. La plupart des bourgs sont ainsi organisés autour d'une place ou d'un axe routier principal.

C'est autour de cet axe ou de cette place que la densité de constructions est la plus importante, pouvant dépasser les 30 logements à l'hectare et des hauteurs de bâtiments sur deux à trois niveaux. La densité diminue cependant de façon assez rapide avec l'éloignement du centre. Cette typologie urbaine est également caractérisée par une architecture «regroupée» formant des alignement bâtis hétérogènes et composés de matériaux locaux, le long des axes routiers. En plus de son caractère patrimonial, ce tissu très resserré est support à une mixité d'usages (habitat / commerces/ services).
Si ce tissu urbain représente un modèle à suivre en ce qui concerne la mixité, la densité et l'architecture, il est cependant remarqué un délaissement de ces zones centrales par les habitants au profit d'habitat récent plus confortable et plus abordable. Les coûts générés par la rénovation, l'environnement minéral et la consommation énergétique sont autant de freins à l'investissement des centre anciens par les habitants à l'année.

Les bourgs ne sont pour autant pas délaissés, en effet, il n'est pas rare de traverser en basse saison des centres anciens «fantômes» où les vieilles bâtisses rénovées aux volets fermées témoignent de l'usage exclusivement estival de ces groupements bâtis.

Plan du centre-bourg de Saint-Setiers

Saint-Setiers, source Google

«Dans le bourg, d'anciennes bâtisses sont délaissées. L'importance des coûts des travaux dissuade de nouveaux arrivants potentiels d'en faire l'acquisition et ils se tournent alors sur des maisons de lotissement. Dès lors, le devenir de ce patrimoine bâti est en suspens.

Si la commune pouvait les acheter, leur sauvegarde serait garantie. »

Trois typologies urbaines dans les bourgs

Les collectifs

-Densité bâtie importante (R+3)
-Implantation en retrait des axes routiers
-Usage résidentiel
-Constructions à l'architecture homogène ne reprenant pas les codes architecturaux locaux.
- Visibilité importante notamment en entrée de village.

D'autres formes de constructions, plus localisées, se retrouvent sur le territoire. Faiblement représenté,le logement collectif n'est visible que sur la commune de Sornac, où un quartier d'immeubles d'habitations sociales a été érigé dans les années 1970 sur la partie Nord de la ville.
Venues accompagner la création du foyer médicalisé «Les Tamaris» sur cette même période, 4 barres d'immeuble homogènes de trois étages ont vu le jour.
Situé à l'origine en discontinuité du bourg et à proximité du foyer, il est aujourd'hui connecté par un tissu pavillonnaire éparse, venu agrandir l'emprise du bourg .
Cette morphologie urbaine a su répondre à un besoin important, rapide et abordable en logements dans les années 70, mais son implantation en promontoire et son architecture de «quartier périphérique» génèrent aujourd'hui une dégradation conséquente de l'entrée de ville de Sornac. Situées en hauteur, les barres d'immeubles peu qualitatives sont les premiers bâtiments que l'on observe en arrivant par la route nord. Cette image très urbaine à l'implantation déstructurée ne participe pas au caractère «villageois» de la commune.
Les bâtiments constituant la fondation Jacques Chirac, sont également très visibles et peu qualitatifs. L'aménagement des espaces verts périphériques semble nécessaire afin de limiter l'impact visuel de ces structures.
Si la densité des logements sur ce secteur s'approche des chiffres observés en centre urbain, les espaces ouverts, importants, sont cependant peu appropriés et très faiblement aménagés.
Un projet de renouvellement urbain est prévu sur ce secteur. La destruction des barres d'immeubles permettra de requalifier l'entrée de ville de Sornac. Un intérêt particulier devra être porté sur ce secteur stratégique afin d'envisager un nouveau quartier intégré aux paysages.

Plan du bourg de Saint-Setiers

Les Tamaris, fondation Jacques Chirac, principal créateur d'emplois, un impact non négligeable en entrée de ville.

Les HLM, une morphologie urbaine seulement présente sur la commune de Sornac.

Sornac 1950

Sornac 2018

Les HLM de Sornac, un site stratégique à requalifier.

Source : IGN

Les lotissements

A partir des années 60, la France connaît l'essor d'un nouveau type d'habitation individuelle dans ses villes et ses campagnes. Le territoire d'étude, n'y échappe pas, et voit peu à peu ses bourgs s'étaler avec des quartiers pavillonnaires, en lisière des noyaux urbains déjà constitués.

A l'opposé du tissu bâti traditionnel des centres anciens, ces lotissements sont implantés sur de vastes parcelles enherbées. En conséquence, les surfaces construites et les densités sont assez faibles (10 à 15 logements par hectares.

Les constructions sont d'une architecture homogène et majoritairement de plain-pied ; l'implantation et la localisation des habitations sont davantage pensées pour des questions d'accès et de desserte par la route que par la topographie ou l'hydrographie. De fait, le tissu pavillonnaire s'est développé le long des axes routiers, étirant la forme urbaine resserrée des bourgs vers les zones pâturées et générant par endroit, une forte visibilité de ces nouveaux groupements bâtis. Dans de nombreux quartiers, la trame viaire est organisée autour d'impasses, débouchant sur un ou deux axes centraux de rabattement, rapidement connectés à une voirie supérieure permettant l'accès rapide à l'ensemble du territoire en voiture.

Les constructions récentes du territoire sont quasi exclusivement représentées par cette morphologie urbaine pavillonnaire financièrement économique et donnant à chacun un large espace privatif.
Si cette morphologie urbaine à su répondre à une demande générale de renforcement de l'envie de propriété privée, elle génère cependant un étalement urbain conséquent qui détériore les entrées de villages et bourgs et uniformise les paysages.
L'architecture locale se banalise au profit d'un modèle standardisé qui répond uniquement aux besoins en logements, créant par endroit de nouveaux «quartiers dortoirs».
Ce phénomène est davantage présent sur les communes situées en périphérie directe d'Ussel comme Saint-Pardoux-le-Vieux, Chaveroche mais également à Sornac.
L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Haute Corrèze Communauté pourra permettre de traiter ce sujet.

Saint-Pardoux-le-Vieux

Saint-Pardoux-le-Vieux, source Google

«Il y a un vrai problème de rétention foncière sur nos communes. Il n'est pas toujours facile d'acquérir des terrains à proximité directe du bourg, alors on construit là où il y a l'opportunité»

Les lotissements

Chaveroche, ortho-photo 1950-65

Source : IGN

Chaveroche, ortho-photo actuelle

Si les communes sont occupées par l'addition de petits villages et hameaux, on observe cependant un étalement urbain conséquent à leur échelle
La problématique de rétention foncière à l'intérieur et en continuité des bourgs a provoqué un «urbanisme mité» rythmé par les opportunités foncières donnant à voir par endroit de nouveaux groupements bâtis en discontinuité des bourgs et villages anciens.

Le développement de ce mitage urbain a généré sur les communes de Chaveroche et Bellechassagne la formation récente d'une seconde polarité urbaine reprenant une morphologie urbaine de lotissement. Les bourgs anciens figés par une rétention foncière excessive se sont vu doubler d'un lotissement isolé.
Ce phénomène d'urbanisation au coup par coup détériore la qualité des paysages agricoles et naturels en développant des quartiers «déconnectés» de la trame bâtie initiale, sans appartenance à une architecture, et qui composent des groupements bâtis peu qualitatifs du points de vue urbain et visibles de toute part.

Seconde polarité urbaine de Bellechassagne

Les enjeux...

> La maîtrise de l'étalement urbain en périphérie des villages
> Le contrôle de l'aspect architectural et l'intégration paysagère des nouvelles constructions
> La réhabilitation et/ou la reconversion du bâti ancien en centre ancien
> Le renforcement de «quartiers mixtes» mêlant équipements/commerces/habitat/artisanat.
> La requalification/préservation des entrées de village et des vues plus ou moins lointaines sur les villages.

Pour minimiser ces phénomènes d'étalement et mitage urbain, les bourgs possédent un potentiel de «dents creuses» important à mobiliser en priorité.

Des potentiels de densification

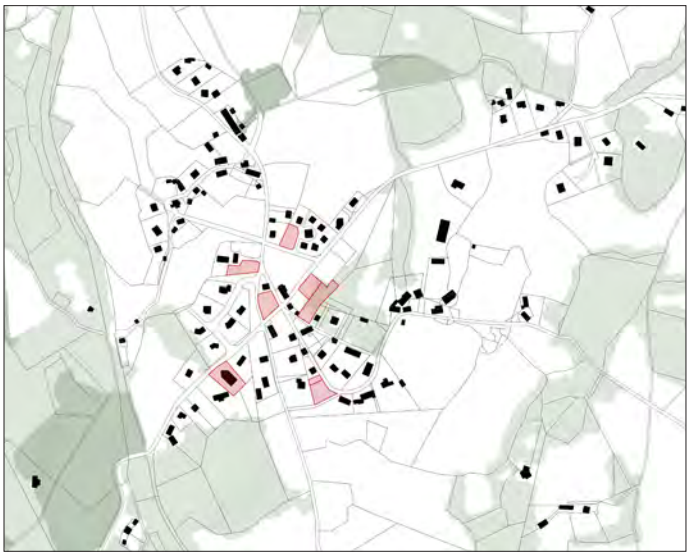
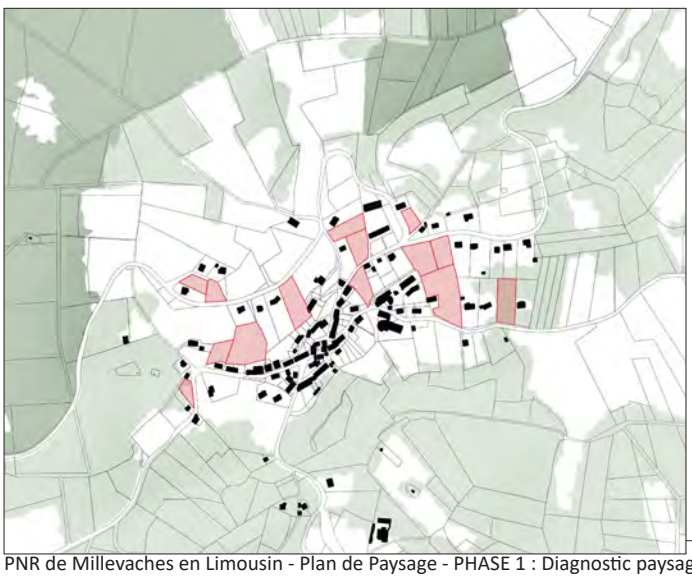

Des espaces publics souvent vétustes et peu nombreux

Les paysages urbains formés par les bourgs et villages sont avant tout de petits paysages confinés vécus au quotidien par les habitants. A l'intérieur de cette diversité de motifs urbains, on constate une faible présence de réseaux d'espaces publics et de rencontre. Bien qu'historiquement implantés autour d'une place ou d'un lieu public comme l'église ou le lavoir, on observe actuellement un abandon de ces espaces ,qui fragilise ainsi la vie de village.
L'installation d'un banc sur un trottoir, la rénovation d'un four à pain ou la présence d'un lavoir, sont autant de petits éléments anodins qui créent des lieux de convivialité.

L'enjeu est d'autant plus fort sur la commune de Sornac qui concentre la majeure partie des commerces et services du territoire. Ainsi la place de l'église, devenue un carrefour de circulation et un espace de parking nécessiterait une revalorisation afin d'offrir davantage de place aux piétons. Plus généralement, les secteurs urbains à proximité des commerces et services sont ainsi des lieux prioritaires à aménager afin de sécuriser et donner de l'épaisseur aux zones piétonnes.
En plus d'être des espaces de rencontre pour les habitants, les liaisons douces et petits espaces publics interstitiels sont également utiles pour renforcer la perméabilité des différents quartiers.

Terrain de pétanque peu utilisé, Chaveroche

Place publique de Sornac, un espace de rencontre minéral très fréquenté par les voitures.

Lavoir, Saint-Sulpice-les-Bois

« Le lavoir de notre hameau a été détruit faute d'entretien alors qu'avant il formalisait un vrai point de rencontre entre les habitants. Les enfants jouaient dedans, c'était ''leur piscine''. »

«La présence de bancs autrefois dans le bourg permettait de créer un temps de pause pour les personnes âgées.»

PARTIE I

DES PAYSAGES URBAINS MARQUÉS PAR LE CARACTÈRE DE RURALITÉ

Une vie de village fortement marquée par la saisonnalité

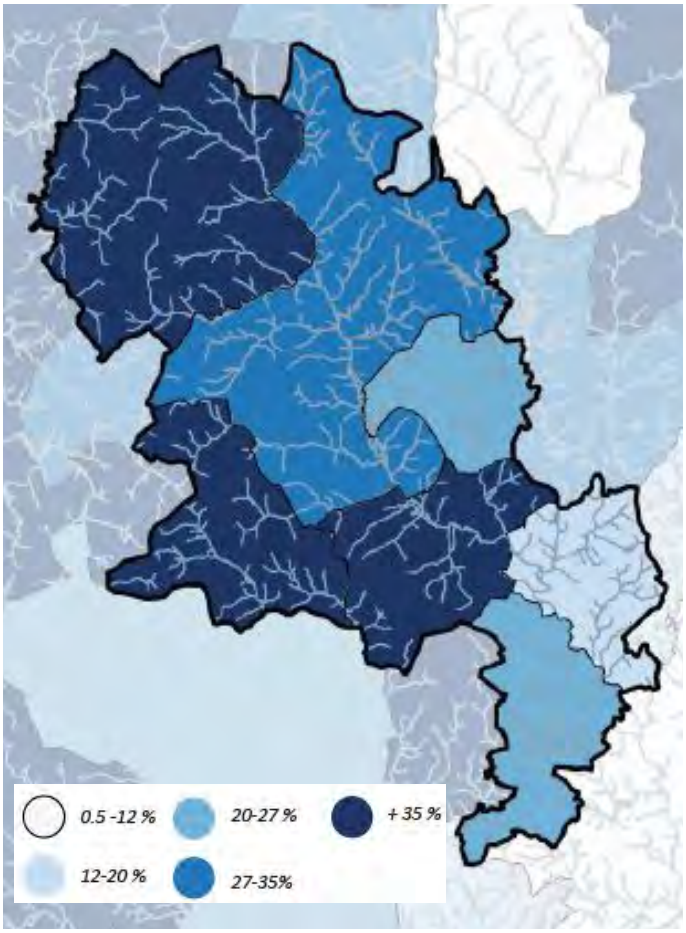

Carte de représentation des résidences secondaires sur le parc de logements des communes de la Vallée de la Diège

Le parc de logements des communes du Plan de Paysage est largement impacté par une forte proportion de résidences secondaires. Certains centres anciens sont souvent inhabités la majeure partie de l'année, c'est le cas à Saint-Setiers, Saint-Sulpice-les-Bois et à Saint-Germain-Lavolps qui comptabilisent plus de 35% de résidences secondaires.

Les hameaux de ces mêmes villages sont alors souvent plus habités que les bourgs, qui semblent figés dans le temps.

La commune de Sornac possédant pourtant une bonne dynamique d'emploi, se voit également représentée par un taux de résidences secondaires de près de 30%.

Ce phénomène de «village vacances» est cependant généralisé sur l'ensemble du périmètre du PNR de Millevaches. Par conséquent, la création de lotissements en périphérie des bourgs permet de répondre à la demande de nouveaux habitants à l'année mais cela souvent au détriment de l'animation du cœur du village l'hiver.

Les communes de Bellechassagne, Chaveroche et Saint-Pardoux-le-Vieux, bénéficient d'un accès plus rapide à Ussel et comptabilisent moins de 20% de résidences secondaires. Dépourvues de commerces et services, ces communes risquent cependant à terme de devenir des villages dortoirs d'Ussel.

Afin de recréer de la mixité d'usages et d'éviter la création de «villages saisonniers» ou «dortoir», une stratégie foncière territoriale apparaît nécessaire.

Les enjeux...

> Dynamisation des villages-centres
> Renforcement du rôle de commune «centre» de Sornac
> Accompagnement du phénomène de résidentialisation des villages à proximité directe d'Ussel (Saint-Pardoux-le-Vieux/ Chaveroche) afin d'organiser les déplacements domicile/travail et d'éviter la création de village «dortoir»
> Renforcement des équipements et/ou espaces publics dans les hameaux principaux
> Préservation de la morphologie urbaine en hameau «resserré»

PARTIE II
ACTIVITÉS ET TRANSFORMATIONS : UN PAYSAGE FAÇONNÉ PAR L'HOMME

Evolution des paysages

Actuellement fortement marqués par l'alternance de prairies et de hauts boisements, les paysages du plateau de Millevaches ont connu de grands bouleversements au fil des siècles. Fortement boisé avant l'époque des grands défrichements du Moyen-Âge, le plateau fut ensuite durant près de 500 ans fortement marqué par l'activité agropastorale dessinant des paysages ouverts quasi désertiques. Cette histoire agricole a modelé les sols et les esprits jusqu'au milieu du XX^{eme} siècle, et l'exode rural de la fin du XIX^{eme} siècle a largement vidé les villages de leurs habitants. Les difficultés liées à la pauvreté des sols, la rudesse du climat et la concurrence de l'élevage de plaine ont fait migrer les populations, laissant s'enfricher derrière eux les terres de pâture. Dès les années 1920, Marius Vazeilles, forestier et archéologue, propose de reboiser le plateau avec des essences «exotiques» permettant aux propriétaires terriens de faire fructifier une partie de leur foncier agricole en déprise.

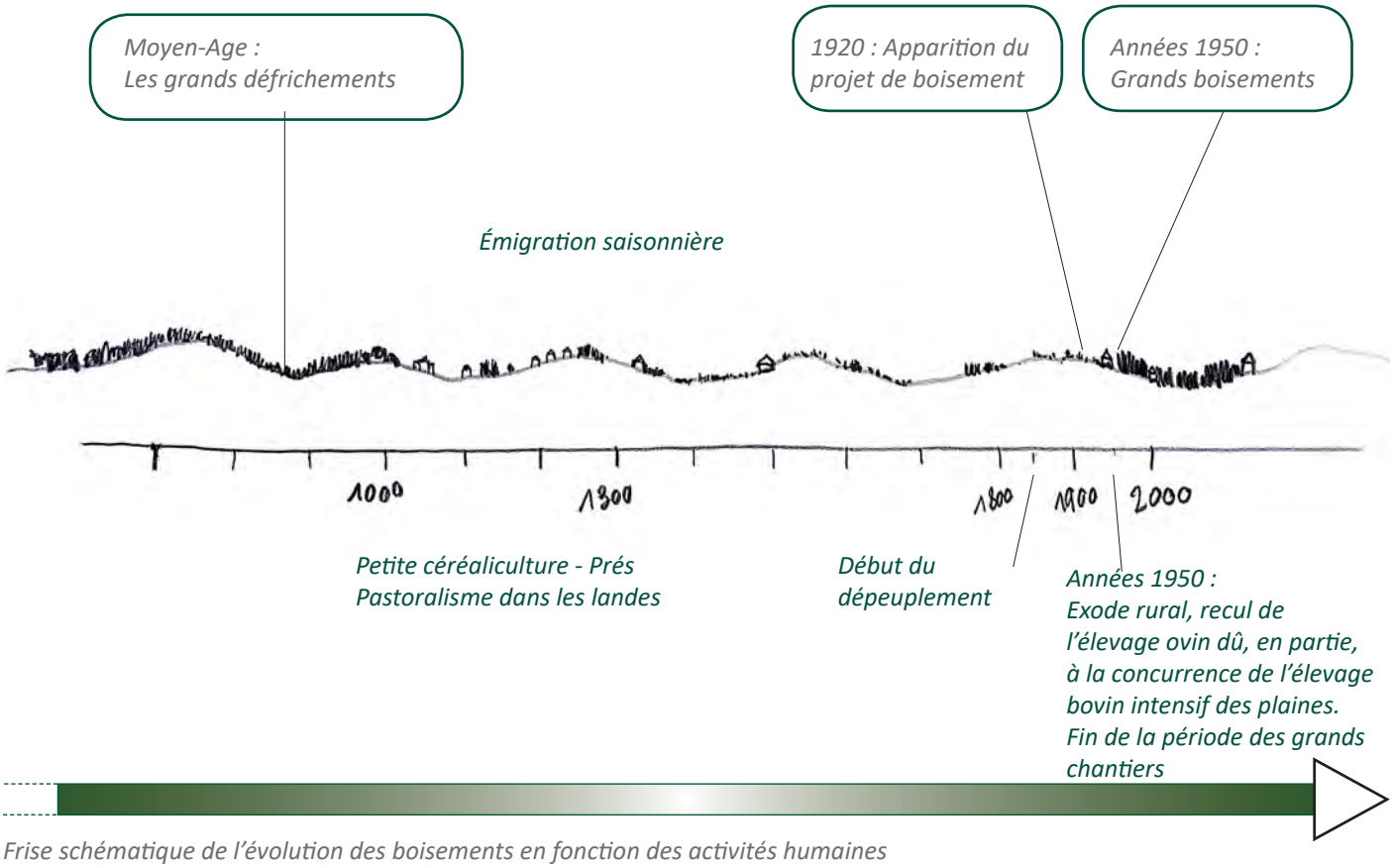

Frise schématique de l'évolution des boisements en fonction des activités humaines

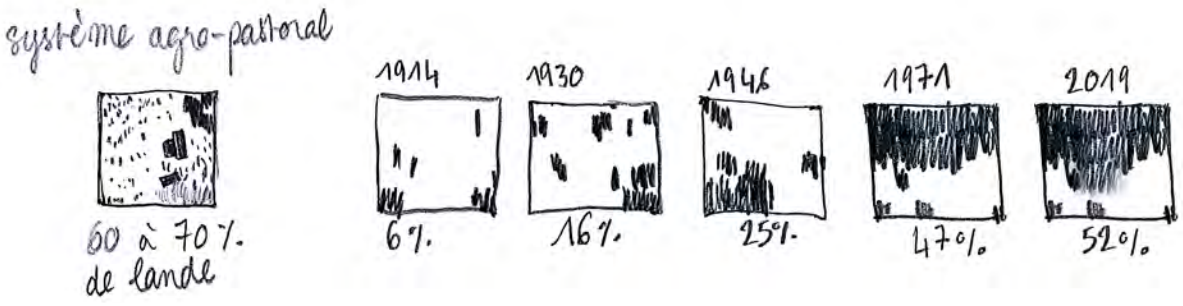

Évolution du taux de boisement du plateau de Millevaches.

Le reboisement du plateau prendra toute son ampleur dans les années 1960, où l'Etat lance un programme de financement via le Fonds Forestier National afin d'y développer l'enrésinement. S'en suit alors le reboisement d'une partie des terrains sectionaux ainsi que d'une multitude de petites parcelles privées presque exclusivement composées d'épicéa. Cette nouvelle culture forestière, prendra plusieurs décennies avant de se stabiliser. Ainsi, les tempêtes successives de 1982 et 1999, vécues comme de véritables traumatismes, et la multiplication des coupes rases, participeront à la remise en perspective de cette jeune forêt monospécifique. Aujourd'hui encore, les forestiers n'ont pas fini d'explorer les potentiels sylvicoles du plateau.

Dès les années 1970, après la maturation des premières plantations, les cultures passent d'une «forêt en gestation» à une forêt de «production», démarrent ainsi l'exploitation du bois et la mécanisation des pratiques.

En moins d'un siècle, les paysages du plateau auront changé radicalement de visage.

Ces paysages nouveaux posent ainsi la question de leur devenir sur le long terme (résilience) et de leur appropriation par les habitants.

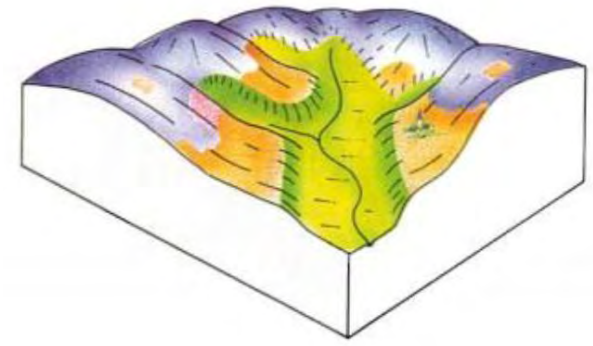

L'occupation des sols au XIX^{ème} siècle

- Terre de labour
- Pré de fauche
- Pâture humide
- Terrain de parcours - bruyères -
- Bois de hêtres

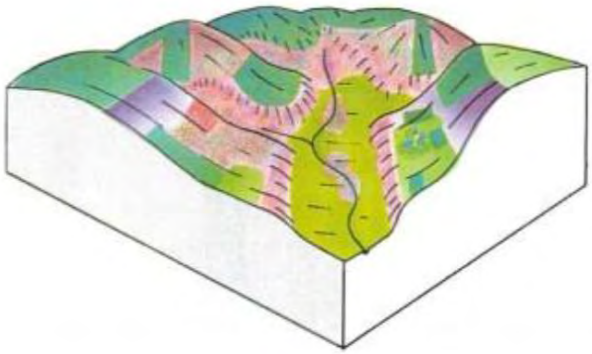

L'occupation des sols au XX^{ème} siècle

- Reboisement de résineux dominants
- Prairie permanente ou temporaire
- Pâture humide
- Bruyères
- Bois de hêtres
- Friches évoluant vers la forêt spontanée

Source B. Valadas, In Le Limousin côté nature, Espaces naturels du Limousin, 2000

Saint Setiers, début XXeme

Saint Setiers, mars 2019

Source : Claude Belime.

Evolution des paysages

Le constat général de fermeture des paysages par le reboisement est différencié selon les communes. Ainsi, le reboisement à proximité des villages fut très important pour les communes de Saint-Sulpice-les-Bois et Saint-Setiers et dans une moindre mesure sur les autres communes.

Saint Germain-Lavolps 1960

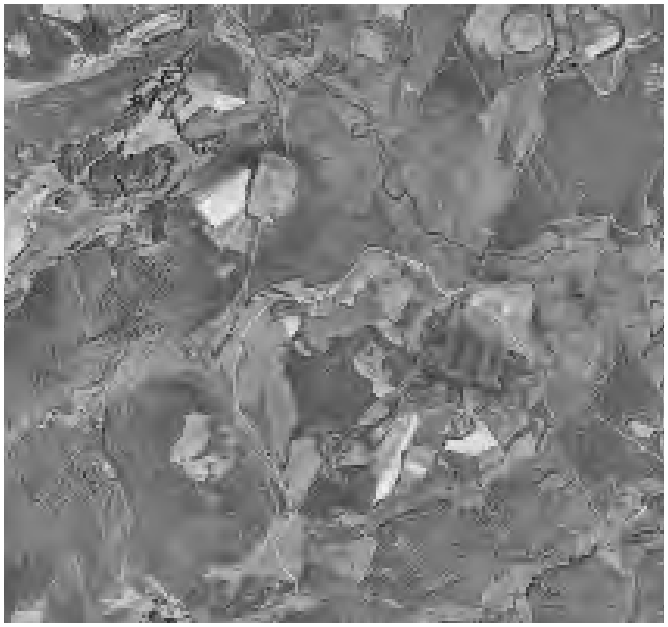

Saint-Germain-Lavolps 2019

Sornac 1960

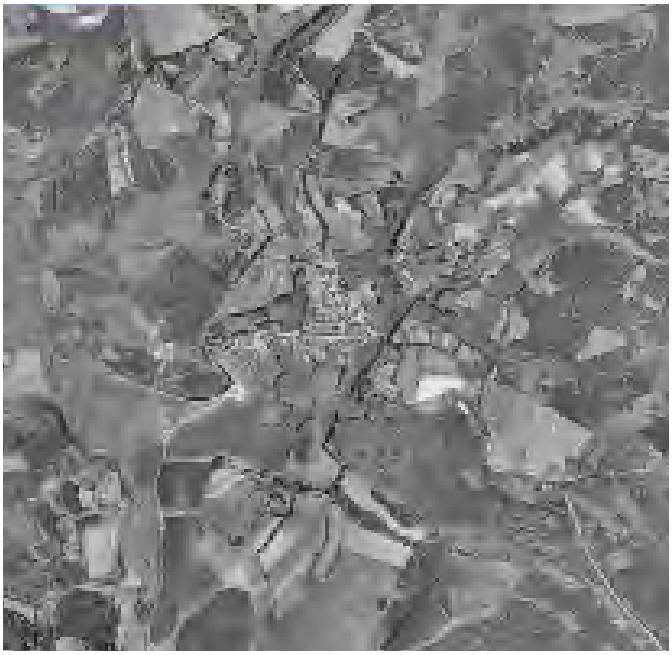

Sornac 2019

Saint Pardoux-le-Vieux 1960

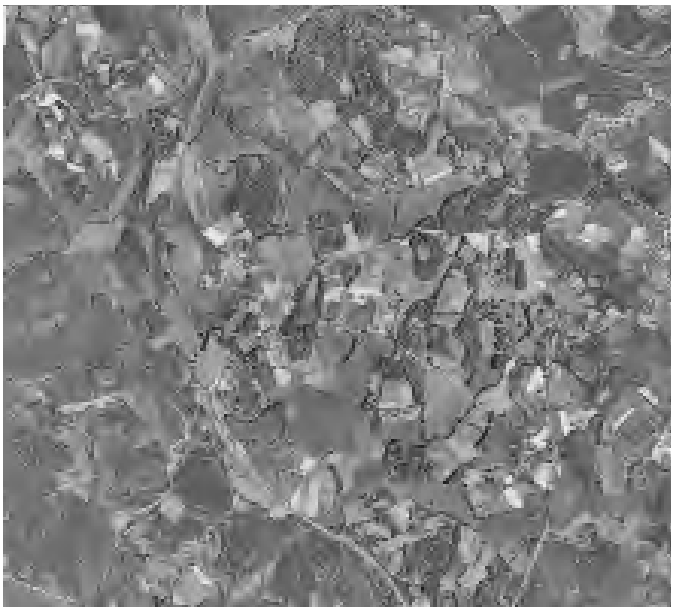

Chaveroche 1960

Saint-Pardoux-le-Vieux 2019

Chaveroche 2019

Source : IGN remonter le temps

Evolution des paysages

Saint-Setiers 1960

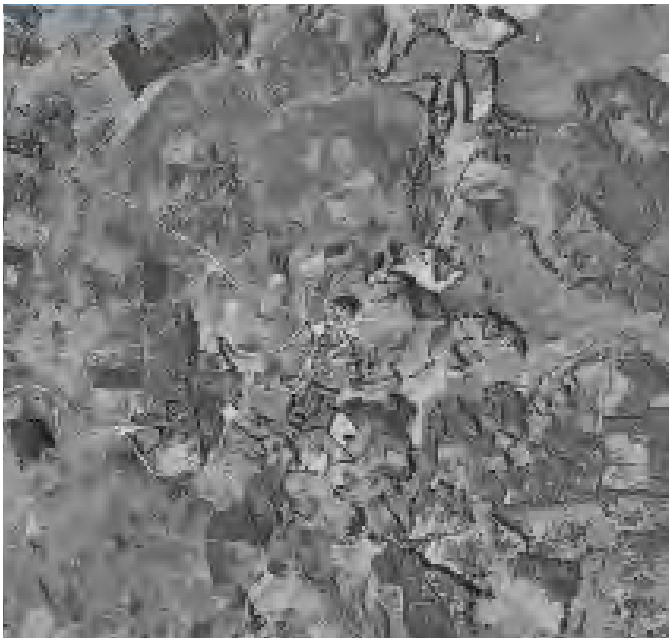

Saint-Setiers 2019

Saint-Sulpice-Les-Bois 1960

Saint-Sulpice-Les-Bois 2019

Bellechassagne 1960

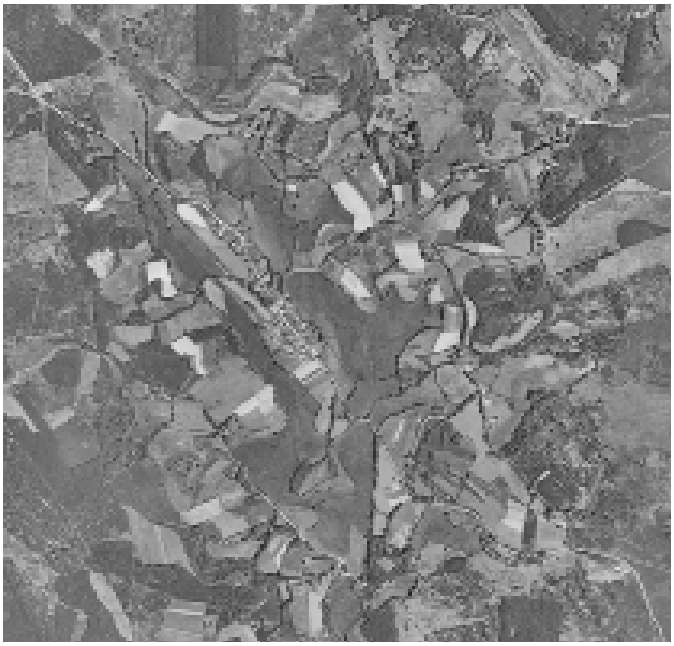

Bellechassagne 2019

Source : IGN remonter le temps

Une terre de production

Une activité agricole ancestrale inscrite dans les paysages

Les paysages du territoire d'étude et plus généralement du plateau de Millevaches sont très liés aux évolutions de l'activité agricole. Les conditions pédoclimatiques peu favorables aux cultures ont rapidement orientés les terres vers l'élevage en complément des cultures d'autosubsistance. Historiquement centrée sur l'élevage ovin puis bovin (1970-80), l'activité agricole autrefois quasi exclusive s'est peu a peu réduite, laissant le pas à l'enfrichement de certains secteurs et à l'arrivée de l'activité sylvicole.

Aujourd'hui, les paysages ouverts de fond de vallées et de hauts de plateau ponctués d'arbres isolés et bordés de haies bocagères éparses sont les principaux témoins de cette activité. Véritables «jardiniers des paysages» les agriculteurs jouent un rôle important dans la perception des paysages actuels en maintenant de larges ouvertures pâturées et de petites antichambres au cœur des espaces boisés.

Véritables «paysages vivants», évoluant au fil des saisons, les pâturages peuplés de vaches limousines ou de brebis donnent à voir des paysages paisibles enveloppant comme un écrin les villages.

Anciennement ponctués de fermes et granges en pierres, les paysages agricoles actuels se voient accompagnés de nouvelles structures répondant aux nouveaux besoins des exploitations au cheptel grandissant. Bien que nécessaires aux activités, l'ampleur, l'implantation et l'architecture de ces structures s'intègrent rarement dans les paysages et constituent par endroit, de véritables points noirs.

Sornac

Saint-Pardoux-le-Vieux

Saint-Germain-Lavolps

Chaveroche

Saint-Sulpice-les-Bois

Pour comprendre les paysages agricoles qui nous sont offerts, une petite analyse de l'état de la filière est donc nécessaire :
Le constat actuel montre une diminution du nombre d'exploitations sur le territoire couplée à un agrandissement des cheptels. Autrefois composées d'une multitude de petites structures, les exploitations du territoire sont désormais davantage structurées en GAEC et de plus grande ampleur.
De manière générale, on observe la présence quasi exclusive de l'élevage bovin avec une réduction progressive des élevage porcins et ovins et une faible représentation des élevages caprins.
L'atelier d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux, est un des symboles de cette agriculture qui «s'industrialise».

Si le sentiment de fermeture des paysages est présent dans tous les esprits, on observe cependant que la Surface agricole utile du territoire a augmenté entre 1988 et 2010 (5506 ha en 1988 / 6004 ha en 2010). Ce phénomène peut peut-être s'expliquer par l'étalement des surfaces agricoles sur les milieux interstitiels comme les landes ou zones humides. L'impression de fermeture s'est alors probablement accentuée avec la croissance rapide des essences boisées et le développement de friches sur des espaces délaissés.

Un nombre d'exploitation agricole en baisse...

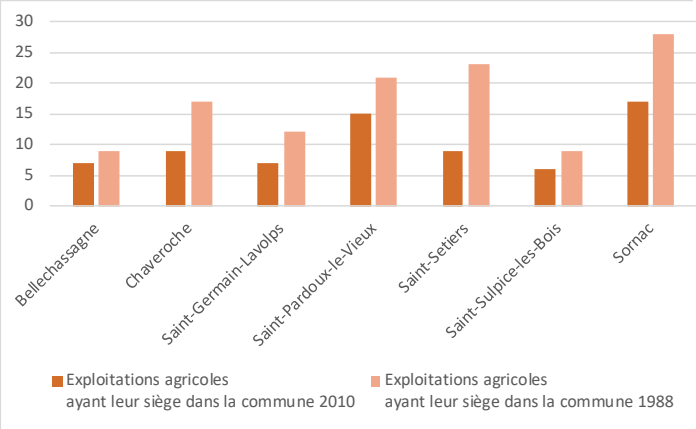

...Mais des troupeaux plus importants

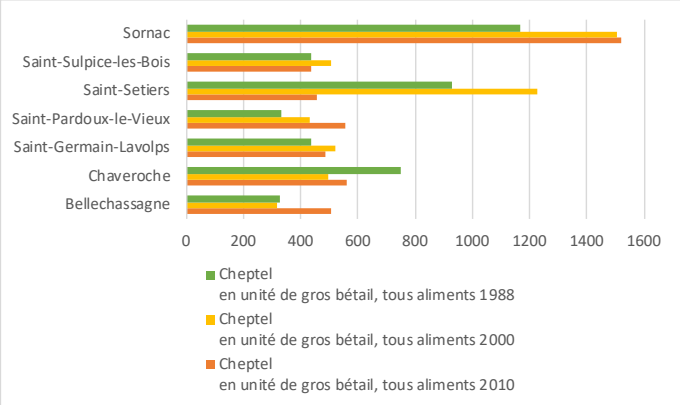

Une évolution disparate des pâtures

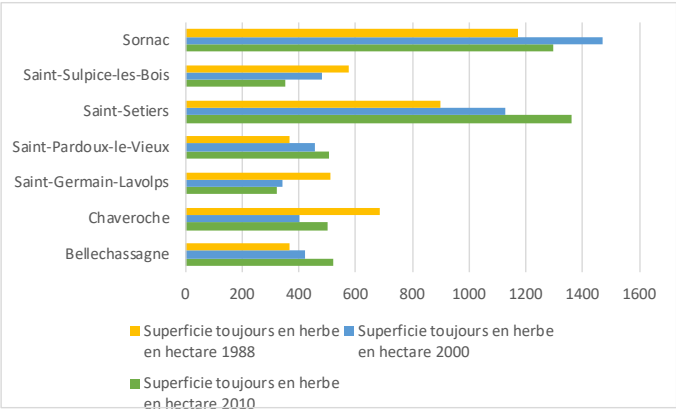

Source : RGA 2012

Une terre de production

Une activité agricole ancestrale inscrite dans les paysages

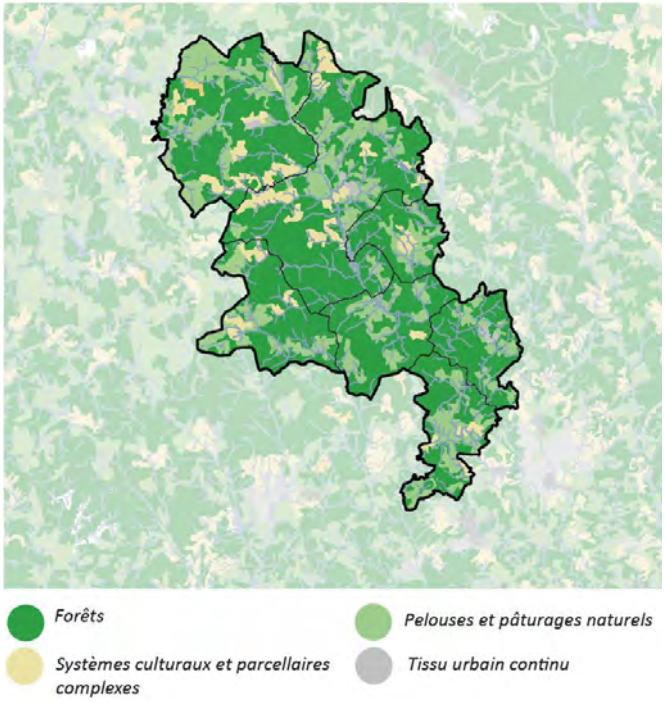

Localisées en fond de vallées et en plateau, les zones de pâturage représentent actuellement une faible part des composantes paysagères de la vallée de Diège, qui sont largement dominées par les forêts.
Les pelouses et pâturages s'inscrivent comme des motifs paysagers ponctuels provoquant de petites ouvertures au gré des évolutions des pratiques.
Parmi les évolutions observées, on note la mécanisation de l'activité qui est venue tracer des rigoles de plus en plus profondes dans les fonds de vallées humides afin de drainer les terres et recalibrer les cours d'eau.

L'augmentation des cheptels et l'agrandissement général des exploitations ont généré de nouvelles formes architecturales de hangar. De grande ampleur et souvent construits en tôle, leur impact visuel est important. Récemment de nouvelles formes de hangars photovoltaïques ont fait leur apparition. Ceux-ci permettent aux exploitants de diversifier leur activité en minimisant leur investissement et de viser l'autonomie énergétique. Ces nouvelles constructions souvent monumentales sont cependant très visibles. Un travail d'intégration paysagère sera donc nécessaire à réaliser afin d'accompagner le développement de ces nouvelles structures.

Clairière paturée, Saint-Germain-Lavolps

Chaveroche

Hangars photovoltaïques peu visibles depuis la route et entourés de haies dense, Bellechassagne

L'activité agricole d'élevage est accompagnée d'un maillage complexe de haies bocagères. Composées majoritairement de noisetiers, aubépines, hêtres, sureaux, etc, ces haies ont différents usages :

-Barrière et ombre pour les troupeaux
-Refuge écologique pour la petite faune et les oiseaux
-Frein au ruissellement des eaux pluviales et retenue des terres
-Elément «tampon» entre espace bâti et espace agricole
-Petit bois de chauffe.

Principalement localisées le long des pâtures qui encerclent les villages et bourgs, elles forment un maillage boisé à fort intérêt paysager et patrimonial . Elles participent notamment à l'intégration paysagère des nouvelles constructions en périphérie des villages.

Maillage de haies, Saint-Pardoux-le-Vieux

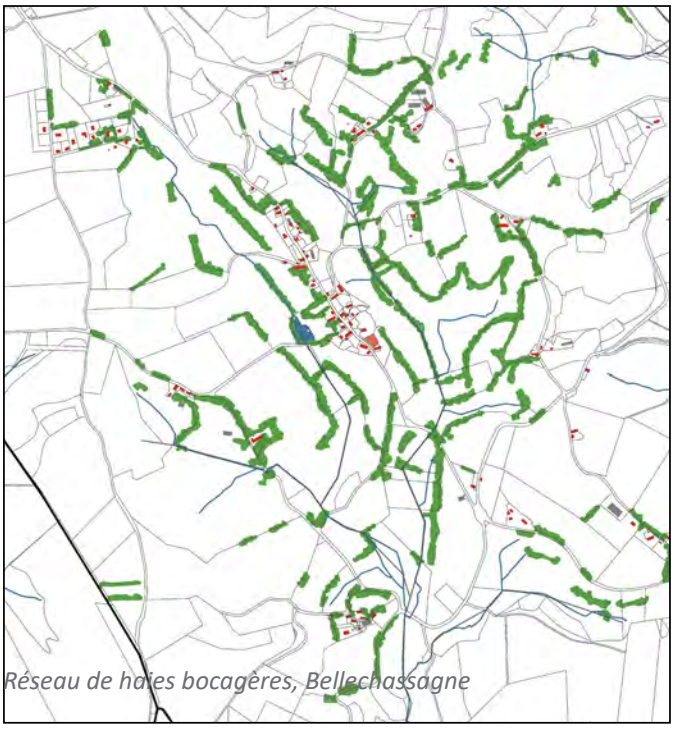

Réseau de haies bocagères, Bellechassagne

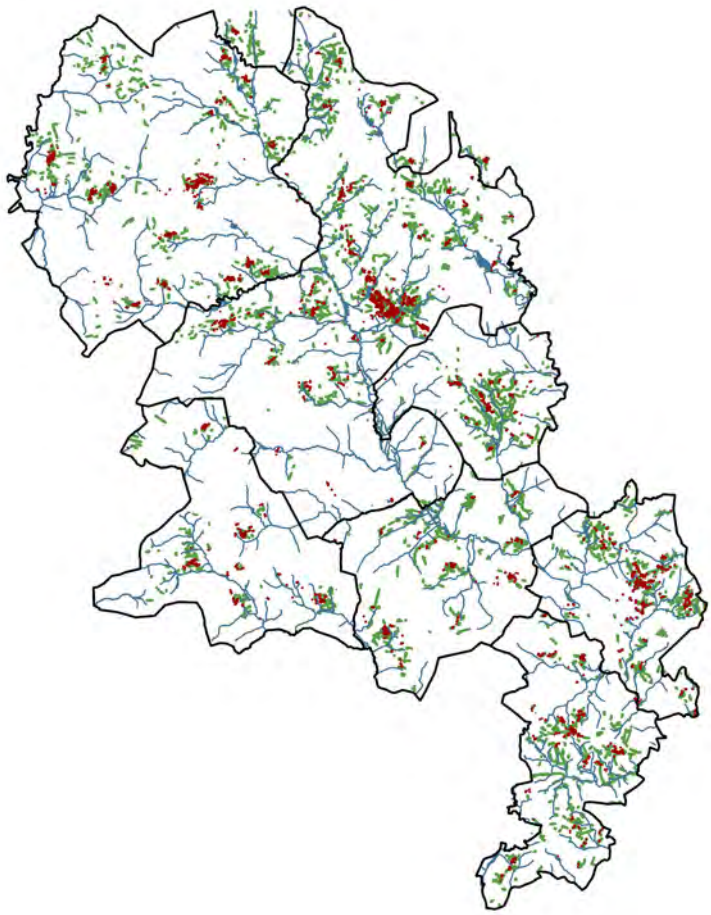

Carte des haies bocagères

Haie de noisetiers, Bellechassagne

Une terre de ressources

Exploitations agricole et forestière et les milieux fragiles

Au sein des paysages agricoles et sylvicoles, on retrouve un maillage fin de milieux naturels interstitiels. Ainsi de nombreuses zones humides (prairie humide, tourbière, ripisylve...) sont recensées dans les fonds de vallées et à proximité des sources. On retrouve également une grande diversité de landes sèches et ligneuses localisées principalement sur l'ouest du territoire, en position sommitale.

Ces zones de lisières et milieux intermédiaires entre prairie et boisement sont d'une très grande richesse écologique et biologique mais subissent d'importantes pressions de l'activité agricole (fertilisation, labour rendant impossible l'apparition naturelle de lande) et de l'activité sylvicole (reboisement des landes).

De plus, même si très peu de massifs forestiers existaient au XVIIIème siècle, certains couverts forestiers ont perduré jusqu'à nos jours et constituent des zones suseptibles d'héberger de fortes richesses écologiques. Les boisements comprenant de vieux arbres (hêtraies, forêts de pente...) représentent également des écosystèmes intéressants à conserver.

Il parait ainsi nécessaire de protéger ces milieux résiduels afin de conserver la diversité et la richesse des milieux naturels du territoire et de maintenir le potentiel de biodiversité.

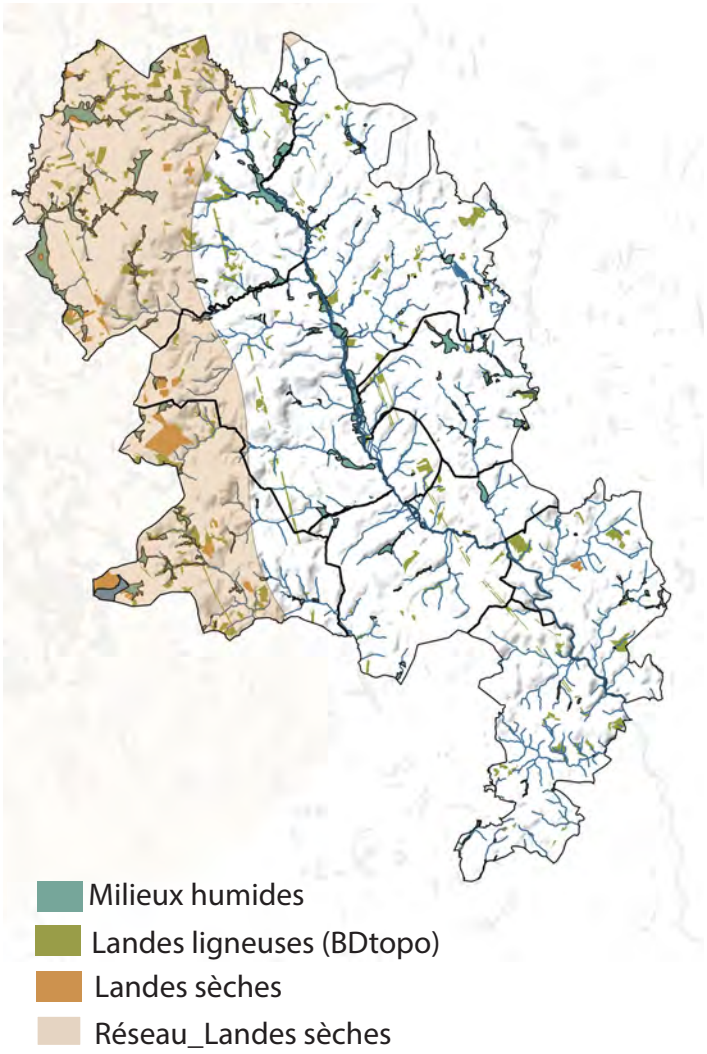

Carte des landes et zones humides

Les enjeux...

> Maintien et développement de l'activité agricole pastorale afin de préserver les paysages emblématiques du plateau

> Maintien de l'ouverture des fonds de vallées, des ripisylves et des trames écologiques

> Préservation des secteurs de landes et zones humides face aux pratiques sylvicoles et agricoles intensives (drainage, etc.)

> Pérennité des arbres isolés, des haies et des boisements anciens

> Conservation et renforcement des haies d'intérêt paysager à proximité des villages

Une activité forestière en évolution

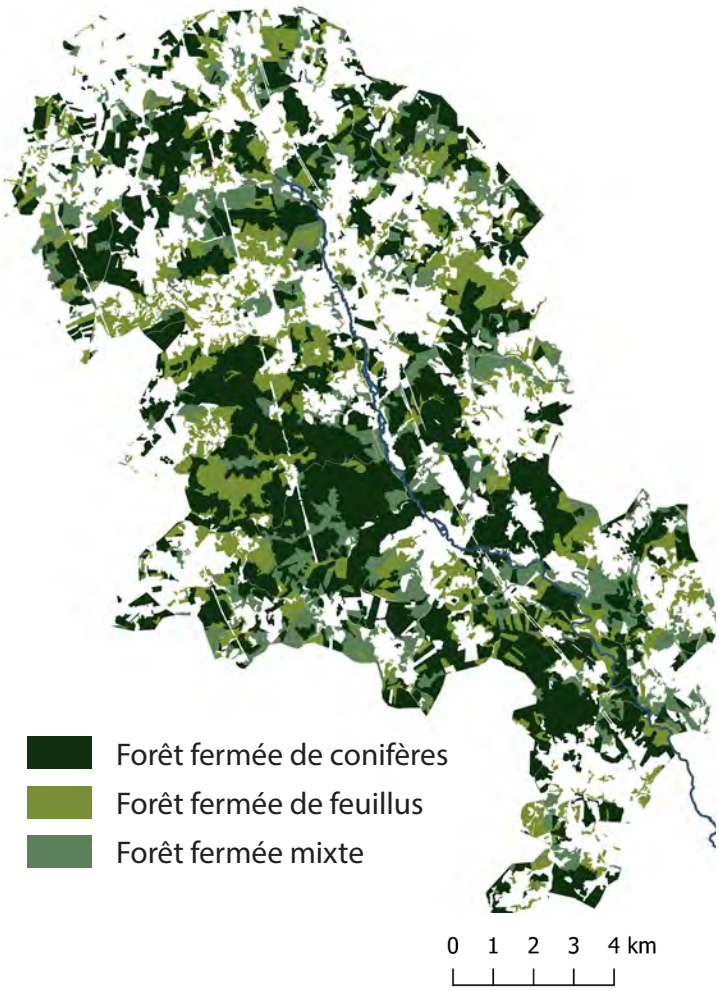

Carte des boisements

Jeune plantation de boisement mixte, Sornac.

Les stades de croissance des arbres et les modes de gestion de la forêt, différents d'une parcelle à l'autre, créent un paysage en perpétuel changement, évoluant de façon hétérogène. Les opportunités foncières entraînent également des modifications sur la répartition de la forêt largement marquée par une multitude de parcelles de moins de un hectare.

Actuellement, les ouvertures et les fermetures des paysages sont principalement régis par l'activité sylvicole, qui malgré l'impact paysager important des boisements monospécifiques de conifères reste pour moitié représentée par une forêt mixte.

Depuis le début des années 2000, le territoire vit son second cycle forestier, après le renouvellement des premières plantations des années 1960. Ce nouveau cycle apporte de nouvelles pratiques et de nouvelles essences recherchées pour s'adapter au socle naturel de chaque site.
Paysage économique, la forêt est avant tout un lieu de production tourné sur le bois d'œuvre, la palette, les panneaux, la papeterie et les plaquettes bois pour le chauffage.
Cette production se manifeste actuellement par des plantations bien souvent monospécifiques et rectilignes traversées par de larges voies forestières venant créer des saignées importantes dans les boisements.
Le bois produit est ensuite transformé dans la région où un tissu industriel (scieries) est bien représenté.

Zoom sur l'évolution des essences plantées

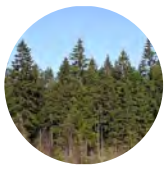

Dans les années 1960, l'épicea (Picea abies) était planté en majorité.

Douglas

Mélèze et autres essences

Alternance d'ouverture paysagère selon les cycles forestiers.

T0

T+1

T+2

Une terre de production

Une activité forestière en évolution

Durant les temps d'échange avec les habitants, il est ressorti un sentiment général de fermeture des paysages par la forêt. Grands «coupables» de la disparition des points de vue et des landes, et de l'homogénéisation des paysages, les boisements monospecifiques de résineux sont peu populaires auprès de la population.
Si les boisements provoquent souvent un sentiment d'enfermement, dans une certaine mesure et sous certaines conditions, la forêt est également vécue comme un milieu et une ambiance paysagère en soi, un moyen d'alterner entre paysage ouvert et paysage fermé afin de créer des séquences de paysages variées , de diversifier et d'enrichir le panel des paysages du plateau.
De manière générale, la coupe rase, bien que nécessaire dans certains cas spécifiques, choque fortement les esprits et dévalue les paysages en mettant à nu rapidement des parcelles boisées depuis plusieurs dizaines d'années et laissant un terrain souvent chaotique avec des arbres blessés, du bois abandonné, des souches ou un sol déstructuré.
Afin de limiter l'impact de ces pratiques en particulier sur les sites les plus sensibles d'un point de vue paysager et environnemental, des alternatives existent notamment par la régénération naturelle des peuplements ou les coupes d'irrégularisation. Les aléas et évolutions climatiques sont également à intégrer dans les gestions.
Composante désormais importante du territoire d'étude depuis plus de 60 ans, la forêt reste un élément mal compris par les habitants. Elle façonne cependant les paysages quotidiens au rythme des cycles de croissance et des saisons.
Afin d'intégrer ce tissu boisé dans une dynamique positive, il parait nécessaire d'imaginer la forêt de demain en associant les habitants, propriétaires, professionnels de la forêt et du bois pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux paysagers, environnementaux, économiques et sociétaux. Cette forêt serait alors source de davantage de plus value locale, de création d'aménités, de richesse environnementale.

Boisement en fond de vallée, Chaveroche

Coupe rase à Bellechassagne

PARTIE II

L'ÉLEVAGE ET LA SYLVICUTLURE, DEUX ACTIVITÉS FONDATRICES

Les enjeux...

> La gestion paysagère de la forêt aux abords des routes / points de vue remarquables et autres points d'intérêt patrimoniaux et paysagers

> La prise en compte du paysage dans l'accompagnement des propriétaires face au changement climatique, vers des écosystèmes résilients (gestion du risque climatique, biodiversité, paysage...)

> La diminution de l'impact paysager des coupes rases (réduire les surfaces, andains, dépôt de bois, souches arrachées et l' érosion liée au travail du sol)

> La conciliation de l'activité forestière avec les activités de randonnées (pédestres, cyclistes, équestres) afin de ne pas détériorer et développer les sentiers de randonnée paysagers

> La meilleure concilation de l'exploitation forestière avec le respect des enjeux environnementaux et paysagers

> L'anticipation de l'évolution du paysage, de la plantation à la forêt aboutie, et sa prise en compte dans les travaux sylvicoles

> La prise en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux lors de la réalisation de pistes forestières pour une mutualisation/optimisation des réseaux

> La communication sur les cycles forestiers pour une meilleure acceptabilité des changements des paysages auprès des riverains

> La définition d'une forêt souhaitée et vécue par les habitants / vers une définition «patrimoniale/identitaire» de la forêt de Millevaches appropriable par tous.

Une terre de migrations (et de résidences secondaires)

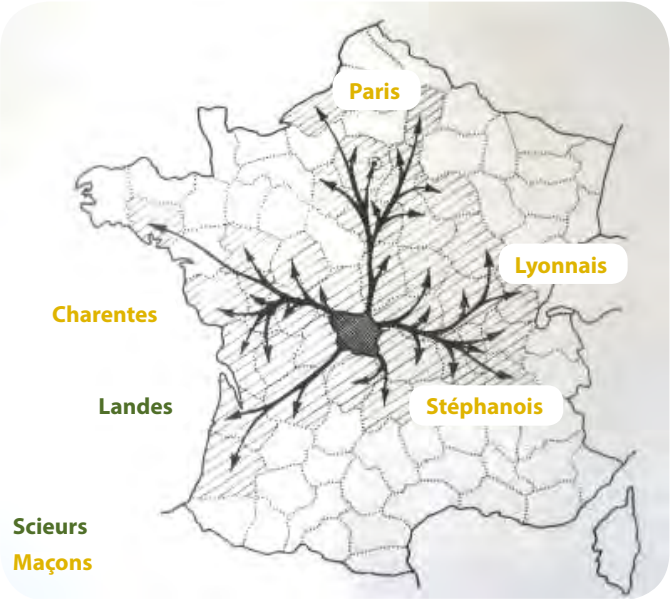

Les destinations principales des migrants limousins au XIX^{ème} - première moitié du XX^{ème}. Source : lhistgeobox.blogspot.com

Au XIX^{eme} siècle et jusqu'au début du XX^{eme} siècle les hommes de la vallée de la Diège et plus généralement du plateau de Millevaches étaient une population de «migrants» saisonniers. L'activité agricole à l'année n'étant pas suffisante financièrement sur le plateau, les paysans partaient en ville (Paris, Lyon et Bordeaux) ou dans les régions forestières (les Landes et Savoie) durant de longs mois. Ils étaient pour la plupart d'entre eux scieurs de long ou maçons. Cette histoire a façonné l'identité du plateau jusqu'à aujourd'hui, où de nombreux descendants de ses paysans restent encore propriétaires terriens et/ou de maisons secondaires tout en vivant dans une autre région.

Marqué par cette histoire et par la saisonnalité, le territoire connaît une activité touristique principalement estivale et familiale. En effet, durant les deux mois d'été , les résidents secondaires reviennent sur le plateau pour les vacances.
Axée majoritairement sur les activités de pleine nature, l'activité touristique saisonnière reste cependant peu développée sur le territoire . A l'échelle de Haute Corrèze Communauté, la vallée de la Diège représente un «creux touristique» par rapport aux communes voisines. Si le potentiel des activités de nature ou liées à l'accueil à la ferme peut être renforcé, le territoire ne semble pas avoir vocation à accueillir un tourisme de masse.

Carte touristique de Haute Corrèze

Un territoire à découvrir

Les sentiers de randonnées

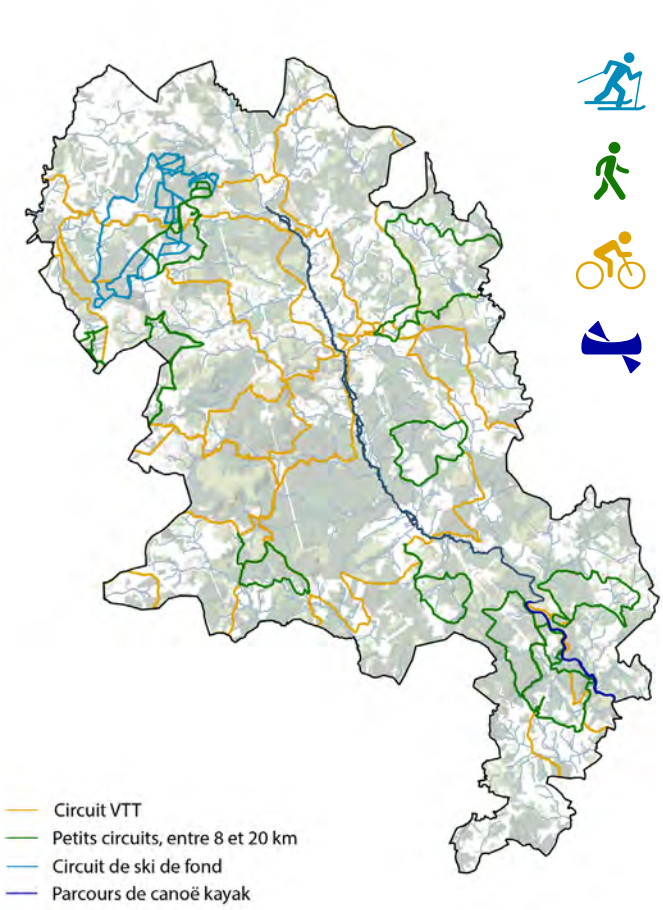

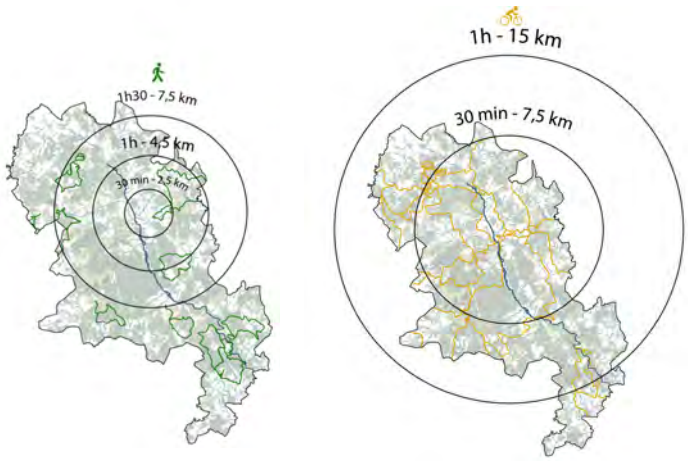

Temps de parcours des sentiers

La découverte ou redécouverte des paysages du territoire ne s'effectue pas seulement via le vaste réseau de routes et chemins de campagne, de nombreux circuits de sport nature maillent notre périmètre d'étude. En effet, on recense des circuits de ski de fond à Saint-Setiers, un parcours de kayak sur la Diège entre Chaveroche et Saint-Pardoux-le-Vieux et une dizaine de circuits de randonnée pédestre et VTT.

Ces circuits permettent la découverte de lieux plus intimes inaccessibles en voiture et offrent donc une vision plus apaisée des paysages au travers de séquences paysagères ponctuées de petites ouvertures. Actuellement en partie gérés par les communes, un grand schéma de gestion des circuits pédestres est en cours d'élaboration à l'échelle de Haute Corrèze Communauté, qui prévoit la gestion intercommunale d'un sentier de randonnée par commune.

Ces circuits sont une véritable richesse pour les habitants mais également pour développer une offre touristique basée sur la découverte des paysages, de la nature et du petit patrimoine.

Si l'ensemble du territoire est maillé par ces circuits, on remarque cependant un manque de visibilité de ces parcours depuis les villages et les routes, avec une quasi absence de signalétique et un faible nombre de points d'arrêt aménagés.

Les chemins sont globalement bien entretenus, mais il y a une tendance récente au recalibrage de certains tronçons, devenus de larges pistes forestières goudronnées et rectilignes qui créent de véritables coupures dans ces parcours buccoliques.

Si le réseau de chemins de randonnée semble suffisant sur le territoire, une amélioration des circuits existants reste cependant à prévoir en proposant une signalétique harmonisée, une thématisation de certains circuits et l'aménagement de points d'arrêt et d'information.

La promotion de circuits équestres peut également être développée en lien avec les porteurs de projet.

Ce maillage de chemins est également un support intéressant pour mettre en réseau les initiatives privées d'agro-tourisme (vente à la ferme / ferme auberge, etc.)

«Les pistes forestières et les routes goudronnées ne sont pas agréables pour les piétons, les cavaliers et les cyclistes lors des randonnées.»

Les capacités d'hébergement.

L'activité touristique du territoire, orientée sur un tourisme familial et sport de pleine nature, est cependant freinée par une offre de «lieux d'accueil» centralisée et peu développée.
En complément des résidences secondaires, on recense seulement 13 hébergements sur le territoire, principalement localisés sur la commune de Sornac :

-Hôtel : 0
-Chambre d'hôte : 2 (Sornac)
-Location de vacances/gîte : 9 (Sornac/Saint-Germain-Lavolps)
-Camping : 1 (Sornac)
-Gîte d'étape : 1 (Saint-Setiers)
-Hébergement insolite : 0

De même, l'offre commerciale et de restauration est très limitée, avec un restaurant à Sornac et deux auberges à Chaveroche et Saint-Setiers, ainsi qu'une offre de commerces de proximité à Sornac qui reste peu développée (pharmacie / charcuterie / superette)
Le développement touristique du territoire devrait donc débuter par la création de nouveaux lieux d'accueil.
Quelques initiatives privées de diversification agricoles sont apparues ces dernières années, amenant les agriculteurs à valoriser les produits du terroir et le paysage en développant une certaine forme d'agro-tourisme. Parmi elles on trouve ***La ferme des 4 pattes*** à Sornac, ***la bergerie d'Aurélien*** à Chaveroche, ***Traits d'âne*** à Saint-Germain-Lavolps, ***Milleva cèpes*** à Saint-Setiers, ainsi que plusieurs centres équestres.

La Bergerie d'Aurélien /Chaveroche

Gîte de France/ Sornac

Les enjeux...

> Maintien des circuits de randonnée existants et renforcement des points d'arrêts sur les circuits thématiques.
> Renforcement et diversification des activités de sport nature sur l'ensemble du territoire.
> Communication et visibilité des sites touristiques existants (signalétique).
> Développement des activités touristiques autour du patrimoine paysager et architectural lié à l'eau.
> Restauration du petit patrimoine local comme potentiel de valorisation touristique.
> Renforcement de l'offre en hébergements de qualité.
> Mise en réseau des producteurs afin de valoriser les savoir-faire locaux.
> Renforcement du tissu commercial des villages notamment en période estivale.

PARTIE III
LES ENJEUX IDENTIFIÉS POUR DEMAIN

LES ATTENTES EXPRIMÉES

Le diagnostic paysager est le résultat d'une synthèse de l'analyse technique et sensible des paysagistes de Cittànova alimentée par les études paysagères et autres documentations (PNR/ HCC/etc.) ainsi que le ressenti des habitants du territoire d'étude.

Afin de récolter les différents regards des «gens d'ici», deux ateliers participatifs ont été proposés :

Pratiques et perceptions à Saint-Germain-Lavolps
Paysage d'hier et d'aujourd'hui à Saint-Setiers

Certains constats ont ainsi pu émerger de ces ateliers :

« Il est fréquent que les enfants du pays gardent une maison familiale et reviennent y habiter pendant les vacances ou à la retraite.»

« Certaines personnes ont connu le plateau alors qu'il y avait très peu d'arbres, les paysages ont rapidement changé ici»

«Même si on est choqué, il y a parfois une satisfaction lors des coupes rases car on retrouve des vues»

«Les forestiers ne se soucient pas toujours de l'état des parcelles, ni des chemins après exploitation.»

«Problème de l'entretien des rivières (discontinu, seulement là où il y a du pâturage), certaines parcelles sont laissées à l'abandon»

«Avant il y avait beaucoup plus de petits troupeaux qui entretenaient de petites parcelles, ce n'est plus autant le cas aujourd'hui»

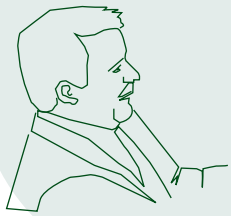

«On remarque depuis peu des problèmes de la qualité des eaux, acidité augmentée, problèmes écologiques, colmatage des zones de frayère par l'écoulement des boues.»

«L'association Traits d'ânes développe et transmet des savoirs-faire ancestraux sur la traction animale.Les ânes peuvent être mis à contribution pour le débardage (par exemple récolte du bois de chauffe après les chantiers forestiers)»

«A Confolent, la Diège avec ses petites îles est très riche en biodiversité. De manière générale à Chaveroche, la Diège semble impénétrable par endroit.»

«Souvent lorsque le nombre d'habitants augmente, c'est par la construction de maisons neuves dans les lotissements mais les habitants ne sont pas toujours bien intégrés dans la vie de la commune.»

«Le lavoir de SGL à Imbort, a été détruit, faute de personnes désireuses de l'entretenir. C'est une perte car il représentait un vrai point de rencontre entre les habitants, les enfants jouaient dedans c'était « leur piscine ».»

«A l'époque, il y avait beaucoup de fêtes de village, aujourd'hui, malgré un renouveau de la population, les habitants ne participent pas vraiment à la vie locale»

«L'avantage d'habiter dans le bourg reposait beaucoup sur la présence de services. Les inconvénients sont notamment les petits terrains. Ainsi, dans le centre bourg d'anciennes bâtisses sont fermées hors période de vacances ou délaissées.»

«Même si les constructions en fuste peuvent choquer, l'utilisation du bois local devrait être encouragée auprès des acheteurs potentiels mais cela nécessite une promotion des techniques, des constructeurs et artisans qualifiés et des modèles proposés en accord avec le paysage d'ici .»

Dans un contexte général de rechauffement climatique et de préservation des ressources naturelles, le secteur de la vallée de la Diège, et plus généralement du Plateau de Millevaches, caractérisé par un paysage rural majoritairement composé et entretenu par les activités d'élevage et forestière, devra chercher des réponses aux grands défis écologiques et énergétiques de demain.
Le maintien de la quantité et de la qualité de la ressource en eau est, pour ce territoire «château d'eau», une priorité, qu'il est d'ores et déjà nécessaire d'intégrer afin de garantir la pérénité des écosystèmes, la conservation des ressources, la résilience des modes de production et le maintien d'un territoire habité.

Les activités et l'habitat, dans un souci de réduction de leur impact sur les milieux naturels et agricoles, devront trouver des alternatives afin d'intégrer des modes de production durables et viser une réduction conséquente de la consommation énergétique.
D'une manière générale, le territoire devra conforter la production d'énergies renouvelables, tant individuelles que collectives, et repenser les mobilités, afin de diminuer son impact sur l'environnement.

Les adaptations au changement climatique constaté à l'échelle mondiale, devront trouver des traductions locales afin de faire évoluer les pratiques notamment agricoles et forestières, la consommation d'eau, l'architecture et les modes de vie.

L'intégration de ces grands défis écologiques dans le Plan Paysage, permet d'anticiper et d'accompagner les évolutions du territoire en prenant en compte leurs impacts directs et indirects sur les paysages.

PARTIE III

SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

Suite à l'élaboration de ce diagnostic paysager, des enjeux répartis en 4 thématiques sont ainsi ressortis :

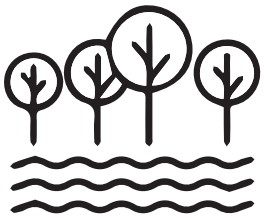

Milieux vivants

> Le maintien de la qualité de l'eau et de ses milieux écologiques en conciliant tous les usages associés à la rivière

> La reconnaissance de la ressource en eau et de sa gestion comme patrimoine naturel identitaire vis à vis du cadre de vie et de travail ainsi que comme support d'activités touristiques

> L'accessibilité et l'entretien des berges et abords des cours d'eau principaux (Diège/ Triouzoune/ Liège, etc.)

>Le maintien et/ou la restauration des milieux naturels les plus fragiles (landes/ tourbières/prairies humides/vieilles forêts...)

> La préservation des secteurs de landes et zones humides face aux pratiques sylvicoles et agricoles intensives (drainage, etc.)

> La pérennisation des motifs paysagers notamment aux abords des villages (alignements de feuillus/ haies bocagères/murets de pierre...) aussi pour leur rôle de corridors de biodiversité

> Le renforcement de la qualité écologique des milieux anthropisés (forêts/ pacages...)

> La valorisation et la pédagogie autour de la richesse des milieux humides et de leur gestion

Paysages

> Le maintien/ouverture de fenêtres et de points de vue sur des perspectives lointaines et les fonds de vallée

> Le maintien d'une alternance entre différents champs de vision et ambiances créant des effets de surprises

> La mise en scène des routes belvédères inscrites en coteau

> L'aménagement ou la revalorisation de points d'arrêt stratégiques (belvédère/aire de repos/...) et sites de découverte en lien avec la vie locale

> Le maintien de paysages agricoles ouverts en haut de plateau

> Le mainten des prairies des fonds de vallées ouverts et une gestion jardinière des bosquets, haies et arbres isolés présents

> La conservation du patrimoine végétal le long des routes (alignements d'arbres, haies, lisières...)

> La valorisation du petit patrimoine notamment lié à l'eau

> La découverte des sources de la Diège et la reconnaissance de la vallée (sens large) comme fil conducteur de l'identité paysagère du territoire

> Le maintien d'un équilibre paysager entre parcelles forestières et espaces ouverts

> Le maintien et le développement de l'activité agricole pastorale afin de valoriser ce secteur économique et de préserver les paysages emblématiques du plateau

> La gestion paysagère de la forêt aux abords des routes / points de vue remarquables et autres sites d'intérêt patrimonial et/ou paysager

> La prise en compte du paysage dans l'accompagnement des propriétaires forestiers face au réchauffement climatique afin d'anticiper les évolutions de la forêt

> La diminution de l'impact paysager des coupes rases (réduire les surfaces, les andains, dépôts de bois et souches arrachées)

> L'anticipation des évolutions paysagères ainsi que leur prise en compte dans les travaux sylvicoles, et la communication sur l'évolution de la forêt et les cycles forestiers (de la plantation à la forêt aboutie) pour une meilleure acceptabilité des changements paysagers par les riverains

> La conciliation des activités forestières et agricoles avec les activités de randonnées (pédestres, cyclistes, équestres) afin de ne pas détériorer et développer les sentiers de randonnée ayant un caractère paysager

> Un sentiment de rejet de certains paysages forestiers (par une partie de la population) et l'absence de définition commune d'une forêt souhaitée et vécue par les habitants / désir d'une plus value «patrimoniale» (nature, paysage, capital) permettant une meilleure appropriation de la forêt de Millevaches

Urbanisation et patrimoine bâti

> La requalification/préservation des entrées de village et vues sur les silhouettes villageoises

> Le maintien de la logique d'implantation groupée en terrasses de l'habitat

> La conservation de la morphologie urbaine resserrée des hameaux et des bourgs autour d'espaces partagés

> L'identification d'une limite à l'urbanisation prenant en compte le paysage et le traitement des lisières urbaines pour limiter l'impact visuel des extensions

> La préservation de la qualité des limites parcellaires (absence de haie monospécifique/ ouverture sur la campagne alentour)

> Le développement d'une offre en logements pour tous intégrée au tissu urbain existant

> Le renforcement de la mixité des usages dans les bourgs

> Le développement/réaménagement d'espaces publics de rencontre sobres et agréables en cœur village

> La réhabilitation et/ou la reconversion du bâti ancien dans les bourgs et villages

> La redynamisation des villages-centres

> Le renforcement des équipements et/ou espaces publics dans les hameaux principaux

> La préservation du petit patrimoine des villages (lavoirs/fours à pain/etc.)

> La qualité de l'aspect architectural et l'intégration paysagère des nouvelles constructions

> L'intégration paysagère des bâtiments agricoles

> L'amélioration de l'insertion paysagère de l'habitat isolé et des lotissements

> La conservation et le renforcement du motif paysager des haies et arbres d'alignement en bordure de route et à proximité des espaces bâtis

> Le renforcement du rôle de commune «centre» de Sornac

> L'accompagnement du phénomène de résidentialisation des villages à proximité directe d'Ussel (Saint-Pardoux-le-Vieux/ Chaveroche) afin d'organiser les déplacements domicile/ travail et d'éviter la création de villages «dortoirs»

Vie locale / activités

> Le maintien d'une vie de village encore fortement associée à l'activité agricole

> La présence d'espaces publics de qualité dans les bourgs et hameaux

> L'amélioration de la qualité des eaux de baignade (Sornac)

> Le renforcement de la place du piéton dans les villages

> La conciliation des activités forestières et agricoles avec les activités de randonnées (pédestres, cyclistes, équestres) afin de renforcer les sentiers ayant un caractère paysager

> Le renforcement et le maintien des activités touristiques de pleine nature

> Le développement de l'accueil d'un tourisme «vert» (hébergement/activités/vente-directe...)

> La valorisation touristique du patrimoine paysager du territoire (tourbière/panorama/patrimoine bâti/rivière etc.)

> Le renforcement et la diversification des activités de sport nature sur l'ensemble du territoire

> Le confortement des circuits de randonnée existants et le renforcement des points d'arrêts sur les circuits thématiques

> La communication et la visibilité des sites touristiques (signalétique)

> L'intégration paysagère des infrastructures liées aux énergies renouvelables